

**Danielle Juteau
Nicole Laurin
(1997)**

Un métier et une vocation

**Le travail des religieuses
au Québec, de 1901 à 1971**

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole
Professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec
et collaboratrice bénévole

Courriel : Marcelle_Bergeron@uqac.ca

Dans le cadre de la collection : "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Un document produit en version numérique par Mme Marcelle Bergeron, bénévole, professeure à la retraite de l'École Dominique-Racine de Chicoutimi, Québec.

Courriel : marcelle_bergeron@uqac.ca

Danielle JUTEAU et Nicole LAURIN

**Un métier et une vocation.
Le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971.**

Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, 194 pp.
Collection trajectoires sociales.

[Autorisation formelle accordée par les deux auteures le 16 décembre 2009 de diffuser ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriels : laurinn@SOCIO.UMontreal.CA
danielle.juteau@umontreal.ca

Polices de caractères utilisés :

Pour le texte : Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 10 points.

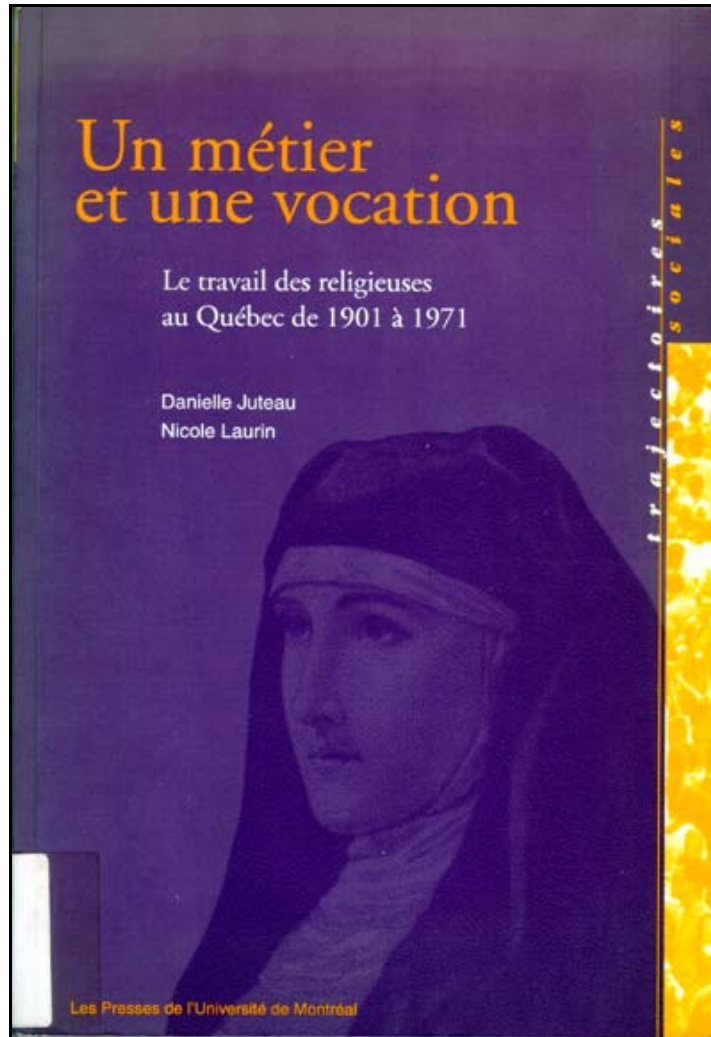
Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2007 pour Windows.

Édition réalisée le 28 juillet 2010 et revue et corrigée le 11 novembre 2010 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.

**Danielle Juteau et Nicole Laurin
(1997)**

**Un métier et une vocation.
Le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971.**



Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, 194 pp.
Collection trajectoires sociales.

[p. IV] *

Directeur : Marcel Fournier

La collection « Trajectoires sociales » entend privilégier des études et des réflexions qui prennent pour objet les diverses transformations sociales que connaissent les sociétés contemporaines, et auxquels sont confrontés les groupes et les individus.

[p. V, titre, p. VI]

Données de catalogage avant publication (Canada)

Juteau, Danielle

Un métier et une vocation : le travail des religieuses au Québec de 1901 à 1971

(Trajectoires sociales)

Comprend des références bibliographiques.

ISBN 2-7606-1687-8

1. Religieuses - Travail - Québec (Province) - Histoire - 20^e siècle. 2. Femmes - Travail - Québec (Province) - Histoire - 20^e siècle. 3. Vie religieuse et monastique féminine - Québec (Province) - Histoire - 20^e siècle. I. Laurin-Frenette, Nicole, 1943- II. Titre. III. Collection

Cet ouvrage a été publié grâce à une subvention de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales (FCSHS), dont les fonds proviennent du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Les Presses de l'Université de Montréal tiennent à remercier le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des Arts du Canada, la Société de développement des entreprises culturelles du Québec et l'Université de Montréal pour le soutien constant qu'ils apportent à leur programme éditorial.

[p. VII]

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux et des figures

Quatrième de couverture

Liminaire

Introduction

Un métier et une vocation. Le travail des religieuses au Québec

Femmes et hommes dans l'Église

L'appartenance sociale
L'ascétisme chrétien
L'appartenance de sexe

Le travail des femmes : une impasse théorique

« Mères-épouses » et salariées
Les religieuses : une troisième configuration de travailleuses
Les religieuses : hors salariat et hors foyer

L'actualisation du sexage dans l'institution religieuse

Le sexage dans l'institution religieuse

Chapitre 1

Hors foyer et hors salariat.

La main-d'œuvre féminine dans l'institution ecclésiale

Des données à construire : trouver, recueillir, décrire et catégoriser les informations

Trouver et recueillir
Décrire
Coder et classer

[p. 8]

Catégoriser

Les obédiences

Actives et « inactives »
Les obédiences principales : un premier coup d'œil
Trois ensembles de travailleuses

[La main-d'œuvre religieuse féminine : ses attributs](#)

Stabilité de la main-d'œuvre religieuse féminine
Ségrégation de la main-d'œuvre religieuse féminine
Tâches accomplies
Gratuité du travail
Confinement dans l'espace
Organisation de la main-d'œuvre
En résumé

[Rapports de sexes et rapports nationaux : production et reproduction de la nation canadienne-française](#)

[Chapitre 2](#)

Stabilité des emplois et mobilité des religieuses.

Les obédiences selon l'activité principale des communautés

[Les obédiences selon l'activité principale des CRF](#)

[La main-d'œuvre féminine : ses figures multiples](#)

[Mobilité dans le ghetto](#)

[Chapitre 3](#)

Ni l'usine, ni le bureau. Les emplois des religieuses, selon les établissements et la période

[Les obédiences selon les établissements](#)

[p. IX]

Les écoles
Les pensionnats
Les écoles supérieures
Les institutions hospitalières
Les institutions d'accueil
Les établissements du service au clergé
Les établissements communautaires

[Les obédiences selon la période](#)

[Les formes changeantes de l'appropriation des femmes](#)

La main-d'œuvre religieuse féminine
Formes multiples de l'appropriation

[Chapitre 4](#)

Les religieuses et les salariées : semblables et différentes

[Toutes les femmes travaillent](#)

[Le travail des femmes au Québec](#)

[La comparaison entre religieuses et salariées](#)

La concentration de la main-d'œuvre féminine religieuse et salariée
Les différences
Les similitudes
Semblables et différentes

[Modes de production, rapports de sexes et rapports de classes](#)

Travail de (s) femmes et industries des services

[Note méthodologique](#)

[Chapitre 5](#)

Genre et sexe dans l'institution ecclésiale.

Nous sommes toutes des religieuses

[L'impact du cadre ecclésial sur le travail des femmes](#)

[p. X]

Les lieux de travail
Les emplois
La trajectoire professionnelle
La réglementation et les discours

[L'articulation des rapports sociaux](#)

[Fragmentation des femmes et division sexuelle](#)

[Sexe et genre dans l'institution ecclésiale](#)

[Conclusion](#)

La division sexuée du travail : un fait social

[Bibliographie](#)

[Annexe 1.](#) Nombre de dossiers sélectionnés selon la taille et l'activité principale des communautés, pour chaque cohorte d'entrée

[Annexe 2.](#) Catégorisation des titres d'obédiences recueillis en fonction de dix grandes catégories d'emploi

[Annexe 3.](#) Classification des titres d'établissements recueillis

[Annexe 4.](#) Catégorisation des titres d'obédiences recueillis selon la classification type du Recensement de 1961 de Statistique Canada

[p. 191]

Liste des tableaux et des figures

Tableaux

[Retour à la table des matières](#)

1. [Taux d'activité des religieuses, selon l'activité principale des communautés, 1901-1971](#)
2. [Distribution procentuelle des religieuses actives et « inactives » \(étudiantes, malades et retraitées\), 1901-1971](#)
3. [Taux de deuxième obédience et répartition des deuxièmes obédiences, 1901-1971](#)
4. [Taux de deuxième obédience et répartition des deuxièmes obédiences, communautés enseignantes, 1901-1971](#)
5. [Taux de deuxième obédience et répartition des deuxièmes obédiences, services sociaux-hospitaliers, 1901-1971](#)
6. [Répartition procentuelle des obédiences principales, 1901-1971](#)
- 6a. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), 1901-1971](#)
7. [Coefficients de dissimilarité pour les répartitions des obédiences, 1901-1971](#)
8. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), communautés enseignantes, 1901-1971](#)
- 8a. [Répartition procentuelle des obédiences, communautés enseignantes, 1901-1971](#)

[p. 192]

9. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), communautés des services sociaux-hospitaliers, 1901-1971](#)
- 9a. [Répartition procentuelle des obédiences, communautés des services sociaux-hospitaliers, 1901-1971](#)
10. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), communautés hospitalières, 1931-1971](#)
11. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), communautés du service au clergé, 1931-1971](#)

-
12. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), communautés vouées à la protection, 1931-1971](#)
 13. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), communautés missionnaires, 1941-1971](#)
 14. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), communautés contemplatives, 1901-1971](#)
 15. [Position relative des trois grands groupes occupationnels, pour les sept types de communautés, selon l'activité principale, 1931-1971](#)
 16. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), écoles, 1901-1971](#)
 - 16a. [Répartition procentuelle des obédiences, écoles, 1901-1971](#)
 17. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), pensionnats, 1901-1971](#)
 - 17a. [Répartition procentuelle des obédiences, pensionnats, 1901-1971](#)
 18. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), écoles supérieures, 1941-1971](#)
 - 18a. [Répartition procentuelle des obédiences, écoles supérieures, 1941-1971](#)
- [p. 193]
19. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), hôpitaux, 1901-1971](#)
 - 19a. [Répartition procentuelle des obédiences, hôpitaux, 1901-1971](#)
 20. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), institutions d'accueil, 1901-1971](#)
 - 20a. [Répartition procentuelle des obédiences, institutions d'accueil, 1901-1971](#)
 21. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), établissements du service au clergé, 1931-1971](#)
 - 21a. [Répartition procentuelle des obédiences, établissements du service au clergé, 1931-1971](#)
 22. [Répartition procentuelle des obédiences \(catégories professionnelles regroupées\), établissements communautaires, 1901-1971](#)
 - 22a. [Répartition procentuelle des obédiences, établissements communautaires, 1901-1971](#)
 23. [Analyse comparative des coefficients de dissimilarité pour les répartitions des obédiences, par activité de la communauté, pour les périodes 1901-1971 et 1961-1971](#)

-
24. [Répartition procentuelle des religieuses et des salariées, par occupation, Québec, 1911-1971](#)
[Répartition procentuelle des religieuses et des salariées par occupation, Québec, 1911-1971 \(suite\)](#)
 25. [Répartition procentuelle des religieuses et des salariées, par occupation, division des administratrices, Québec, 1961](#)
 26. [Répartition procentuelle des religieuses et des salariées, par occupation, division des services et activités récréatives, Québec, 1961](#)
 27. [Répartition procentuelle des religieuses et des salariées, par occupation, division des professions libérales et techniques, Québec, 1961](#)
- [p. 194]
28. [Répartition procentuelle des religieuses \(Québec\) et des salariées des industries des services sociaux \(Canada\), par occupation, 1961](#)

Figures

1. [Taux d'activité des religieuses, 1901-1971](#)
2. [Religieuses étudiantes, malades et retraitées, 1901-1971](#)

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Danielle Juteau est sociologue, titulaire de la Chaire en relations ethniques et vice-doyenne de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

Nicole Laurin est sociologue et directrice du département de sociologie de l'Université de Montréal.

Les deux auteures ont publié, avec Lorraine Duchesne, un ouvrage intitulé : À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970.

Entre 1901 et 1971, des milliers de religieuses ont travaillé dans les écoles, couvents et pensionnats, dans les hôpitaux, crèches et orphelinats, dans les maisons mère et presbytères du Québec. Le présent ouvrage lève le voile sur ce travail, en démontre l'ampleur et cerne ses caractéristiques principales.

Grâce à l'information recueillie auprès de 3,700 religieuses de 24 communautés différentes, on a pu identifier les occupations des religieuses et examiner la répartition et l'évolution des catégories professionnelles de cette main-d'œuvre.

Accompli comme métier et vocation, effectué hors foyer et hors salariat, le travail des religieuses est comparé à celui des mères-épouses et des salariées. Les liens qui unissent ces trois catégories de femmes, leurs ressemblances et leurs différences émergent alors clairement. Ainsi, la division sexuée du travail revêt, au sein du monde ecclésial, des modalités spécifiques que Danielle Juteau et Nicole Laurin explorent tout au long de ce livre.

En faisant ressortir la place fondamentale de ces travailleuses, elles éclairent la situation de toutes les femmes et ouvrent ainsi la voie à une nouvelle compréhension des rapports de sexes, de leur construction et de leur naturalisation.

[p. XI] *

Liminaire

[Retour à la table des matières](#)

L'étude du travail des religieuses présentée ici s'inscrit dans le cadre d'une vaste recherche sur les communautés religieuses de femmes au Québec, de 1901 à 1971. Elle a été subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, le fonds pour l'aide à la recherche du Québec et le fonds institutionnel de recherche de l'Université de Montréal.

Les communautés et les religieuses ont collaboré généreusement à cette recherche en nous ouvrant leurs archives. Nous les en remercions chaleureusement. Nous tenons à remercier aussi les nombreux collègues, amies et amis, qui nous ont aidées, encouragées et conseillées. Nous ne pouvons pas les nommer tous, mais nous voulons souligner l'apport particulier de Marie-Andrée Bertrand et d'Andrée Lévesque. Colette Guillaumin a accompagné ce projet depuis ses débuts, par ses propres écrits, par ses commentaires sur d'autres versions de ce texte, par son appui. Nous lui devons beaucoup.

Plusieurs personnes ont participé à ce travail à titre d'assistantes ou d'auxiliaires de recherche. Lorraine Duchesne et Maria Vaccaro se sont partagé les tâches de l'échantillonnage, de la collecte et du traitement des données. Elles ont été assistées par Carolle Roy, Danielle Couillard, Marie-Paule Malouin et Myriam Spielvogel. Louise-Marie Marquis a consacré son mémoire de maîtrise à la comparaison des emplois des religieuses et des femmes laïques. L'analyse statistique des emplois des religieuses a été confiée à Lorraine Duchesne et Michel Ledoux a revu l'ensemble des tableaux. Boris Lobatchev et Natasha Lee ont assuré, l'un la correction linguistique et l'autre, la préparation du manuscrit pour l'édition, sans parler de nombreuses suggestions formulées au cours de ces travaux. Merci enfin, au personnel des Presses de l'Université de Montréal et à Francine Lemire pour leur travail attentif et minutieux.

[p. XII] Chacune des auteures a fait une contribution distincte à la réalisation de ce livre. Nicole Laurin s'est chargée de la mise en forme et de l'analyse empirique des données, et Danielle Juteau en a assumé l'interprétation et l'analyse sociologique.

Danielle Juteau et Nicole Laurin

* [Les numéros de pages entre accolades réfèrent aux numéros de pages de l'édition de papier, MB.]

[p. 1]

Introduction

Un métier et une vocation. Le travail des religieuses au Québec

[Retour à la table des matières](#)

Religieuses, femmes, travailleuses, ces trois catégories sociales se superposent pour former une configuration spécifique : la main-d'œuvre féminine religieuse ¹. Ce livre veut lever le voile masquant le travail remarquable de ces femmes, il veut en définir les contours, tels qu'ils se sont dessinés au Québec, entre 1901 et 1971. Ce n'est qu'une fois achevée cette étude qu'on pourra rendre compte de la place des religieuses dans notre société et de la place qu'occupent les autres femmes. Comme la dernière pièce du casse-tête qui, une fois posée, en révèle l'image, une meilleure connaissance du travail des religieuses permettra d'appréhender l'ensemble du travail des femmes et, à partir de là, de percer la division sexuée du travail.

Nous explorerons d'abord toutes les facettes du travail des religieuses, de manière à saisir la spécificité du travail féminin qui s'exerce au sein de l'institution ecclésiale et, plus spécifiquement, à l'intérieur des communautés religieuses ². Puis nous évaluerons l'impact de ce mode d'organisation de la main-d'œuvre sur sa répartition, son organisation, son évolution, son sens. Ensuite nous comparerons les religieuses aux femmes qui œuvrent dans d'autres cadres institutionnels, soit le foyer et le marché du travail. Nous verrons alors que l'activité des religieuses se rapproche et s'éloigne à la fois du travail gratuit des premières et du travail salarié des secondes ; aussi serons-nous en mesure de cerner les multiples formes du travail des femmes et d'en examiner les interrelations.

¹ Nous utilisons le terme de main-d'œuvre pour désigner les religieuses parce qu'il s'agit de « personnes âgées de quinze ans et plus, inscrites comme ayant un emploi quelconque, à temps partiel ou de plein temps... » (Recensement de 1961, cat. 94-551, p. IV, 1961).

² Comme nous l'avons expliqué dans un premier livre (N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le jour, 1991, p. 19), nous avons adopté le mot « communautés » pour désigner des ordres, des congrégations, des instituts, des sociétés, ce qui correspond à l'usage dans le langage courant et dans celui des religieuses.

Femmes et hommes dans l'Église

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons abordé ailleurs l'évolution des communautés religieuses de femmes (CRF) au Québec, nous avons retracé leur trajectoire et leur épopée, de la consolidation jusqu'à l'effondrement. Nous avons découvert qu'au Québec une proportion considérable de femmes sont [p. 2] entrées au couvent ; en effet, avec son taux de dix-huit religieuses pour mille femmes atteint en 1941, le Québec dépasse de beaucoup les taux respectifs de la France, de la Belgique et de l'Italie ¹, ce qui s'explique en grande partie par la prééminence de l'Église catholique au sein des institutions canadiennes-françaises jusqu'au début de la Révolution tranquille en 1960.

L'appartenance sociale

Nous nous sommes penchées sur les religieuses elles-mêmes, découvrant les milieux qui les ont produites, leur région d'origine et la taille de leur famille. Nous avons établi qu'elles sont presque toutes nées au Québec ² et qu'elles proviennent en grande partie de villages et de familles nombreuses ³. Nous avons identifié le lien unissant la mère prolifique et la religieuse, deux catégories de femmes indissociables au Canada français ⁴. Nous avons cerné des caractéristiques qu'on appelle le capital humain, qui renvoie à l'occupation de leur père ⁵ et au niveau de scolarité ; sur l'ensemble de ces points, les religieuses furent comparées à la population féminine totale d'âge similaire. Les jeunes filles qui entrent en communauté proviennent en grande majorité (79%) des classes populaires ⁶, paysannerie, ouvriers et petits cols blancs. On voit ici s'exercer l'influence de l'appartenance à un milieu social spécifique sur la conduite des acteurs sociaux, certains milieux semblant propices à l'éclosion des vocations, tant masculines que féminines d'ailleurs ⁷. En effet, les jeunes filles issues de familles nombreuses qui vivent en périphérie et dont les parents sont agriculteurs sont plus susceptibles d'entendre l'appel de Dieu que les jeunes filles de milieu aisé vivant à Montréal.

¹ *Ibid.*, p. 170, 171.

² *Ibid.*, p. 297, 298. En effet, 94,8% des religieuses de l'échantillon sont nées au Canada, et, parmi ces dernières, 94,2% sont nées au Québec. Nos observations permettent d'affirmer que les non-Québécoises sont surtout francophones.

³ *Ibid.*, p. 304, 340 respectivement.

⁴ *Ibid.*, p. 310.

⁵ Les données sur l'occupation de la mère n'étaient pas disponibles dans les archives des CRF. Rappelons toutefois que les religieuses ayant des pères cultivateurs ont fort probablement des mères cultivatrices.

⁶ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, p. 320.

⁷ *Ibid.*, p. 304.

C'est ainsi que se rencontrent, pendant la période étudiée, l'appartenance sociale (origine familiale, géographique et ethnique, classe d'origine) et le contexte spécifique qu'offre le Canada français, caractérisé par la présence d'institutions catholiques et d'images du monde¹ profondément imprégnées par le catholicisme. Des facteurs matériels et idéels, de l'ordre du concret et des représentations, se conjuguent ici pour orienter la conduite des acteurs sociaux et définir le sens qu'ils y assignent. C'est en fonction de l'appartenance sociale et d'une certaine conception générale de l'existence qu'on peut comprendre et interpréter le choix de la vie religieuse en tant qu'action sociale. Deux constellations distinctes d'intérêts et d'idées se rattachent les unes aux autres, unies par la rencontre entre deux éléments². Les intérêts sont alors interprétés en fonction des conceptions du monde qui, à leur tour, sont indissociables des conditions d'existence.

[p. 3] **L'ascétisme chrétien**

Ainsi, au Canada français, pendant la période étudiée, un grand nombre de femmes provenant d'un milieu social donné choisiront la vie religieuse. Leur existence se résumera désormais à une vie consacrée au travail et à la prière, s'écoulant dans un cadre spécifique et guidée par une conception spécifique du travail, de son sens et de sa finalité. Cette conception du travail est bien décrite par Weber quand il parle de l'ascétisme chrétien qui caractérise la vie monacale en Occident au Moyen Âge :

L'ascétisme était devenu une méthode de conduite rationnelle visant à surmonter le *status naturae*, à soustraire l'homme à la puissance des instincts, à le libérer de sa dépendance à l'égard du monde et de la nature, afin de le subordonner à la suprématie d'une volonté préméditée et de soumettre ses actions à un contrôle permanent et à un examen consciencieux de leur portée éthique. Objectivement, il entraînait ainsi le moine à devenir un ouvrier au service du royaume de Dieu, tout en assurant-subjectivement-le salut de son âme³.

Comme ces moines, les religieuses sont des ouvrières au service du royaume de Dieu, assurant ainsi leur propre salut. Elles poursuivent un idéal de sanctification systématique de la vie considérée comme un tout, ce qui exige le contrôle actif de soi-même. Accompli pour la plus grande gloire de Dieu, leur travail est à la fois métier et

¹ Pour Weber les images du monde renvoient à des conceptions générales que les êtres humains se font de l'existence ; elles servent à interpréter leur relation au monde à partir d'une perspective d'êtres surnaturels et de constellations de sens supra-individuelles (W. Schluchter : *Max Weber's Vision of History. Ethics and Methods*, Berkeley, University of California Press, 1979, p. 16-18).

² Weber qualifie cette relation d'adéquation significative dans : « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales », *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965 [1951], p. 129-131 ; deux facteurs sont alors unis en fonction d'une affinité qu'il nomme élective et non en fonction d'une détermination causale de type mécanique.

³ M. Weber : *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 [1904-1905], p. 147.

vocation ¹ *Beruf*, mais effectué dans un cadre spécifique qui le distingue de celui des moines d'antan et de celui des puritains.

L'ascétisme des religieuses ne s'accomplit ni par le retrait complet du monde ² ni dans la vie quotidienne laïque ; il s'exerce dans la vie religieuse quotidienne, et ce, sans que les personnes ne soient exclues de la vie courante. Les religieuses évoluent dans des organisations qui, prônant une vie d'ascèse et un travail méthodiquement accompli, sont à la fois de ce monde et hors de ce monde. L'ascétisme renvoie à une conception rationnelle du travail et s'actualise dans le contexte d'une éthique de conviction ³. Ainsi c'est la rationalité en valeur et non la rationalité instrumentale qui dominera, rationalité privilégiant davantage le rapport entre les fins et les valeurs que le rapport entre les fins et les moyens. Ce genre d'ascétisme et de rationalité engendre une motivation qui pousse les religieuses à travailler toujours davantage, pour la plus grande gloire de leur Créateur. Comme les puritains de jadis ⁴, elles édifieront en ce bas-monde une [p. 4] œuvre considérable. Mais, à la différence de ces derniers, leur travail est gratuit et ses fruits ne reviennent pas à celles qui l'accomplissent.

L'appartenance de sexe

Ainsi l'appartenance sociale influence le choix de la vie religieuse, ce qui affectera les modalités du travail accompli et la conception qu'on s'en fera. Or, l'appartenance de sexe agit elle aussi sur le travail effectué puisque les femmes qui entrent en religion ne se retrouvent pas dans la même situation que les hommes qui posent ce choix. Bien que ces derniers échappent également en grande partie aux rapports marchands prévalant dans la sphère du travail, leur situation en religion est tout à fait différente. Ce qui est tout d'abord significatif, c'est l'exclusion des femmes du sacerdoce et la division du travail entre les communautés religieuses d'hommes et de femmes. Dans l'Église catholique, les femmes ne peuvent devenir prêtres ; elles ne possèdent ainsi aucun accès aux postes de pouvoir matériel et spirituel au sein de cette organisation. Exclues du clergé séculier, les religieuses ne peuvent jamais bénéficier d'un salaire payé par l'évêché ni des contributions des paroissiens. Leur sont réservées des communautés féminines, ayant leurs propres règles, spécialisées de surcroît dans l'offre de certains services : l'enseignement, jamais dispensé au niveau universitaire et rarement au niveau post-secondaire, les services sociaux, le soin des malades, le service au clergé, etc. Les communautés d'hommes, pour leur part, sont vouées principalement à la prédication, à l'œuvre missionnaire, à la pastorale, à l'enseignement secondaire et supérieur ; ce n'est qu'exceptionnellement qu'elles se

¹ On reconnaîtra ici ce qui a inspiré notre titre.

² Sauf pour les contemplatives.

³ L'éthique de conviction est celle qui repose sur les valeurs.

⁴ En revanche, ces derniers poursuivent des idéaux ascétiques à l'intérieur d'une vie professionnelle laïque.

consacrent à l'entretien corporel des êtres humains¹. Comme dans la vie laïque, c'est le travail gratuit des femmes et non celui des hommes qui est affecté à la charge physique des membres du groupe. De plus, les religieux reçoivent souvent de leurs supérieurs les sommes perçues dans l'exercice de leurs fonctions ; ils disposent d'argent de poche, avec lequel ils s'achètent des livres, des loisirs, des cigarettes, de l'alcool². Les CRF représentent la forme spécifique qu'adopte la division sexuelle du travail dans l'institution religieuse, elles constituent en quelque sorte de *véritables ghettos d'emploi* au sein desquels se trouve confinée la main-d'œuvre religieuse féminine.

Le travail des religieuses se laisse appréhender à l'intérieur de l'institution ecclésiale, mais il faut aussi le situer par rapport à l'ensemble du travail des femmes.

[p. 5]

Le travail des femmes : une impasse théorique

[Retour à la table des matières](#)

Les religieuses représentent une fraction des femmes qui travaillent, les autres fractions étant constituées par des laïques, travailleuses au foyer et salariées. Ces deux catégories sont analytiquement, et non empiriquement, distinctes. En d'autres mots, si les mères-épouses et les salariées représentent deux catégories distinctes de travailleuses, la même femme peut être mère-épouse et salariée. C'est que les salariées peuvent être célibataires, mariées, veuves ou divorcées, quoique dans des proportions variables selon les pays et les époques. Les travailleuses au foyer sont usuellement des mères qui s'occupent également d'un époux ; nous les appellerons les mères-épouses, tout en prenant bien soin de rappeler que les mères, surtout à notre époque,

¹ Nous verrons au chapitre 4 qu'en 1969, 8 078 religieuses (soit 24,1% de toutes les religieuses du Québec) travaillent dans des communautés consacrées aux œuvres sociales, aux hôpitaux et au service au clergé, mais l'on n'y compte que 91 religieux (soit 1,0% de tous les religieux). Ces données sont tirées de B. Denault et B. Lévesque : *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, Montréal/Sherbrooke, Presses de l'Université de Sherbrooke/Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 61-64.

² Nous remercions O. Genest, professeure à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal, d'avoir fourni ces renseignements. Nous avons choisi, dans cette étude, de comparer diverses catégories de femmes ; la comparaison systématique entre les hommes et les femmes dans l'Église reste à effectuer. Sur les différences entre les communautés masculines dont les membres sont clercs et les communautés féminines, on consultera aussi G. Dussault, *Charisme et économie. Les cinq premières communautés masculines établies au Québec sous le régime anglais (1837-1870)*, Québec, Laboratoire de recherches sociologiques, Série « Rapports de recherche », cahier 17, 1981 et M. Dumont, *Les religieuses sont-elles féministes ?* Montréal, Bellarmin, 1995, chap. 4.

ne sont pas toutes des épouses, puisqu'elles élèvent souvent seules des enfants, et que toutes les épouses ne sont pas des mères ¹.

Ces deux catégories ² de femmes représentent deux configurations de travailleuses qui se rattachent à des pôles distincts et interdépendants, le travail domestique et le travail salarié, que de multiples études ont tenté de définir, de circonscrire, de différencier et de connecter. Examinons-les de plus près et voyons comment s'y articule le travail des religieuses ³.

« Mères-épouses » et salariées

Plusieurs critères de différenciation furent d'abord proposés. S'agit-il de la nature des tâches ? Du lieu où s'effectue le travail ? De la place occupée dans les rapports capitalistes ? Selon ce dernier critère, les femmes fournissant un travail qui ne possède pas de valeur d'échange se trouveraient exclues des rapports sociaux capitalistes et, par conséquent, seraient infériorisées et marginalisées. Ces questions et bien d'autres encore renvoient aux nombreux débats qui ont opposé féministes marxistes et non marxistes puis, à l'intérieur du marxisme féministe, les distinctions proposées entre le travail directement et indirectement productif, entre la valeur d'usage et la valeur d'échange ⁴. Ces débats renvoient aussi à la différenciation entre sphère privée et sphère publique, entre travail gratuit et travail rémunéré, entre travail non payé et travail payé.

Ces analyses demeurent incomplètes, affirme Delphy en les rejetant. Fonder l'oppression et l'exploitation des femmes sur la nature [p. 6] des tâches n'explique pas pourquoi le travail domestique n'est pas monnayé. En effet, passer le balai au bureau est rémunéré, tandis que le passer à la maison ne l'est pas ; il en est de même pour la garde des enfants. Fonder l'oppression des femmes sur les lieux où sont effectuées ces tâches ne représente guère une explication plus satisfaisante, puisque les domestiques sont rémunérées et les épouses ne le sont pas. Et aucun de ces facteurs n'explique pourquoi ce sont les femmes qui accomplissent principalement le travail domestique

¹ En effet, les mères peuvent être veuves, divorcées, séparées ou célibataires. De nos jours, un nombre croissant de femmes élèvent seules leurs enfants pendant que d'autres élèvent les enfants des hommes avec qui elles vivent.

² Catégories analytiques, précisons-le, puisque les mêmes femmes se retrouvent en un nombre toujours croissant dans les deux catégories. Comme on l'a vu précédemment (dans l'ouvrage de N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, tableau 16, p. 229), la proportion de femmes mariées dans la main-d'œuvre active passe de 6,8% en 1931 à 48,7% en 1971.

³ Pour une analyse approfondie de l'évolution des débats théoriques sur le travail des femmes, voir D. Juteau et N. Laurin : « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux mères-porteuses », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, vol. XXV, n° 2, 1988, p. 183-207.

⁴ On consultera à cet égard les ouvrages de M. Benston : « The Political Economy of Women's Liberation », *Monthly Review*, vol. XXI, n° 4, septembre 1969, p. 13-27 ; de M.R. Dalla Costa : *The Power of Women and the Subversion of the Community*, Bristol, Falling Wall Press, 1972 ; et de C. Delphy : « L'ennemi principal », *Partisans*, Paris, Maspero, n° 54-55, 1970, p. 157-172.

ni pourquoi ce dernier demeure non monnayé. Le fait que ce travail ne soit pas monnayé dévoile l'existence d'un autre mode de production ; ce mode de production domestique où s'inscrit le travail des mères-épouses demeure analytiquement distinct du mode de production capitaliste. Son analyse laisse entrevoir l'existence d'un rapport spécifique constitutif des catégories de sexes, rapport qui sera défini selon la tendance théorique privilégiée soit comme un rapport d'oppression, un rapport d'exploitation, ou comme un rapport d'appropriation ¹.

Cette dernière approche s'avérera la plus féconde. Guillaumin conçoit le rapport entre les hommes et les femmes comme un rapport spécifique, le sexage. C'est un rapport distinct du rapport d'exploitation, où seule la force de travail est utilisée. Dans le rapport d'appropriation que représente le sexage, c'est non seulement la force de travail mais aussi la personne, son corps, les produits de son corps et de son travail qui sont mis à la disposition des hommes qui en sont les bénéficiaires. Ce qui est spécifique à ce rapport, c'est « la réduction à l'état d'outil dont l'instrumentalité s'applique *de surcroît et fondamentalement à d'autres humains* » ²

Ni payé ni quantifié, le travail approprié est affecté, dans le cadre d'une relation personnalisée durable, à l'entretien corporel, matériel et éventuellement affectif de l'ensemble des êtres humains. Ce qui implique le fait de nourrir, de nettoyer, d'élever, d'entretenir sexuellement, de soutenir affectivement ³. Constitutif des classes de sexes, il fonde la division sexuelle du travail qui s'actualise dans la société tout entière. Dans les pays occidentaux notamment, il est surtout accompli par des femmes, qui se consacrent aussi à d'autres tâches. C'est à la lumière de cette approche que nous aborderons le travail des religieuses, une catégorie de femmes affectées gratuitement par l'institution ecclésiale à l'entretien des êtres humains. Mais retournons provisoirement aux débats entourant le travail des femmes.

Si la famille a constitué le lieu central de l'appropriation de plusieurs femmes, elle n'en constitue ni le seul ni le premier, ce que [p. 7] reconnaît déjà Guillaumin en 1978. Pour elle, l'appropriation collective existe d'abord à l'extérieur de la famille et rend possible l'appropriation privée dans le mariage, qui présente une forme particulière et plus visible du sexage. Cette perspective ralliera alors peu d'adeptes, la grande majorité ⁴ des chercheuses voyant dans la famille et le travail domestique la

¹ Il s'agit en effet de trois formes de la domination que nous aurons l'occasion de mieux distinguer au cours de cette étude. À notre avis, S. Firestone théorise l'oppression dans son livre : *The Dialectic of Sex : the Case for Feminist Revolution*, New York, William Morrow, 1970. C. Delphy théorise pour sa part l'exploitation (*op. cit.*) et C. Guillaumin, l'appropriation (« Pratique du pouvoir et idée de nature : 1. L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, vol. 2, 1978, p. 5-30).

² Pour approfondir cette approche, voir C. Guillaumin : *op. cit.*, p. 16.

³ *Ibid.*, p. 28.

⁴ Mais pas toutes, puisque des féministes « noires », entre autres, soutiennent que leur famille constitue moins un lieu d'oppression qu'un refuge face au racisme du monde extérieur. Voir à ce sujet H. Carby : « White Women Listen ! Black Feminism and the Boundaries of Sisterhood », dans *The Empire Strikes Back : Race and Racism in 70's Britain*, édité par le Center for Contemporary Cultural Studies, Londres, Hutchison, 1982 p. 212-235 ; b. hooks : *Feminist Theory : From Margin to Center*, Boston, South End Press, 1984.

source de toutes les oppressions subies par les femmes. Il faudra que le débat évolue considérablement pour qu'on reconnaisse la présence de rapports sociaux de sexes au sein de cadres institutionnels multiples et distincts, ce que permettait le concept d'appropriation collective.

À partir de la fin des années soixante-dix, on cherchera à articuler deux modes de production ou deux systèmes de relations sociales, le patriarcat et le capitalisme. Plusieurs auteurs parlent d'un double ghetto¹ et imputent la place subordonnée des femmes au sein de l'économie et de la société à leur place dans la sphère dite privée ; ce serait à cause de leur rôle de mères-épouses et de leurs fonctions reproductrices que les femmes occupent une place défavorisée sur le marché du travail. L'explication en dernière instance de type biologique — « ce sont elles qui portent les bébés² » — demeure centrale. D'autres féministes établissent le lien entre la production des êtres humains et la production des biens et des services³. Certaines préfèrent examiner les formes plus collectives et publiques du patriarcat ; le système de relations sociales d'abord fondé dans la famille franchirait éventuellement ces frontières ; le patriarcat privé deviendrait alors public⁴.

Pour comprendre comment s'opère la division sexuelle du travail à l'intérieur de la société, il faut dépasser⁵ la double séparation établie entre les types de production, soit la production domestique et la production des marchandises, ainsi qu'entre les lieux de la production, en l'occurrence le foyer et le marché. Il faut plutôt saisir l'insertion du travail des femmes au sein de deux systèmes de relations sociales, le capitalisme et le patriarcat. Walby montre⁶ que l'oppression et l'exploitation des femmes s'effectuent autant dans le travail salarié que dans le travail domestique. Plutôt que d'opposer le patriarcat au capitalisme, cette dernière examine⁷ les rapports patriarcaux qui s'exercent dans des structures telles la famille, le travail salarié, l'État, la violence, la sexualité et la culture. Les rapports de sexes peuvent alors être périodisés en fonction de la dominance d'une structure ; ainsi, à certains moments et

¹ Le livre de P. Armstrong et H. Armstrong : *The Double Ghetto : Canadian Women and their Segregated Work*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978, en représente un exemple connu.

² *Ibid.*

³ Pour une analyse des liens entre production et reproduction, voir M. O'Brien : *The Politics of Reproduction*, Londres, Routledge et Keagan Paul, 1981 ; et R. Dandurand : « Famille du capitalisme et production des êtres humains », *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, n° 2, 1981, p. 95-113.

⁴ Plusieurs auteures adopteront cette position. Notons entre autres C. Brown : « Mothers, Fathers and Children : from Private to Public Patriarchy » ; H. Hartmann : « The Unhappy Marriage of Marxism and Feminism : Towards a more Progressive Union » et I. Young : « Beyond the Unhappy Marriage : a Critique of Dual Systems Theory » tous trois parus dans L. Sargent (dir.) : *Women and Revolution. A Discussion of the Unhappy Marriage of Marxism and Feminism*, Montréal, Black Rose Books, 1981.

⁵ N. Sokoloff : *Between Money and Love : The Dialectics of Women's and Market Work*, New York, Praeger, 1980.

⁶ Walby : *Patriarchy at Work : Patriarchal and Capitalist Relations in Employment*, Cambridge, Polity Press, 1986.

⁷ S. Walby : *Theorizing Patriarchy*, Oxford et Cambridge, Basil Blackwell, 1990.

dans certains pays, l'État ou le travail salarié, davantage que la famille, deviennent les contextes qui déterminent la situation des femmes.

[p. 8] Juteau et Laurin ¹ prolongent ce type d'analyse en étudiant les rapports de sexes au sein d'un autre cadre, à savoir l'Église. Reprenant le concept de sexage, nous avançons que l'appropriation collective des femmes s'opère aussi dans le cadre de l'institution ecclésiale. Le travail des religieuses, ne se rattachant à aucun des deux pôles précédemment identifiés par l'analyse féministe, transforme et infléchit nécessairement le débat sur le travail des femmes, sur l'articulation entre leur travail gratuit ² et leur travail salarié. Aussi faut-il pousser l'analyse au-delà des deux pôles constitués par le travail reproductif et domestique accompli gratuitement dans la famille et par le travail salarié sur le marché du travail.

Les religieuses : une troisième configuration de travailleuses

Le travail des religieuses reste difficile à cerner et à classifier ; sur plusieurs points, il se rapproche et s'éloigne en même temps de celui des mères-épouses et de celui des salariées.

Mères-épouses et religieuses

Une comparaison même rapide et superficielle du travail des religieuses et des mères-épouses laisse entrevoir leurs caractéristiques communes et leurs différences, qui seront approfondies dans le premier chapitre. Les mères-épouses et les religieuses accomplissent et se partagent un travail gratuit d'entretien matériel, corporel et affectif des êtres humains, des enfants, plus ou moins sains, des vieillards, plus ou moins malades, des malades, plus ou moins graves, et des hommes bien portants, religieux ou laïques. Des êtres humains qu'il faut soigner, éduquer, instruire, laver, nourrir, etc. Les religieuses s'occupent le plus souvent des laissés pour compte par les familles, des abandonnés ou des rejetés tels que les orphelins, les prisonnières et les « filles-mères », de ceux qui représentent des charges trop lourdes, soit les malades, les handicapés, les psychiatisés, etc. Leur travail est échangé contre leur entretien et cette absence de rémunération crée une situation de dépendance à laquelle il sera très

¹ Notre article « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux mères-porteuses », *op. cit.*, présente entre autres les questions théoriques qui ont orienté cette recherche sur les religieuses.

² Dans cet ouvrage, nous utilisons « travail gratuit » dans son sens large qui inclut le travail qui n'est pas payé, qu'il soit non salarié, non rémunéré, non rétribué. En fait, le travail effectué par les mères-épouses et par les religieuses est non payé, en ce sens « que cela fait partie de son caractère que de n'avoir aucun rapport avec une quantité quelconque, en monnaie ou en entretien » (C. Guillaumin : *op. cit.*, p. 19).

difficile d'échapper. Axé sur le dévouement des femmes, le discours sur la nature féminine occulte, dans les deux cas, leur travail, en légitimise la gratuité ¹.

Cependant, le travail des religieuses diffère de celui des mères-épouses. Et cela, sous plusieurs rapports. D'abord, les religieuses ont la [p. 9] charge de personnes qui n'appartiennent pas à leur propre famille. Cette charge ne comporte pas par conséquent une relation durable et personnalisée. Elles œuvrent au sein d'établissements tels que les écoles, les pensionnats, les hospices, les orphelinats ; aussi le nombre de personnes à charge, la taille des établissements et l'organisation du travail, la répartition et la différenciation des tâches, par exemple, varient-ils considérablement. Enfin, les religieuses sont soustraites au mariage et à la famille, au travail de reproduction biologique et au service sexuel : pas de mari ni d'enfants. Passons maintenant à la comparaison entre religieuses et salariées.

Travailleuses salariées et religieuses

Ces deux catégories de femmes ont en commun une caractéristique essentielle : elles travaillent principalement à l'extérieur du foyer, au sein d'organisations dont l'ampleur et la complexité dépassent celles de la famille ². Comme il s'agit en grande partie d'organisations de type bureaucratique ³, les religieuses possèdent comme les salariées la possibilité d'exercer un large éventail de tâches et de passer d'un emploi à l'autre ; on trouve dans les CRF une trajectoire professionnelle, un cheminement de carrière, une mobilité ⁴.

En revanche, le travail des religieuses demeure habituellement gratuit, à l'opposé de celui des laïques, les unes et les autres travaillant souvent côte à côte. C'est le cas dans les hôpitaux, les écoles, etc. À partir du moment où le travail des religieuses deviendra salarié, la rémunération sera versée à la communauté et non à la travailleuse. En deuxième lieu, les religieuses évoluent à l'intérieur d'une organisation où les hommes sont absents ; par conséquent, elles ont théoriquement accès à tous les emplois. Elles possèdent ainsi des chances de mobilité auxquelles n'accèdent pas les

¹ On consultera à cet égard les articles de N. Laurin et M. Spielvogel : « La signification du travail dans les communautés religieuses féminines : 1900 à 1965 », dans G. Lapointe : *Société, culture et religion à Montréal : XIX^e-XX^e siècle* Montréal, VLB éditeur, 1994, p. 219-229, et de M. Spielvogel : « La maternité spirituelle : une analyse du discours sur la vocation religieuse féminine », *Actes de la section d'études féministes. ACFAS 1989*, 1990, p. 43-55.

² Le travail à domicile des laïques et le travail des religieuses dans les presbytères constituent des exceptions.

³ Les communautés religieuses, comme l'Église dans son ensemble, sont des organisations de type bureaucratique, qui se rapprochent de ce que Weber appelle la domination de type rationnel légal (*Économie et société*, Paris, Plon, 1968, p. 223 et s.). En effet, on y trouve une activité continue liée à des règles, au sein d'une autorité constituée ; s'y ajoutent le principe de hiérarchie administrative et des règles, administratives et normatives. Si la direction administrative bureaucratique constitue le type pur de la domination de type légal, d'autres organisations, telles que les entreprises économiques de profit et les entreprises charitables privées, se rapprochent de ce type.

⁴ On consultera à cet égard la thèse de doctorat de L. Duchesne : *Le cheminement de carrière dans les communautés religieuses de femmes au Québec de 1920 à 1970*, thèse de doctorat non publiée, Université de Montréal, Département de sociologie, 1992.

autres femmes. Par ailleurs, puisque les CRF se spécialisent dans l'offre de certains services, on s'attend à ce que la gamme d'emplois y soit plus restreinte que sur le marché du travail. Troisièmement, les religieuses n'effectuent pas pendant la période étudiée d'aller-retour quotidien entre les sphères dites privée et publique. Enfin, les CRF sont assujetties à des formes de contrôle spécifiques, droit pontifical ou droit diocésain, par les constitutions, les coutumiers et autres règles¹. En outre, à l'encontre des salariées qui vendent leur force de travail pour une durée de temps déterminée, les religieuses, tout comme les « reines du foyer », n'échappent pas à un contrôle qui s'exerce, en tout temps et en tout lieu, sur leur personne.

[p. 10] **Les religieuses : hors salariat et hors foyer**

Une comparaison même sommaire des religieuses aux mères-épouses, du travail salarié des femmes laïques et du travail non salarié des religieuses dans la sphère publique dévoile les attributs spécifiques du travail des religieuses. Ces dernières évoluent au sein d'institutions contrôlées aux instances intermédiaires par des femmes et en dernière instance par les hommes d'Église ; leur travail s'accomplit en dehors du foyer et du marché, ne pouvant être ramené ni au travail domestique ni au travail salarié. Plusieurs éléments, tels les lieux de travail, la nature des tâches, l'organisation du travail, la forme de la rémunération, l'usage du corps, se combinent ici pour former une configuration empirique spécifique, propre à la main-d'œuvre religieuse féminine.

Les religieuses constituent ainsi un autre pôle d'analyse², distinct de ceux qui sont déjà identifiés dans les écrits sur le travail des femmes. Ce pôle, dont l'identification et la présence viennent briser l'équation établie entre travail domestique et travail gratuit, entre sphère publique et salariat, s'insère dans le tout mouvant et fluctuant que représente le travail des femmes. Il introduit une fissure dans l'édifice conceptuel et théorique en place. On ne peut plus se contenter de comparer et d'articuler le travail non salarié dans le cadre de la famille et des rapports patriarcaux au travail salarié sur le marché dans le cadre des rapports capitalistes et patriarcaux. Il faut plutôt quitter le terrain de l'articulation de deux pôles pour accéder enfin à une approche multipolaire susceptible de faire éclater le carcan au sein duquel les théories féministes, sans parler des autres, sont enfermées. C'est en dépassant la description de trois configurations empiriques qu'on pourra rejoindre les rapports sociaux qui se cachent derrière ces formes.

¹ Le coutumier est de l'ordre des « usages », bien que l'usage soit contraignant. La constitution relève du droit canon.

² Si les religieuses représentent aujourd'hui une part infime des travailleuses au Québec, les caractéristiques de la configuration qu'elles formaient nous renseignent sur la présence d'une dimension (collective) de l'appropriation qui est toujours pertinente pour comprendre le travail féminin.

L'actualisation du sexage dans l'institution religieuse

Le sexage dans l'institution religieuse

[Retour à la table des matières](#)

Le rapport d'appropriation constitutif des classes de sexes implique l'existence d'un travail gratuit et non quantifié qui peut s'exercer dans des lieux divers. Il comprend une forme collective et une forme privée. Largement analysé au sein de la famille, quelque peu examiné dans sa forme bénévole, le travail gratuit reste peu étudié au sein d'autres institutions. Or, l'appropriation possède, selon les lieux où elle s'actualise, [p. 11] des formes et des modalités distinctes qui lui confèrent des attributs spécifiques, ce que le cas des religieuses permet d'approfondir.

Les religieuses, comme les mères-épouses et les salariées, constituent un volet spécifique du rapport de sexage. L'appropriation de leur travail s'opère par le biais de l'institution ecclésiale, ne passant ni par la famille, ni par les maris, ni par le capital. Les religieuses représentent une « fraction de la classe des femmes qui, ayant été réunie, effectue socialement, hors salariat, les tâches d'entretien physique des malades, enfants, et vieillards isolés ¹ ». Si elles sont semblables aux autres femmes, elles en sont aussi différentes. De toute évidence, les religieuses échappent à la forme privée de l'appropriation. Elles sont soustraites du travail de la reproduction biologique et du service sexuel et ne peuvent rentrer dans leur famille pour se consacrer à l'entretien de ses membres. L'appropriation collective mise en œuvre dans l'institution religieuse en représente une modalité particulière qui se répercute sur chaque dimension du travail des religieuses. Entrer dans une CRF affectera autant les lieux de travail que les tâches accomplies, la division du travail que son mode d'organisation, l'éventail des services confiés que la trajectoire professionnelle, la réglementation de ce travail que les conceptions du monde qui l'orientent, ce que nos données sur les religieuses permettent de prospecter, par le biais de comparaisons entre hommes et femmes d'Église, entre religieuses et mères-épouses, et, de manière plus poussée, entre religieuses et salariées.

Ainsi pouvons-nous enfin éclaircir comment une modalité spécifique d'appropriation se répercute sur divers aspects du travail féminin. Nous décrivons au chapitre 1 le travail des religieuses, nous analysons sa répartition et son évolution ; nous le comparons brièvement à celui des mères-épouses et faisons ressortir leurs contributions spécifiques, dont celle, réciproque et complémentaire, à la production et à la reproduction de la nation canadienne-française.

Nous poursuivons, aux chapitres 2 et 3, notre analyse de la répartition occupationnelle des religieuses. Nous approfondissons d'abord l'influence de l'activité principale des CRF sur la répartition des emplois et examinons les trajectoires des

¹ C. Guillaumin : *op. cit.*, p. 16.

religieuses au sein de ce ghetto. Au chapitre 3, nous nous penchons sur l'influence des établissements et de la période sur la répartition des emplois, puis nous en examinons la transformation accélérée à la Révolution tranquille.

Au chapitre 4, nous comparons le travail des religieuses à celui des femmes laïques salariées. L'influence des modalités distinctes de l'appropriation sur les places occupées et sur l'évolution des catégories [p. 12] d'emploi ressort alors clairement. Nous effectuons au chapitre 5 un retour sur nos analyses ; nous sommes alors en mesure, tout d'abord, de repenser les formes multiples qu'épouse la division sexuelle du travail dans nos sociétés, puis d'établir de façon manifeste le fondement social des catégories de sexes. En conclusion, nous réitérons l'importance d'étudier la division sexuée du travail comme fait social, rejetant ainsi les explications de type naturaliste qui ont souvent cours dans la compréhension des rapports entre femmes et hommes.

[p. 13,14, 15, notes de fin converties en notes de bas de pages, p. 16 sans texte, MB]

[p. 17]

1

Hors foyer et hors salariat. La main-d'œuvre féminine dans l'institution ecclésiale

[Retour à la table des matières](#)

Nous voici arrivées à l'objet central de notre étude : le travail fourni, entre 1901 et 1971, par les religieuses au Québec. Nous voulons en saisir la répartition, la distribution, l'évolution, l'organisation, l'orientation, le sens.

Nous rappellerons d'abord les étapes qui nous ont menées de la cueillette des données à leur traitement, puis nous présenterons les principales caractéristiques de la main-d'œuvre religieuse féminine. Nous verrons alors que cette dernière occupe une place spécifique par rapport aux hommes d'Église et par rapport à l'ensemble des femmes qui effectuent hors salariat le travail d'entretien des êtres humains.

Des données à construire : trouver, recueillir, décrire et catégoriser les informations

Que font les religieuses ? Cette question, si simple en apparence, aura nécessité une quête longue et ardue.

En effet, ni le recensement ni les autres études consultées sur le travail des religieuses¹ n'offrent de réponse globale et précise à cette question. Le fait de connaître le nombre de religieuses dans une communauté enseignante, par exemple,

¹ Signalons, entre autres, celles de B. Denault et B. Lévesque : *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, op. cit., et de M. Danylewicz : *Profession : religieuse ; un choix pour les Québécoises, 1840-1920*, Montréal, Boréal, 1988. Nous avons fait état de ces problèmes, surtout en ce qui concerne les données du recensement, dans notre premier livre : N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, op. cit. Notons également que dans les recensements une partie des religieuses sont classées dans la catégorie des religieux et religieuses, de la grande catégorie des professions libérales et techniques, mais sans plus de détail. D'autres religieuses sont réparties dans les autres catégories, mais les laïques et les religieuses n'y sont pas distinguées (voir notamment le Recensement du Canada 1961 : *Main-d'œuvre, Tendances des professions et de l'industrie*, Cat. 94551, Tableau 8).

ne renseigne pas sur la répartition occupationnelle des religieuses dans cette communauté ; outre une proportion importante d'enseignantes, s'y trouveront également des administratrices, des cuisinières, des buandières et autres personnes affectées au travail de soutien.

Plusieurs étapes se trouvaient devant nous : trouver l'information, la recueillir et la catégoriser, la décrire, la commenter et l'analyser.

[p.18] **Trouver et recueillir**

Nous avons décrit ailleurs l'ensemble des activités et des étapes qui ont servi à trouver et à recueillir les informations pertinentes et nous y avons expliqué pourquoi la main-d'œuvre religieuse féminine québécoise constitue notre population ¹.

Pour fournir un aperçu global du travail des religieuses au Québec entre 1901 et 1971, nous avons construit deux échantillons représentatifs. Le premier échantillon, celui des CRF ², est fabriqué à partir des communautés (au nombre de 50) ayant une maison mère au Québec ³ et comprenant plus de 150 sujets ⁴. Il est stratifié selon leur taille et leur activité principale et comporte vingt-quatre communautés qui se répartissent de la manière suivante ; *quatre* très grandes (de 2 000 sujets et plus), *cinq* grandes (de 1 000 à 1 999), *six* moyennes (de 500 à 999) et *neuf* petites (de 150 à 499). Parmi les 24 communautés retenues, on trouve les activités suivantes : enseignantes (*neuf*), services sociaux-hospitaliers (*sept*), service au clergé (*deux*), hospitalières (*deux*), protection (*une*), missionnaire (*une*) et contemplatives (*deux*).

Dans chaque communauté, un échantillon de religieuses fut tiré, à partir d'une population comprenant toutes les religieuses nées au Québec, qu'elles aient travaillé au Québec ou en mission, ainsi que les religieuses non québécoises ayant travaillé au Québec au cours de leur vie ⁵, ce qui donne, pour la période étudiée, un total de 3 700 religieuses dont la répartition apparaît à l'annexe 1. Les religieuses furent aussi sélectionnées selon la période de leur entrée en communauté ⁶. Le travail des

¹ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, chap. 2.

² Ces communautés ont été choisies dans un ensemble de 50 communautés qui ont une maison mère au Québec et qui regroupaient plus de 150 religieuses en 1961 (*Ibid.*, chap. 2)

³ À une exception près, puisque nous avons aussi inclus une communauté dont la maison mère est à Ottawa, ce qui nous a permis de tenir compte du travail des religieuses œuvrant au Québec bien qu'elles appartiennent à des CRF dont les maisons mères ne sont pas au Québec.

⁴ On se souviendra que les très petites communautés, celles qui comptent moins de 150 sujets, ne sont pas représentées dans notre échantillon. D'après *Le Canada Ecclésiastique*, ces dernières ne comptent que 2 351 sujets en 1961.

⁵ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, chap. 2, p. 49.

⁶ La méthode de périodisation reposait sur la stratégie suivante : dans chacune des communautés incluses dans l'échantillon global, nous avons tiré en premier un sous-échantillon de la population en 1901, c'est-à-dire de toutes les religieuses vivantes à cette date, quelle que soit la date de leur entrée en communauté. En 1901, un nombre de cas assez élevé était nécessaire pour s'assurer que l'échantillon comporte, dès les premières décennies, une taille suffisante pour les fins de l'analyse statistique des résultats ultérieurs. Nous avons gardé en 1911 toutes les religieuses encore vivantes

religieuses s'appréhende par le biais des obédiences, assignations annuelles reçues des mains de la supérieure. Pour chaque religieuse, plusieurs données furent recueillies, dont celles qui portent sur l'emploi : le premier emploi (reçu quand elle prononce ses vœux temporaires) et tous les emplois subséquents correspondant aux années du recensement. On a également noté l'établissement où s'exerce chaque emploi. Ainsi, pour une religieuse qui a prononcé ses vœux temporaires en 1903, on a noté l'emploi assigné en 1903, le lieu où il est effectué, puis les emplois exercés en 1911, 1921, 1931 et ainsi de suite jusqu'en 1971 ou, le cas échéant, jusqu'à sa mort. Pour une religieuse qui prononce ses vœux temporaires en 1921, on inscrit la première obédience, reçue en 1921, puis les obédiences reçues en 1931, 1941 et ainsi de suite jusqu'en 1971 ou, le cas échéant, jusqu'à sa mort. Il s'ensuit que le nombre et le type d'obédiences consignées sont inférieurs à celui qu'une religieuse reçoit ; aussi a-t-on inscrit, pour toutes les religieuses, le nombre total d'obédiences différentes et les [p. 19] postes de direction occupés¹. Dix mille obédiences qui s'échelonnent sur l'ensemble de la période furent retenues et notées.

Décrire

Sur une période de 70 ans, les 3 700 religieuses de l'échantillon ont occupé au moins 10 000 emplois. Ces derniers renvoient à des titres multiples, connus et inconnus, quelquefois semblables, quelquefois différents, en apparence du moins, des emplois des femmes laïques.

Voici quelques exemples des titres recueillis : directrice de refuge, coordonnatrice d'écoles, assistante à l'économiste, supérieure générale, aide au chant, couturière, buandière, écriture artistique, « travaille à faire bâtir une chapelle », cuisinière, typographe, jardinière, aide-malade, gardienne de parloir, préfète, surveillante de salle, caissière, téléphoniste, professeur du secondaire, professeur de chant, technicienne de laboratoire, directrice de grande cuisine, directrice de chapelle, responsable de la ferme, maîtresse des pensionnaires, propagandiste, zélatrice de la garde d'honneur, préposée au bureau de poste, maîtresse de prison, aide à l'atelier de photo, électricienne, hospitalière. La liste complète de ces obédiences et leur catégorisation sont présentées à l'annexe 2 L'éventail d'emplois est large ; aussi avons-nous établi des catégories pour en rendre possible l'analyse.

de notre sous-échantillon de 1901. Nous leur avons adjoint un échantillon des nouvelles religieuses, soit celles qui ont fait leurs vœux entre 1902 et 1911. Ces dernières, en s'ajoutant au groupe précédent, composent le sous-échantillon de 1911. Elles sont, comme les autres, conservées dans notre échantillon jusqu'à leur décès. Les religieuses entrées pendant chaque décennie continuent de s'ajouter aux survivantes des décennies précédentes, et ainsi de suite, jusqu'en 1971.

¹ Les postes de direction en dehors des années de recensement n'ont pas été inclus dans l'analyse des obédiences, bien qu'on les ait codés.

Coder et classer

Coder 10 000 obédiences n'est pas une mince affaire. Nous avons expliqué ailleurs ¹ notre démarche de codage ; rappelons ici qu'on a choisi de recourir, en dépit de ses limites, à la Classification type des professions de 1980 (CTP) conçue par Statistique Canada. Nous avons examiné les titres d'emplois des religieuses et codé les obédiences en utilisant l'index analytique où sont précisés le grand groupe, le sous-groupe et le groupe de base. Dans certains cas — on pense ici aux enseignantes et aux infirmières — l'opération s'est avérée relativement facile. Dans d'autres cas, il a fallu obtenir des renseignements additionnels sur le genre de travail exécuté pour effectuer la catégorisation. À quoi correspondent le travail d'une directrice de grande cuisine et celui d'une hospitalière ? Où placer les officières et les sacristines ? Les maîtresses des novices sont-elles des travailleuses professionnelles ? Autant de questions, et bien d'autres encore, auxquelles il a fallu [p. 20] répondre lors de la codification. En effet, certains emplois des religieuses n'ont pas leur équivalent dans le monde laïque : des supérieures, des maîtresses des novices, des excitatrices, des bâtisseuses de chapelle, etc. ; l'inverse est aussi vrai, puisqu'on ne trouve pas de religieuses au sein des catégories telles les activités récréatives, les « barmaids » et les guides de voyage. Grâce à cette opération, les 10 000 obédiences notées furent codées selon les termes d'environ 250 catégories d'emploi.

Nous avons ensuite poursuivi le travail de regroupement en nous servant de la catégorisation des occupations du recensement de 1961. Nous avons eu recours à la classification de 13 catégories afin de pouvoir comparer la main-d'œuvre religieuse féminine et la main-d'œuvre féminine laïque ; on le verra au chapitre consacré à cette comparaison ². Encore une fois, cette opération ne fut pas sans causer certaines difficultés. Plusieurs chercheurs ³ ont souligné l'existence de deux problèmes dans l'étude longitudinale du travail des femmes. Non seulement les catégories occupationnelles de Statistique Canada conviennent-elles mieux aux emplois masculins qu'aux emplois féminins — nous retrouvons par exemple très peu de femmes dans le secteur primaire et dans la construction — mais de surcroît les classifications occupationnelles changent de décennie en décennie, ce qui rend extrêmement difficile le travail d'uniformisation.

La spécificité de nos données exigeait également l'élaboration d'une autre classification qui épousât de plus près les formes et les contours du travail effectué

¹ *Ibid.*, chap. 4.

² On trouvera également à la note méthodologique du chapitre 4 des explications plus détaillées concernant le travail de codification et de catégorisation.

³ Voir, par exemple, P. Armstrong et H. Armstrong : *The Double Ghetto : Canadian Women and their Segregated Work*, op. cit. ; P. Connelly : *Last Hired, First Fired : Women and the Canadian Work Force*, Toronto, The Women's Press, 1978, et les travaux de N. Meltz *Manpower in Canada, 1931 to 1961 : Historical Statistics of the Canadian Labour Force* Ottawa, Queen's Printer, 1969 ; *Changes in the Occupational Composition of the Canadian Labour Force, 1931-1961*, Ottawa, Queen's Printer, 1965.

par les religieuses, et qui sût en faire ressortir davantage la richesse et le sens. Pour ce faire, quelques réflexions préliminaires s'imposent, réflexions qui portent sur les communautés comme cadres spécifiques de travail.

Catégoriser

L'absence d'hommes au sein des CRF amène les religieuses à remplir l'ensemble des emplois, y compris ceux qui relèvent de l'administration et de la gestion. Aussi la répartition occupationnelle des religieuses différera-t-elle de celle de la main-d'œuvre féminine totale et de la main-d'œuvre masculine religieuse. Ce travail étant effectué dans le cadre d'organisations de type bureaucratique, les emplois seront spécialisés et hiérarchisés. Affectées principalement à la charge physique des êtres humains, à leur entretien corporel, intellectuel, affectif et spirituel, les CRF s'apparentent davantage aux industries des services ¹. [p. 21] Elles devraient présenter une gamme d'emplois plus réduite par rapport à la main-d'œuvre féminine totale et une répartition des travailleuses assez différente à l'intérieur de ces emplois.

Notre classification tient compte des types de services offerts par ces organisations et de l'infrastructure nécessaire à leur réalisation. Les CRF comprennent des personnes dont les emplois sont directement liés à la vocation de la communauté, soit des enseignantes, des soignantes, des travailleuses domestiques. S'y ajoutent celles qui organisent et appuient l'exécution de ces tâches ; on trouvera trois catégories d'administratrices, celles qui gèrent la communauté, celles qui gèrent ses établissements, et les responsables de l'encadrement des services. Elles sont suivies de quatre catégories de travailleuses de soutien, qui assurent le fonctionnement de la communauté, car il faut cuisiner, nettoyer, laver, réparer, produire les aliments et les biens, etc. ². Les religieuses prodiguent ces services au sein de lieux spécifiques qui ne sont ni l'usine, ni le bureau, ni le foyer conjugal. Elles se retrouvent au sein d'établissements divers, pensionnats, hôpitaux, orphelinats ; ces derniers leur appartiennent souvent, mais ils peuvent aussi être la propriété d'une autre communauté, d'une commission scolaire ou encore de l'État. Aussi différents qu'ils soient les uns des autres, ces établissements sont sous le contrôle des femmes. Les religieuses y détiennent tous les postes liés au fonctionnement de la communauté, mais partagent avec des laïcs, hommes ou femmes selon les circonstances, les postes liés à l'offre des services ; dans un hôpital par exemple, on retrouve des infirmières laïques, des médecins, des travailleurs de soutien rémunérés soit par la communauté,

¹ Une industrie est un groupe d'établissements engagés dans la production de produits pareils ou semblables, qu'il s'agisse de biens ou de services. Outre les industries des secteurs primaire et secondaire, on trouve les industries des services, telles que finances, assurances et immeubles, les services commerciaux, les services industriels, les services sociaux et personnels ; cette dernière catégorie comprend entre autres les écoles, les hôpitaux, les buanderies, les hôtels, les services de couture, etc. Nous y reviendrons au chapitre 4.

² Dans le cas des deux communautés consacrées au service domestique, les travailleuses de soutien accomplissent des tâches qui sont reliées tant à la vocation principale de la communauté qu'à son fonctionnement.

soit par la clientèle, soit par l'État. La présence de ces travailleurs de soutien aura une incidence sur les catégories d'emploi des religieuses, ainsi qu'on le verra au prochain chapitre.

Notre propre catégorisation des obédiences prend en considération l'ensemble de ces facteurs, notamment le type d'organisation étudié et sa fonction principale. Elle comporte dix catégories (voir annexe 2) au sein desquelles se répartissent les religieuses ; ces catégories sont également regroupées en trois ensembles, soit administration, travail professionnel et semi-professionnel, soutien.

Les administratrices

Les communautés religieuses sont des organisations qui comprennent une double filière administrative ; la filière interne renvoie au [p. 22] fonctionnement de la communauté *sensu strictu* et la filière externe, à la gestion des services offerts par ces communautés.

Nous avons distingué *trois catégories d'administratrices* selon leur niveau de responsabilité et l'échelle hiérarchique. La première catégorie, celle des administratrices générales, comprend la haute administration et la haute direction, c'est-à-dire l'administration et la direction générale de la communauté et de ses œuvres, dont les supérieures et économes générales et provinciales, les secrétaires générales, les fondatrices de communauté ou de provinces. La deuxième catégorie, celle des administratrices des établissements, renvoie à l'administration et à la direction de niveau intermédiaire : des supérieures, des directrices de maison, des secrétaires et économes des maisons locales, des assistantes à la supérieure ou à l'économe, des maîtresses des novices et des postulantes, des fondatrices ou cofondatrices d'un établissement local. La troisième catégorie, celle de l'administration des services, correspond au niveau de l'organisation et de l'encadrement, que ce soit d'un service, d'un secteur d'activités ou d'un ensemble de personnes. Ce sont des officières et directrices de chapelle, des responsables d'unités et d'ateliers, de la buanderie, des cliniques, des laboratoires, des employés, des résidences, des protégées, des maîtresses du pensionnat et des pensionnaires, etc.

Les travailleuses professionnelles et semi-professionnelles

La quatrième catégorie de travailleuses renferme surtout des travailleuses professionnelles telles que les infirmières, les pharmaciennes, les diététiciennes, les traductrices, les techniciennes en laboratoire, les bibliothécaires et les travailleuses sociales. La cinquième catégorie regroupe principalement des travailleuses semi-professionnelles, dont les aide-infirmières, les techniciennes en assistance sociale, les bibliotechniciennes. La sixième catégorie est réservée aux enseignantes de tous niveaux, classées séparément selon le nombre.

Les travailleuses de soutien

Le dernier ensemble représente le travail de soutien et comprend quatre catégories d'emploi. Dans la septième catégorie, on trouve principalement les employées de bureau, secrétaires, réceptionnistes, préposées aux achats, clavigraphes, annalistes, responsables de la prépa-[p. 23] ration des chapitres ¹ et de la tenue de livres. La huitième catégorie fait référence au service à la personne, à l'entretien des êtres humains et comprend les surveillantes de salles, les compagnes ²; la neuvième catégorie se compose des religieuses qui s'occupent de la production agricole, artisanale et industrielle, du jardin, du poulailler, de l'étable, des magasinieres et des électriciennes; la dixième catégorie comprend des religieuses faisant le travail domestique et les services ménagers, à la cuisine et à la buanderie, dans la lingerie et la couture.

Les obédiences

Actives et « inactives »

[Retour à la table des matières](#)

Deux questions doivent être abordées avant d'approfondir l'analyse des emplois des religieuses. Il faut d'abord situer les religieuses qui ont une obédience par rapport à l'ensemble des religieuses, afin d'établir le taux d'activité ³ au sein des CRF pour chacune des décennies, c'est-à-dire la proportion de religieuses qui y exercent effectivement un emploi. La catégorie des « inactives », c'est-à-dire celle des religieuses sans obédience, comprend les étudiantes, les retraitées, les malades, une prisonnière, (hé oui, une religieuse emprisonnée pendant la révolution chinoise !) et quelques cas impossibles à classer.

Diverses constatations se dégagent du tableau 1. En premier lieu, le taux d'activité dans les CRF est très élevé; entrer au couvent, c'est entrer dans un univers de travail. En 1901, 98,8% des religieuses travaillent; ce taux d'activité décroît lentement entre 1901 et 1961 pour atteindre alors 89,9%; c'est entre 1961 et 1971 que la baisse du taux d'activité est la plus importante, quand il atteint 83,9%. Cette tendance s'observe pour la plupart des communautés. Dans les communautés enseignantes, le taux d'activité demeure relativement stable jusqu'en 1921 (98,0%); il décroît lentement jusqu'en 1961 (91,7%), puis plus rapidement entre 1961 et 1971 (86,5%). Dans les

¹ Les chapitres sont les réunions annuelles de la communauté qui regroupent le généralat.

² Les compagnes sont les aides, les assistantes des responsables de salle ou d'un service, département, etc., de celles qu'on nomme souvent les officières (ou hospitalières dans certaines institutions).

³ Ne pas confondre avec le taux d'activité de Statistique Canada, qui est la proportion des individus employés, en recherche d'emploi ou mis à pied temporairement par rapport à l'ensemble des individus âgés de quinze ans et plus.

CRF vouées aux services sociaux-hospitaliers ¹, le taux d'activité décroît de façon encore plus significative, passant de 99,0% en 1901 à 90,3% en 1951, puis à 85,8% en 1961 et à 76,1% en 1971. Dans les autres CRF, la tendance à la baisse est moins régulière. Le taux d'activité passe de 98,6 % en 1901 à 89,9% en 1961 et 86,5% en 1971 ; il remonte légèrement entre 1931 et 1941 pour atteindre 92,8% et 95,3% respectivement, puis redescend à 89,2% en 1951.

[p. 24]

Tableau 1
Taux d'activité* des religieuses, selon l'activité principale**
des communautés, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
Ensemble des religieuses	98,8%	97,0%	96,4	95,3%	94,1%	92,5%	89,9%	83,9
Enseignantes	98,6%	96,8%	98,0%	96,2%	95,2%	94,2%	91,7%	86,5%
Services sociaux-hospital	99,0%	98,0%	94,6%	94,6%	91,7%	90,3%	85,8%	76,1%
Autres***	98,6%	94,8%	94,4%	92,8%	95,3%	89,2%	89,9%	86,5%

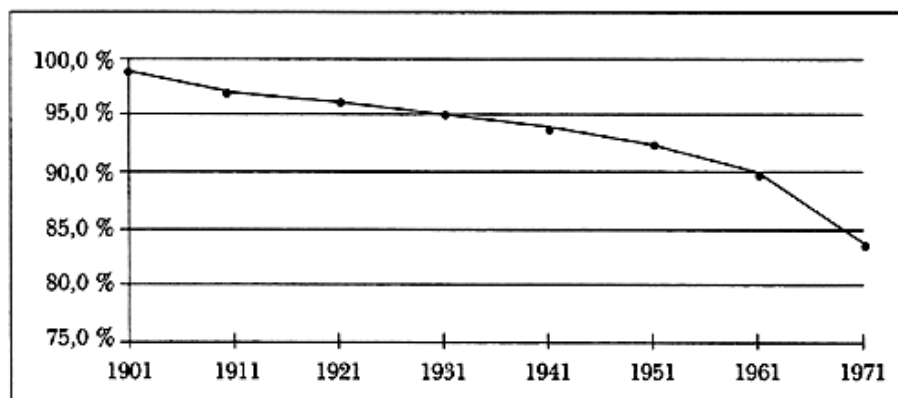
* Dans cette étude, le taux d'activité est la proportion des religieuses qui ont une obédience par rapport à l'ensemble des religieuses de l'échantillon.

** L'activité principale est celle dans laquelle la moitié ou plus de l'effectif d'une communauté est engagé. Elle ne correspond pas toujours à ce que les communautés elles-mêmes identifient comme étant leur vocation principale.

*** Cette catégorie regroupe les religieuses des communautés suivantes : hospitalières, service au clergé, services de protection, missionnaires et contemplatives.

¹ Les communautés de services sociaux-hospitaliers, dont l'activité est mixte, sont celles qui n'ont pas une spécialité majeure, c'est-à-dire qui mobiliserait 50% ou plus de leurs sujets. En pratique, elles offrent des services de divers genres à des personnes en institution – malades (hôpitaux), personnes âgées (hospices), enfants (orphelinats, crèches) – et elles font aussi, dans bien des cas, de l'enseignement ordinaire ou spécialisé (aveugles, sourds-muets, handicapés).

Figure 1
Taux d'activité des religieuses, 1901-1971



Plusieurs facteurs, dont le vieillissement de la population ¹, expliquent la baisse du taux d'activité. On comprendra mieux ce mouvement en examinant, au tableau 2, la catégorie des « inactives ».

La baisse progressive du taux d'activité est imputable entre autres à l'augmentation du nombre des religieuses malades et des étudiantes ; [p. 25] jamais très élevée, la proportion de religieuses inscrites à des études à plein temps augmente en fin de période pour passer de 1,1% en 1951 à 3,5% en 1961 puis à 3,8% en 1971. Mais la baisse la plus importante du taux d'activité observée entre 1961 et 1971 s'explique par l'augmentation du nombre de retraitées ; leur proportion, après une longue période de stabilité, passe de 0% à 1,6% entre 1901 et 1961, et croît brusquement entre 1961 et 1971 (6,4%).

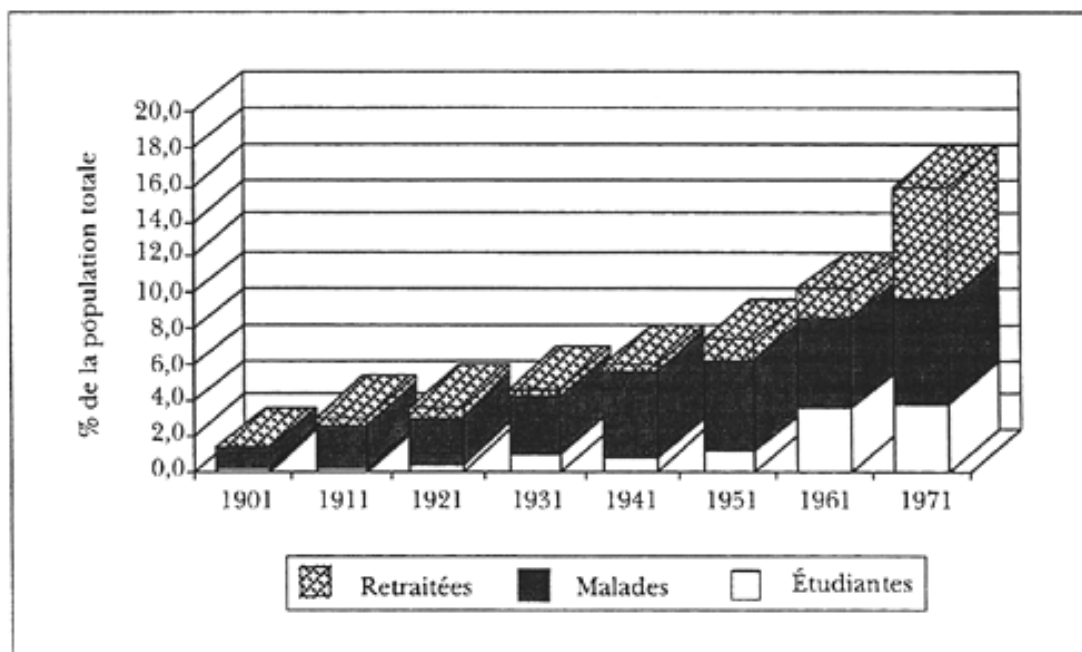
¹ En 1971, plus de 55% des religieuses ont plus de 55 ans (N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, p. 228).

Tableau 2
Distribution procentuelle des religieuses actives et « inactives »
(étudiantes, malades et retraitées), 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
<i>N</i> =	566	805	1127	1509	1893	2143	2299	1989
Actives	98,7	97,0	96,4	95,3	94,1	92,6	89,9	84,0
Étudiantes	0,2	0,2	0,4	1,0	0,7	1,1	3,5	3,8
Malades	1,1	2,4	2,7	3,2	4,8	5,2	5,0	5,8
Retraitées	0,0	0,4	0,5	0,5	0,4	1,1	1,6	6,4
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Figure 2
Religieuses étudiantes, malades et retraitées, 1901-1971



[p. 26] À la Révolution tranquille, une très faible proportion de religieuses est à la retraite ; dans les communautés, on travaille jusqu'à sa mort. Aucun contrat ne régit ce travail qui demeure non quantifié. Les religieuses ne sont pas sujettes aux règles du travail salarié ; pendant la période étudiée, elles ne se retrouvent pas au chômage et ne sont pas remerciées de leurs services à l'âge de 65 ans. Aussi l'augmentation importante des retraitées entre 1961 et 1971 se rattache-t-elle probablement moins au vieillissement de la population qu'à sa mise à l'écart par le nouvel employeur que représente l'État.

Tableau 3
Taux de deuxième obéissance* et
répartition des deuxièmes obédiences, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
<i>Taux de deuxième obéissance (%)</i>	17,7	16,1	13,2	15,0	12,1	15,6	15,4	14,8
<i>Répartition des deuxièmes obédiences:</i>								
<i>N=</i>	99	128	149	218	216	310	319	248
Adm. générale	1,0	0,9	0,9	1,2	0,5	0,8	0,3	0,4
Adm. des établissements	8,8	5,2	7,6	8,3	6,9	11,5	16,2	20,3
Adm. des serv.	1,9	0,0	2,3	2,3	2,8	3,0	0,6	0,8
Travail prof	6,5	2,7	6,5	5,6	5,1	4,4	3,4	4,4
Travail semi-prof	1,0	8,4	7,7	5,5	5,6	4,5	5,3	4,0
Enseignement	31,6	21,4	17,6	20,0	27,8	23,4	19,9	12,0
Serv. de bureau	1,0	3,4	3,6	9,4	8,8	6,6	9,0	15,5
Serv. aux personnes	1,1	4,9	5,7	6,6	2,9	3,8	3,1	4,4
Production	10,6	13,2	14,9	11,0	9,7	8,5	9,7	7,6
Serv. ménagers	36,5	39,9	33,2	30,1	30,1	33,5	32,4	30,7
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100 %

* Nous avons, à quelques exceptions près, codé l'obéissance la plus importante en rang comme première obéissance.

[p. 27] Non seulement les religieuses travaillent-elles jusqu'à un âge avancé, mais elles remplissent souvent simultanément deux obédiences. En plus de leur occupation principale, elles reçoivent quelquefois une deuxième obédience. Dans les petits établissements, la division du travail est moins poussée ; les religieuses y effectuent alors deux tâches à la fois, supérieure et enseignante par exemple, ou encore enseignante et surveillante du dortoir, etc.

Comme on peut le voir au tableau 3, le taux de deuxième obédience demeure relativement stable entre 1901 et 1971, le taux le plus élevé étant celui de 1901 (17,7%) et le plus faible, celui de 1941 (12,1%). Il remonte pendant les deux dernières décennies, pour se situer respectivement à 15,4% et à 14,8%. Au-delà des variations importantes qui caractérisent cette obédience d'une décennie à l'autre, on retrouve une certaine constante. En effet, pour ce qui est de la deuxième obédience, les travailleuses des services ménagers constituent la principale catégorie suivie par celles des enseignantes, sauf en 1971 quand ces dernières sont devancées par les administratrices d'établissements et les travailleuses de bureau. Les services ménagers et l'enseignement correspondent, comme on le verra, aux deux principales catégories d'emploi des CRF. La catégorie du service de bureau a connu une première augmentation importante entre 1921 et 1931, ce qui coïncide avec le passage, en 1921, de la loi sur l'assistance publique, qui accroîtra le travail de bureau dans les hôpitaux. On assiste également, entre 1961 et 1971, à une augmentation importante dans la catégorie du service de bureau, la proportion des deuxièmes obédiences y passant de 9,0% à 15,5%. Le remplacement de l'Église par l'État dans la gestion de l'enseignement et des services sociaux n'y est certes pas étranger. À la bureaucratisation croissante de l'appareil gouvernemental correspond celle des établissements qui desservent la population ; qui plus est, les religieuses doivent rendre plus de comptes à leur employeur, ce qui augmente le travail de bureau ; enfin, on assiste, à l'intérieur des communautés, au recyclage des religieuses remerciées de leurs services professionnels. Examinons de plus près le tableau 4 qui présente la distribution des deuxièmes obédiences en tenant compte cette fois-ci de l'activité principale de la CRF.

Le taux de deuxième obédience chez les enseignantes suit d'assez près, au cours de la période étudiée, les fluctuations observées dans l'ensemble des CRF, le taux le plus élevé étant celui de 1901 (21,3%) et le plus faible, celui de 1941 (11,6%). Ces religieuses sont affectées surtout au sein des catégories de l'enseignement et des services ménagers. On se souviendra en effet que dans les petits établis-[p. 28] sements il n'était pas inhabituel de voir les directrices et supérieures se consacrer à l'enseignement, tandis que les enseignantes participaient au travail ménager. L'enseignement regroupe la plus grande partie des deuxièmes obédiences, sauf en 1911 et en 1921 où cette obédience occupe le deuxième rang, et en 1971 où elle connaît une baisse considérable. Le travail ménager occupe habituellement le deuxième rang, devançant quelquefois les enseignantes. La catégorie du service de bureau comprend ici un très petit nombre de deuxièmes obédiences, sauf en 1971. On verra que le travail de bureau semble être réduit à son minimum dans les

[p. 29]

Tableau 5
Taux de deuxième obédience et
répartition des deuxièmes obédiences,
services sociaux-hospitaliers, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
<i>Taux de deuxième obédience (%)</i>	9,0	9,3	11,8	14,3	11,2	14,7	14,3	17,5
<i>Répartition des deuxièmes obédiences:</i>								
<i>N=</i>	19	28	46	66	59	80	90	66
Adm. générale	0,0	0,0	1,0	0,4	0,6	0,0	0,0	1,3
Adm. des établissements	5,3	7,3	5,4	3,4	3,3	7,0	9,2	16,4
Adm. des serv.	5,7	0,0	7,6	5,2	9,7	5,4	0,9	2,2
Travail prof.	13,2	4,4	16,5	9,1	6,1	6,5	5,9	5,1
Travail semi-prof.	0,0	6,3	7,0	3,2	4,8	3,0	7,0	1,3
Enseignement	32,6	16,0	12,1	5,4	3,6	0,7	3,0	0,3
Serv. de bureau	5,0	1,7	5,0	21,2	22,9	20,7	26,4	18,5
Serv. aux personnes	0,0	2,5	2,8	8,2	4,8	9,0	2,6	11,8
Production	11,0	13,9	4,1	5,7	14,0	9,5	7,5	4,0
Serv. ménagers	27,2	47,9	38,5	38,2	30,2	38,2	37,5	39,1
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Dans les CRF vouées aux services sociaux-hospitaliers, on le voit au tableau 5, le taux de deuxième obédience augmente de façon irrégulière entre 1901 (9,0%) et 1971 (17,5%), étant en général inférieur à celui de l'ensemble des CRF, sauf en 1971. La catégorie des services ménagers tient le premier rang pendant toute la période, à l'exception de la première décennie. Le service de bureau occupe ici une place plus importante que dans l'ensemble des CRF, tenant le deuxième rang à compter de 1931, ce qui appuie notre hypothèse sur l'impact de la loi sur l'assistance publique. Le taux de deuxième obédience dans cette catégorie passe de 5,0% en 1921 à 21,2% en [p. 30] 1931, se stabilise jusqu'en 1951, augmente de nouveau en 1961 (26,4%), puis décroît en 1971 (18,5%).

Nous pouvons maintenant passer à l'analyse des obédiences principales¹, qui offrent l'image la plus complète du travail des religieuses.

Les obédiences principales : un premier coup d'œil

Après avoir surmonté plusieurs obstacles, nous avons l'impression de conquérir l'Everest. Enfin pouvait-on contempler la distribution des emplois des religieuses du Québec, entre 1901 et 1971, objet qui avait échappé jusqu'alors aux autres chercheurs et aux communautés elles-mêmes. Notre premier regard découvrait un paysage inoubliable, splendide, que viendront préciser des verres grossissants et des microscopes, affectés aux analyses détaillées, poussées et plus sophistiquées des prochains chapitres.

Le tableau 6 présente la distribution des emplois des religieuses ; nous allons les décrire d'abord en fonction de dix catégories occupationnelles, puis des trois sous-ensembles qui les regroupent.

Les administratrices

Les *administratrices générales* comprennent les supérieures générales et provinciales, les économes, les fondatrices ; elles possèdent et exercent l'autorité sur l'ensemble de la communauté. Cette catégorie forme pendant toute la période la plus petite catégorie occupationnelle. Excepté pour la première décennie, où elle comprend 2,7% des religieuses, elle n'atteint jamais 2% de l'ensemble. Leur nombre demeure restreint, en fonction de la constitution qui gère les CRF et qui fixe le nombre de personnes qui se consacrent à la haute administration des communautés ; chaque communauté, indépendamment de sa taille, de son nombre d'établissements et de personnes, possède sa supérieure générale, quelques supérieures provinciales, le cas échéant son économe, sa maîtresse des novices... ni plus ni moins.

Les *administratrices des établissements* regroupent des religieuses qui, en tant que supérieures, assistantes, économes et secrétaires locales, assument la direction des maisons d'enseignement, des hôpitaux et autres établissements.

[p. 31] Cette catégorie oscille autour de 14% de l'effectif pendant l'ensemble de la période, passant de 13,9% en 1901 à 14,2% en 1971. Elle se classe alors au troisième rang. Elle est à son minimum de 12,5% en 1941 et à son maximum de 15,0% en 1961. Ce dernier pourcentage n'étonne pas, puisque le nombre d'établissements atteint alors son summum. Il s'agit de la catégorie la plus importante d'administratrices, dépassant de beaucoup le nombre de personnes affectées à l'administration générale et à la direction des services ; cette dernière catégorie, on le verra sous peu, n'excède

¹ L'analyse, dans ce chapitre et dans ceux qui suivent, portera désormais uniquement sur les obédiences principales. Aussi, à partir du tableau 6a, le terme « obédiences » renvoie aux obédiences principales.

jamais 6,9%. L'importance des administratrices d'établissements ne surprend pas, puisque le nombre d'établissements relevant d'une communauté peut être varié et considérable, qu'il s'agisse de couvents, de pensionnats, d'hospices, d'hôpitaux, d'orphelinats, et ainsi de suite. On imagine un chapelet d'institutions de tailles diverses, éparpillées principalement sur le territoire québécois, une pléthore de grands et de petits établissements¹. Dans chacune des maisons, logent au moins une supérieure et une assistante.

Tableau 6
Répartition procentuelle des obédiences principales, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
N=	559	781	1087	1438	1781	1983	2064	1669
Adm. générale	2,7	1,6	1,3	1,6	1,3	1,7	1,9	1,6
Adm. des établissements	13,9	14,7	14,0	13,0	12,5	13,3	15,0	14,2
Adm. des serv.	6,9	4,5	6,6	6,2	5,1	5,7	5,5	3,5
Travail prof.	3,6	4,0	4,2	4,1	4,3	4,9	5,1	6,3
Travail semi-prof.	3,2	2,7	3,0	2,3	2,1	2,0	2,1	4,8
Enseignement	29,4	28,9	31,7	33,0	33,2	33,6	32,4	24,1
Serv. de bureau	3,0	3,5	3,3	3,2	4,2	3,9	5,4	11,3
Serv. aux personnes	4,7	6,5	5,3	5,0	5,3	5,1	3,8	3,7
Production	3,8	2,8	3,6	3,9	3,5	2,5	2,2	2,0
Serv. ménagers	28,8	30,8	26,9	27,6	28,5	27,2	26,6	28,6
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

[p. 32] La troisième catégorie d'emplois comprend *l'administration des services*, plus précisément l'organisation et l'encadrement d'un service, d'une unité, d'un secteur d'activité ou d'un ensemble de personnes. Mentionnons, à titre d'exemple, les responsables des laboratoires, des cliniques et des programmes de santé, les hospitalières, les officières dans les orphelinats, dans les crèches, les hospices, les centres d'accueil ; on y trouve également les maîtresses et sous-maîtresses des novices et des postulantes, les maîtresses des pensionnats.

Nous retrouvons la plus grande proportion de l'effectif, à savoir 6,9%, en début de période, et la plus faible, soit 3,5%, en 1971. Cette catégorie se situe d'abord au quatrième rang ; elle occupera cette place cinq fois pendant la période, alternant avec

¹ À elles seules, les religieuses de l'échantillon ont œuvré dans plus de 4 000 maisons.

la cinquième en 1911 et en 1941 ; elle passe au huitième rang en 1971. En général, la proportion de religieuses dans la direction des services se maintient autour de 5% à 6% ; elle demeure ainsi relativement stable, sauf à la dernière décennie, quand elle baisse de 5,5% en 1961 à 3,5% en 1971. Les religieuses perdent alors le contrôle de plusieurs établissements et doivent accepter de céder leurs postes aux laïcs, ce qui explique la diminution importante du pourcentage des chefs de service et des secteurs d'activité. Dans le secteur hospitalier, elles sont quasi chassées de leurs établissements pendant que leur légitimité est remise en question autant par l'État que par les syndicats et les associations hospitalières que par le grand public et les intellectuels ; pas question dans ces circonstances de conserver les postes administratifs liés à ce qu'on a appelé dans les pages précédentes la filière externe.

Les travailleuses professionnelles et semi-professionnelles

La quatrième catégorie comprend les *travailleuses professionnelles*, à l'exclusion des enseignantes, étudiées séparément à cause de leur très grand nombre. Cette catégorie comprend un éventail assez large de travailleuses, qui accomplissent les tâches réservées aux femmes à une époque où plusieurs fonctions — médecin, avocat — demeurent une chasse-gardée masculine. On y trouve entre autres des bibliothécaires, des travailleuses sociales, des infirmières, des pharmaciennes et des diététiciennes, des physiothérapeutes et des techniciennes de laboratoire, des archivistes et des conseillères pédagogiques.

La proportion de travailleuses professionnelles ne sera jamais très élevée. Comprenant 3,6% de l'effectif en 1901, cette catégorie demeure plutôt stable puis augmente de façon régulière, surtout à partir de 1941 (4,3%) ; elle atteint 6,3% en 1971. Occupant le septième rang [p. 33] en 1901, les travailleuses professionnelles se maintiennent au sixième rang entre 1911 et 1961, pour enfin passer au cinquième rang en 1971. Cette augmentation ne surprend pas trop puisque, au cours des années, un nombre croissant de religieuses devrait obtenir des diplômes spécialisés, y inclus des diplômes d'infirmières. En fait, ce qui étonne, c'est le faible pourcentage de travailleuses professionnelles, puisqu'on croyait y retrouver beaucoup d'infirmières.

La proportion d'infirmières au sein des CRF reste certainement sous-estimée dans cette étude, certaines d'entre elles se retrouvant dans l'administration des services, puisque nous avons codé l'emploi et non le diplôme. Il n'en reste pas moins que ce sont en grande partie les étudiantes qui, sous la direction des religieuses, font le *nursing* dans les hôpitaux.

La catégorie des *travailleuses semi-professionnelles* comprend entre autres des assistantes publiques, des directrices de chorale, des propagandistes, des aides-infirmières, des bibliotechniciennes. Cette catégorie se situe habituellement à l'avant-dernière place, juste devant l'administration générale, sauf à la première (huitième rang) et à la dernière décennie, quand elle occupe le sixième rang. Elle comprend un faible pourcentage de travailleuses, oscillant autour de 2,0% de l'ensemble à partir des années quarante pour atteindre exceptionnellement 4,8% en 1971.

La catégorie des *enseignantes* englobe pendant la période étudiée le plus grand nombre de religieuses ; elle occupe le premier rang pendant l'ensemble de la période, sauf en 1911 et en 1971 où elle se place au deuxième rang. Après avoir connu une légère baisse entre 1901 et 1911, la proportion des enseignantes passant de 29,4% à 28,9%, leur effectif augmente graduellement pour rejoindre 33,6% en 1951. Après avoir atteint le tiers de l'effectif global des religieuses, la catégorie des enseignantes déclinera légèrement en 1961 pour chuter jusqu'à 24,1% en 1971. La place importante des enseignantes s'explique par le fait que neuf des vingt-quatre communautés et trois des quatre très grandes communautés de l'échantillon sont enseignantes ; en outre, d'autres types de communautés, dont les services sociaux-hospitaliers et les missionnaires, se consacrent également à l'enseignement.

Les enseignantes, qui représentent 44,4% de notre échantillon, exercent leur emploi à plusieurs niveaux, soit les niveaux primaire, secondaire et post-secondaire. Leur enseignement porte sur plusieurs matières, y compris la catéchèse, la musique, le secrétariat ; il se présente sous les formes les plus diverses, allant des cours réguliers aux [p. 34] leçons particulières, offerts à l'intérieur de petits et de grands établissements semés çà et là dans la province. Ils desservent une clientèle aussi diverse que celle des aveugles, des sourds-muets, des déficients, sans parler de la clientèle dite régulière¹. La stabilité de la place occupée par les enseignantes au cours de la période étudiée influence la stabilité de l'ensemble, ce dont nous parlerons sous peu.

Les travailleuses de soutien

Les quatre dernières catégories d'emploi comprennent diverses formes de travail de soutien : service de bureau, services aux personnes, production (agricole, artisanale et de maintenance) et travail ménager. Ces activités contribuent au fonctionnement et à la reproduction d'organisations qui vivaient dans une situation d'autarcie relative.

Le *service de bureau* comprend des secrétaires, des réceptionnistes, des caissières, des personnes chargées de la tenue de livres, des téléphonistes, des annalistes et toutes leurs assistantes. Cette catégorie de travailleuses demeure longtemps de taille minuscule, passant de 3,0% en 1901 à 3,9% en 1951. Leur proportion augmente surtout à partir de 1951, atteignant 5,4% en 1961 et 11,3% en 1971, quand elle se situe au quatrième rang. Cette hausse est liée à la bureaucratisation accrue du milieu hospitalier et scolaire qu'a occasionnée la prise en charge de ces secteurs par l'État ; nous assistons alors à la relocalisation des religieuses mises en disponibilité, des enseignantes de carrière étant affectées aux archives, etc.

Il est à noter qu'il y a une faible proportion de religieuses dans une occupation qui tiendra une place toujours croissante dans les bureaucraties des sociétés post-

¹ On consultera à cet égard les travaux de N. Fahmy-Eid et M. Dumont : *Les Couventines : l'éducation des filles au Québec dans Les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986, et de M.-P. Malouin : *Ma sœur, à quelle école allez-vous ? Deux écoles de filles à la fin du XIX^e siècle* Montréal, Fides, 1985.

industrielles. Comment une communauté qui comprend souvent des milliers de membres, qui possède plusieurs établissements et qui dessert une clientèle importante peut-elle fonctionner avec si peu de travailleuses de bureau ? Nous répondrons ultérieurement à cette question, mais signalons pour l'instant que le mode spécifique d'organisation de la main-d'œuvre religieuse y joue un rôle important. On sait en effet que, dans les bureaucraties de type capitaliste¹, le service de bureau sert en grande partie à assurer la surveillance des employés et des compétiteurs ; aussi tout est noté, puis conservé en plusieurs exemplaires de manière à effectuer des vérifications et des contrôles. Dans les communautés religieuses, dont l'existence ne repose ni sur la poursuite du profit ni sur la rationalité instrumentale, d'autres mécanismes de contrôle sont à l'œuvre. On vit, [p. 35] à l'intérieur de lieux de travail qui font souvent office de résidence, des relations de type face à face, plus immédiates et personnalisées. Il faut rappeler ici que, à toutes les périodes couvertes par notre étude, plus de 45% des lieux de travail sont des communautés locales dont la dimension ne dépasse pas dix personnes².

Enfin, les tableaux 3, 4 et 5 ont montré que le travail de bureau représente souvent une deuxième obédience, qui s'ajoute à une autre occupation. S'agirait-il d'une caractéristique des bureaucraties ecclésiastiques ou d'un mode spécifique d'organisation des CRF, les supérieures de communautés et d'établissements écrivant et dactylographiant leurs propres lettres ?

Les religieuses affectées aux *services aux personnes* sont des travailleuses responsables de la surveillance et de la garde ; cette catégorie comprend surtout des surveillantes de salles et de groupes, des surveillantes de nuit, et ce, dans les hôpitaux, les hospices, les dortoirs d'orphelins. Représentant 4,7% de l'effectif en 1901, leur proportion atteint son sommet de 6,5% en 1911 ; puis elle se maintient autour de 5% entre 1921 et 1951 pour baisser successivement à 3,8% et 3,7% en 1961 et 1971. Entre 1901 et 1951, cette catégorie se classe habituellement au cinquième rang, sauf en 1911 et en 1941 où ces travailleuses occupent le quatrième rang, devançant alors

¹ Voir les analyses de P. Armstrong et H. Armstrong : *op. cit.*

² On peut donc affirmer qu'en tout temps un peu plus ou un peu moins de la moitié des religieuses vivent et travaillent au sein d'un petit groupe de femmes, dans un milieu de dimension restreinte, contexte où on pourrait penser que les relations entre les personnes sont assez intenses et assez étroites, de type « face à face », que la gestion et l'organisation n'auront pas tendance à prendre une forme bureaucratique et impersonnelle. De telles communautés locales de dix personnes ou moins ne sont pas très éloignées du genre de milieu familial qui prévaut au Québec jusqu'aux années cinquante. La catégorie des lieux de travail qui regroupent entre 11 et 25 religieuses, dimension qu'on peut qualifier de moyenne, représente à toutes les époques un peu moins ou un peu plus du tiers des maisons recensées, sauf en 1971 où cette catégorie n'en regroupe que 23,5% ; c'est une catégorie importante de lieux de travail dont l'importance se maintient tout au long de la période. Elle correspond à un milieu de vie où les relations sont probablement plus impersonnelles et moins spontanées que dans les petites maisons, mais qui demeure néanmoins à une échelle « humaine », comparable en termes de milieu de travail à celle d'une petite ou moyenne entreprise, d'un département dans une université, d'une succursale bancaire. Sur la taille des établissements, on consultera N. Laurin et L. Duchesne : « La présence des communautés religieuses de femmes dans l'espace québécois de 1900 à 1970 », *Études d'histoire religieuse*, Ottawa, Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadensis Inc., vol. LIX, 1993, p. 65-72.

les directrices de service. Pendant les cinq décennies, cette catégorie de travailleuses est plus considérable que celle des travailleuses professionnelles et de bureau ; elle déclinera ensuite pour occuper le septième rang en 1961 et en 1971.

Puisque les CRF sont en grande partie des organisations qui s'adonnent à l'entretien des êtres humains, on s'attendait à ce que la catégorie du service aux personnes comprenne une proportion plus appréciable de travailleuses. Il est vrai que nous avons donné à cette catégorie une définition qui en limite les frontières et en restreint le nombre ; elle englobe en effet des tâches liées avant tout à l'entretien physique et corporel des êtres humains¹. Cette catégorie doit comprendre peu de personnes dans les communautés enseignantes (très nombreuses d'ailleurs), qui se consacrent principalement à la formation intellectuelle et spirituelle des élèves. Nous y reviendrons.

La *production* inclut la production de type agricole, artisanal et industriel ; on y trouve les travailleuses affectées entre autres à la ciergerie, aux jardins et aux serres, au poulailler et à l'étable, à la chaufferie et à la maintenance, mais aussi des apicultrices, des mécaniciennes, des cordonnières et des horlogistes. S'y ajoutent les moniales qui font [p. 36] des hosties, des images, des ornements, des broderies, etc. Cette catégorie comprend 3,8% de l'effectif en 1901 et 3,9% en 1931, au moment de la crise économique. Elle déclinera ensuite progressivement, pour atteindre 2,0% en 1971 ; elle occupe alors le neuvième rang. Dans les CRF comme dans la société en général, l'urbanisation et la pénétration croissante du capital érodent puis font disparaître le mode de production autarcique ; les produits alimentaires s'achètent plus qu'ils ne se produisent, des employés salariés effectuent en partie le travail d'entretien des établissements, etc.

La dixième catégorie est affectée aux services ménagers. Elle comprend les cuisinières, les buandières, les réfectorières et toutes leurs assistantes, compagnes et aides. Elle se classe habituellement au deuxième rang, suivant de près les enseignantes qu'elles devancent en 1911 (30,8%) et en 1971 (28,6%). Atteignant son sommet en 1911, cette catégorie comprend en tout temps plus du quart des travailleuses. Outre les religieuses qui enseignent, soignent, gèrent, il y a celles qui lavent, nettoient et cuisinent. Elles assurent le bien-être des autres religieuses ainsi que la bonne marche de la communauté. Elles exécutent aussi l'entretien ménager que nécessitent les personnes à la charge des communautés dans l'exercice de leurs œuvres : étudiants, orphelins, malades, vieillards, handicapés. S'y ajoute enfin le travail accompli au sein d'établissements dirigés par des religieux qui n'affectent pas toujours à ce travail les hommes de leur communauté. Enfin, les religieuses accomplissent aussi ces tâches dans les presbytères et les évêchés, pour des hommes qui ont prononcé le vœu de célibat et se trouvent ainsi privés des services d'une épouse.

¹ À l'instar de Guillaumin, nous entendons par « entretien corporel » le soin des corps, ce qui inclut les laver, les soigner, les habiller, les panser, les surveiller, les garder, etc.

Trois ensembles de travailleuses

Ces dix catégories d'emploi forment trois ensembles distincts, soit l'administration (1, 2, 3), le travail professionnel et semi-professionnel (4, 5, 6), et le travail de soutien (7, 8, 9, 10).

Le tableau 6a donne un nouvel éclairage. Fort révélateur, il montre que, à l'exception de deux décennies (1951 et 1961), les travailleuses de soutien représentent, au sein des communautés, la catégorie la plus importante de travailleuses. Leur proportion s'échelonne en effet de 40,3% en 1901 à 45,6% en 1971, quand elle atteint son sommet, connaissant son plus bas niveau (38,0%) en 1961. Le service ménager présente la catégorie la plus importante de travailleuses. Rappelons au passage que le travail ménager constitue l'activité principale [p. 37] de certaines communautés de l'échantillon, ce qui augmente la proportion de travailleuses dans cette catégorie. Vient ensuite le sous-ensemble des travailleuses professionnelles et semi-professionnelles ; il comprend un peu moins de 40% de l'effectif global et se situe au deuxième rang, sauf en 1951 et 1961, quand il devance les travailleuses de soutien. Cette catégorie, composée majoritairement d'enseignantes, renferme 36,2% de l'effectif en 1901, accusant une légère diminution en 1911 (35,6%), puis augmentant régulièrement jusqu'en 1951 (40,5%), où elle dépasse les travailleuses de soutien. Puis elle déclinera, lentement d'abord, puis rapidement entre 1961 et 1971, passant alors de 39,6% à 35,2%. Les administratrices, quant à elles, occupent le troisième rang pendant toute la période, oscillant autour de 20% de l'effectif global. Leur proportion la plus élevée se trouve en 1901, atteignant alors 23,5%, et leur plus faible, 18,9%, en 1941. Si un pourcentage appréciable de religieuses accomplit diverses formes de travail de soutien, le travail administratif et le travail professionnel comptent toujours plus de 54,5% de l'effectif. Une telle proportion dépasse de beaucoup celle des femmes salariées, ce qu'on approfondira au chapitre 4.

Tableau 6a
Répartition procentuelle des obédiences *
(catégories professionnelles regroupées), 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
<i>N</i> =	559	781	1087	1438	1781	1983	2064	1669
Adm. [1, 2, 3]	23,5	20,8	21,9	20,8	18,9	20,7	22,4	19,3
Services prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	36,2	35,6	38,9	39,4	39,6	40,5	39,6	35,2
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	40,3	43,6	39,1	39,7	41,5	38,7	38,0	45,6
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* Rappelons que nous travaillons désormais à partir des obédiences principales.

Explorons plus avant cette répartition des travailleuses : un peu plus de 40% de travailleuses de soutien, un peu moins de 40% de [p. 38] travailleuses professionnelles et semi-professionnelles et autour de 20% d'administratrices ; cette répartition conserve une très grande stabilité pendant toute la période. Le travail dans les CRF est organisé principalement en fonction des services offerts par la communauté et des autres activités associées à sa mission, ce qui requiert une main-d'œuvre affectée principalement à ces tâches : enseignantes dans les communautés enseignantes, infirmières et préposées aux soins dans les communautés hospitalières, ménagères et cuisinières dans les communautés spécialisées dans le service au clergé. Ce sont ces travailleuses qui forment le noyau dur. Autour de ce noyau, d'autres groupes se constituent et s'organisent, travailleuses de soutien et gestionnaires ; elles facilitent l'offre des services et assurent le fonctionnement de la communauté. Les CRF affectent un nombre important de personnes au travail de soutien, subvenant aux besoins de leurs propres membres, qui ne retournent pas le soir au foyer, et à ceux de leur « clientèle ». Enfin, peu importe l'activité principale de la communauté, un certain nombre de religieuses, environ 20% des travailleuses, apporte un soutien administratif, gérant la communauté et ses établissements.

En examinant le tableau regroupé des obédiences à la lumière du tableau général, on discerne, au cœur de chaque sous-ensemble, une catégorie occupationnelle charnière. Le sous-ensemble des travailleuses professionnelles et semi-professionnelles comprend principalement des enseignantes, évoluant autour de 81% pendant l'ensemble de la période, sauf en 1971 ; le service ménager constitue autour de 70% du sous-ensemble du soutien ; et, enfin, les administratrices des établissements représentent habituellement autour de 60% des administratrices. La

place dominante des enseignantes dénote que, au Québec, les CRF se constituent en grande partie en fonction de l'offre d'un service particulier, l'enseignement. L'importance du travail ménager à l'intérieur du deuxième sous-ensemble étonne. Serait-il, pour les femmes, incontournable ? Les êtres humains sont plus que des âmes, aussi leur entretien nécessite-t-il l'exécution de tâches matérielles. Enfin, la proportion élevée d'administratrices d'établissements à l'intérieur de l'ensemble des administratrices rappelle que les religieuses accomplissent leur travail dans un cadre institutionnel assujéti à des règles spécifiques de fonctionnement.

Une deuxième constatation qui se dégage à l'examen des tableaux 6 et 6a est la très grande stabilité de la répartition des emplois des religieuses¹. Il s'agit là d'un fait étonnant, pour une société qui s'est radicalement transformée depuis le début du siècle. Entre 1901 et [p. 39] 1961, on remarque très peu de changements dans la structure de cette main-d'œuvre, si ce n'est une légère augmentation des travailleuses professionnelles au détriment du personnel de soutien. Il faut attendre 1961 pour que s'opère une rupture coïncidant avec l'autre disjonction que représente la Révolution tranquille, ce qu'il faudra examiner de plus près. La très grande stabilité des trois sous-ensembles masque par ailleurs l'existence de légères fluctuations internes. La baisse dans la proportion de postes administratifs entre 1961 et 1971 est surtout imputable à celle des directrices de services, qui passent du quatrième au huitième rang. La proportion des travailleuses professionnelles et semi-professionnelles change peu globalement ; elle augmente régulièrement à partir du début, sauf en 1911, pour atteindre son sommet en 1951 (40,5%) et devancer le service de soutien. Elle décline ensuite légèrement en 1961, puis rapidement, pour n'atteindre que 35,2% de l'effectif en 1971. Cette stabilité ne devrait pas masquer le déclin considérable des enseignantes, qui passent de 32,4% en 1961 à 24,1% en 1971, pendant qu'augmente le nombre des autres travailleuses professionnelles et semi-professionnelles.

L'augmentation du nombre des travailleuses de soutien s'explique presque entièrement par l'accroissement considérable de celui des employées de bureau. Une analyse plus détaillée des obédiences laisse entrevoir un nombre grandissant de préposées aux archives et d'annalistes, de réceptionnistes, de personnes accomplissant le travail de secrétariat et de tenue de livres. On assiste alors à la bureaucratisation accrue des établissements gérés par les religieuses, en raison des liens plus étroits que les CRF entretiennent désormais avec l'État, dont la complexité et les tentacules se développent sans cesse, surtout à partir des années soixante. Formulaire en triple exemplaire, justification de chaque geste et de chaque décision, contrôle accru, le nouveau patron et gestionnaire exige qu'on lui rende des comptes. Les CRF doivent

¹ Nous disons bien stabilité de la répartition des emplois ; cette dernière n'empêche en rien la transformation des emplois eux-mêmes, liés à ceux qu'entraîne notamment l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux appareils ménagers, telles lessiveuses et sècheuses.

en outre « recycler » les religieuses écartées de plusieurs postes lors de la Révolution tranquille¹.

Approfondissons maintenant notre analyse afin de dégager les caractéristiques spécifiques de cette main-d'œuvre.

La main-d'œuvre religieuse féminine : ses attributs

[Retour à la table des matières](#)

Le travail des religieuses, s'exerçant dans le cadre de l'institution ecclésiale, devrait présenter des caractéristiques spécifiques. Au-delà de l'examen *in vitro* de cette main-d'œuvre, une double comparaison [p. 40] s'impose, avec les hommes d'Église tout d'abord, puis avec les femmes laïques, salariées et ménagères. On s'attendrait, dans les deux cas d'ailleurs, à retrouver des ressemblances et des différences. En effet, les religieux et séculiers accomplissent eux aussi leur travail au sein de l'institution ecclésiale. Dans ce premier cas, l'institution demeure la même, ce qui varie est la place dans les rapports de sexes, tandis que dans le deuxième cas on compare des personnes qui occupent la même place dans les rapports de sexes mais qui accomplissent leur travail soit dans la famille, soit sur le marché du travail, soit dans les CRF. En explorant ces deux occurrences, on sera en mesure de voir comment opèrent les rapports de sexes dans des cadres institutionnels distincts, pour mieux départager, finalement, ce qui relève de l'un et ce qui relève de l'autre. Examinons d'abord la main-d'œuvre religieuse, du point de vue de la stabilité et du niveau de ségrégation, ce dernier incluant la concentration et le *sex-typing*.

Stabilité de la main-d'œuvre religieuse féminine

L'analyse qui précède montre une étonnante stabilité de la main-d'œuvre religieuse féminine. Cette stabilité comporte d'ailleurs plusieurs facettes. Tout au long de la période étudiée, les mêmes catégories d'emploi — enseignantes, ménagères et administratrices d'établissements — occupent les trois premières places. On se souviendra que les enseignantes se retrouvent habituellement au premier rang avec environ 30% de l'effectif, suivies des ménagères qui représentent autour de 27% de l'effectif et des administratrices d'établissements qui se placent toujours au troisième rang avec environ 14% de l'effectif. À l'intérieur de chacune de ces catégories, on observe très peu de fluctuation, sauf à compter de 1961.

¹ Phénomène que nous avons étudié dans D. Juteau et N. Laurin : « La sécularisation et l'étatisation du secteur hospitalier au Québec de 1960 à 1966 », dans R. Comeau (dir.) : *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 155-167.

La stabilité de la répartition de cette main-d'œuvre se retrouve dans d'autres catégories occupationnelles. Entre 1901 et 1951, les directrices de services et les travailleuses responsables des soins aux personnes occupent constamment et à tour de rôle les quatrième et cinquième rangs. Les quatre catégories qui suivent, celles qui se situent entre le sixième et le neuvième rang, subissent, au cours des années, de légères fluctuations. La catégorie des travailleuses professionnelles passe du septième rang en 1901 au sixième en 1911, rang qu'elle occupe jusqu'en 1961, avant de se retrouver au cinquième en 1971. La catégorie des travailleuses semi-professionnelles se promène surtout entre le neuvième et le huitième rang, pour atteindre le sixième rang en 1971. Cette augmentation ne surprend pas trop ; en effet, le niveau [p. 41] de scolarité et de qualification des religieuses s'améliore au cours des décennies, au fur et à mesure que se transforment les exigences de travail¹. La catégorie du service de bureau, avant-dernière en 1901, augmente graduellement pour atteindre 5,4% de l'effectif en 1961 et se hisser au quatrième rang en 1971, avec 11,3% de l'effectif. La catégorie des travailleuses assignées à la production connaît un mouvement inverse puisqu'elle occupe le sixième rang en 1901, pour se retrouver au neuvième rang en 1971, connaissant une baisse progressive à partir de 1931. Si ces quatre catégories d'emploi sont soumises à de légères fluctuations, rappelons qu'elles ne représentent jamais plus de 14% de l'effectif, sauf en 1971. Enfin, les administratrices générales sont toujours au dixième rang ; exception faite de la première décennie, elles ne représenteront jamais plus que 2% de l'ensemble.

Le tableau regroupé 6a fait ressortir une plus grande stabilité, puisque les fluctuations internes sont ici masquées. Rappelons en effet que les religieuses affectées au travail de soutien occupent le premier rang sauf en 1951 et en 1961, que les travailleuses professionnelles et semi-professionnelles les suivent de près et les devancent même à deux reprises, que ces deux sous-ensembles comprennent toujours près de 80% de l'effectif et que les administratrices se situent toujours au troisième rang. Le sous-ensemble des travailleuses professionnelles et semi-professionnelles et celui des administratrices chutent à partir de 1951, tandis qu'augmente le service de soutien. Si cette décennie annonce quelques changements, c'est à compter de 1961 qu'intervient la rupture qui coïncide avec la Révolution tranquille.

L'analyse des coefficients de dissimilarité pour les répartitions des obédiences, 1901-1971, confirme l'existence d'une très grande stabilité suivie d'une période de rupture qui s'amorce pendant les années cinquante et s'amplifie à compter de 1961. On observe d'abord un léger mouvement entre 1901 et 1921, les différences observées entre 1901 et 1911 se situent à 5,5 et celles entre 1911 et 1921 à 6,2, attribuables en grande partie aux nouvelles fondations et à l'expansion des CRF². C'est entre 1921 et 1961 que se manifeste la très grande stabilité de cette main-d'œuvre, l'écart entre le début et la fin de cette période n'étant que de 5,4. Les coefficients qui caractérisent le passage d'une décennie à l'autre restent alors très faibles (2,5 ; 2,5 ; 2,8 et 3,6).

¹ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, chap. 13.

² *Ibid.*, chap. 6.

La stabilité de la main-d'œuvre religieuse féminine surprend, puisque de multiples phénomènes sociaux transforment alors de manière fondamentale la société canadienne-française. Mentionnons, entre autres ¹, l'expansion du capitalisme anglo-américain, l'effondrement, au début du XX^e siècle au Canada français, du mode de produc-[p. 42] tion de type petit marchand, l'industrialisation et l'urbanisation accélérée du Québec et la transformation des conditions d'existence des Canadiens français, l'accroissement de l'émigration (entre 1890 et 1920, 320 000 personnes quittent pour les États-Unis ²), l'importance de l'immigration (au recensement de 1921, la proportion d'immigrants au Québec atteint 8% de la population, la même qu'en 1986), la Première Guerre mondiale, la crise des années trente, les réformes du gouvernement libéral d'Adélard Godbout, dont l'octroi du droit de vote aux femmes en 1940 et la nationalisation de certaines compagnies hydroélectriques, la Seconde Guerre mondiale, le passage des lois sur l'enfance et l'instruction obligatoire, l'intégration, par le bas, des Canadiens français à ce système économique, la baisse du taux de natalité, le renforcement des contestations ouvrières à partir de la fin des années quarante.

Tableau 7
Coefficients de dissimilarité * pour les répartitions
des obédiences, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
1901	–	5,5	3,9	4,7	6,3	6,8	8,0	12,9
1911		–	6,2	7,0	6,6	7,3	8,1	12,2
1921			–	2,5	4,0	3,8	5,2	14,0
1931				–	2,5	2,5	5,4	14,9
1941					–	2,8	5,5	13,9
1951						–	3,6	13,8
1961							–	11,8
1971								–

* Le coefficient de dissimilarité exprime le pourcentage d'« unités d'analyse », dans ce cas-ci de personnes, en l'occurrence des religieuses, qu'il faudrait déplacer pour que deux distributions soient proportionnellement égales. Ce coefficient établit la différence globale qui existe entre les distributions d'une variable indépendante (les emplois) selon deux catégories d'une variable indépendante (les années). Si on examine par exemple les obédiences pour toutes les communautés, comme on l'a fait au tableau 6, on observe une différence de 5,5% dans la distribution occupationnelle des religieuses présentes en 1901 et en 1911.

¹ On consultera plusieurs ouvrages, dont : K. McRoberts : *Quebec. Social Change and Political Crisis*, Toronto, McClelland and Stewart, 1993 ; E.C. Hughes : *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press, 1965 ; M. Rioux et Y. Martin (dir.) : *La Société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971 ; G. Bourque et J. Duchastel : *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.

² Y. Lavoie : *L'émigration des Québécois aux États-Unis de 1840 à 1930*, Québec, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, « Études et documents », 1972.

[p. 43] Tous ces changements et bien d'autres encore liés à l'expansion capitaliste affectent les CRF, le rythme des fondations, leur déploiement, le recrutement des religieuses, et d'autres changements de type démographique, ainsi qu'on l'a vu précédemment¹. Mais avant le début des années soixante, ces transformations laissent quasi intacte la structure interne de la main-d'œuvre religieuse. La répartition de cette main-d'œuvre², à l'encontre de celle des salariées, semble échapper à l'influence des facteurs externes.

On pourrait imputer cette stabilité au cadre de travail que représentent l'institution ecclésiale et, plus spécifiquement, les CRF. On y trouve certes une culture organisationnelle propre à ce milieu, une logique d'action et une rationalité qui leur sont propres. On pourrait croire en effet que cette stabilité est inhérente à ce type d'organisations, qui évolueraient en quelque sorte en dehors de ce monde. Mais on négligerait ainsi la matérialité de ces institutions, qui sont aussi de ce monde et entretiennent avec lui d'étroites relations. D'ailleurs, nous observons que la structure de cette main-d'œuvre se modifie, légèrement à partir des années cinquante, puis considérablement à compter des années soixante. Entre 1961 et 1971, le coefficient de dissimilarité est de 11,8, à peu près aussi élevé qu'entre 1901 et 1971 (12,9). Cette période coïncide avec la Révolution tranquille; mais y a-t-il ici plus qu'une coïncidence ?

Les CRF regroupent une main-d'œuvre qui travaille à l'intérieur de l'institution ecclésiale. Leur structure et leur organisation sont intimement liées aux services offerts par ces communautés qui sont à leur tour tributaires de la place de l'Église dans la société. Ainsi, la transformation de cette place devrait affecter la structure de la main-d'œuvre religieuse féminine. C'est ce qui s'est produit avec la Révolution tranquille, qui a vu le renforcement et la consolidation de l'État du Québec, lorsque ce dernier a pris en charge l'enseignement et les services sociaux et de santé.

Il ne s'agit pas d'affirmer ici que l'expansion du capitalisme est complètement étrangère à la transformation de la main-d'œuvre religieuse féminine, mais c'est l'établissement d'un nouveau rapport entre l'État et l'Église qui en constitue l'épicentre, qui en présente le facteur clé. En effet, tant que l'Église contrôle des industries de services telles que l'éducation, les services de santé et les services sociaux, elle fait appel à une main-d'œuvre qu'elle affecte à l'exécution des tâches qui y sont liées. La stabilité occupationnelle des religieuses renvoie à la place de l'Église au Québec; les modifications que cette dernière subira à [p. 44] partir de la Révolution tranquille entraîneront dans leur sillage la désintégration d'une structure qu'on croyait aussi solide que le roc.

En résumé, la répartition des emplois dans les CRF n'entretient avec le capitalisme que des liens indirects; c'est plutôt du côté du cadre spécifique que représente l'institution ecclésiale et des rapports entre l'Église et l'État au Québec qu'il faut se

¹ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*

² Nous verrons en effet dans le chapitre sur la comparaison entre religieuses et salariées que la répartition des travailleuses salariées se transforme profondément.

tourner pour comprendre la structuration du travail des religieuses ainsi que sa transformation. C'est ce que nous explorerons dans les deux prochaines sections.

Ségrégation de la main-d'œuvre religieuse féminine

Les études qui comparent la main-d'œuvre féminine à la main-d'œuvre masculine examinent leur niveau respectif de ségrégation. La ségrégation de la main-d'œuvre renvoie à deux phénomènes distincts, soit la concentration et le sex-typing¹. La concentration se mesure en fonction du pourcentage de femmes dans une catégorie occupationnelle par rapport à l'ensemble des travailleuses. Un niveau élevé de concentration implique que les travailleurs sont répartis à l'intérieur d'un nombre restreint de catégories occupationnelles. Le sex-typing quant à lui se mesure en terme du pourcentage de femmes par rapport à l'ensemble des personnes dans une catégorie occupationnelle ; en 1961 par exemple, 96,2% des personnes dans la catégorie « infirmières » au Canada sont des femmes². Qu'en est-il de la main-d'œuvre religieuse féminine ?

La concentration

On peut parler d'un niveau élevé de concentration de la main-d'œuvre religieuse féminine ; les catégories d'emploi qui se classent aux trois premiers rangs pendant l'ensemble de la période, c'est-à-dire les enseignantes, les ménagères et les administratrices d'établissements, comprennent toujours plus de 70% de l'ensemble des religieuses. Ce haut niveau de concentration s'explique en grande partie par l'activité principale des CRF, qui s'exerce toujours en dehors des secteurs primaire et secondaire. En effet, les CRF offrent des services spécialisés, dont l'enseignement.

Le corollaire de ce niveau élevé de concentration est la faible proportion de travailleuses réparties dans les autres catégories d'emploi. Pendant la période étudiée, aucune des sept autres catégories ne renfermera plus de 7% de l'effectif, sauf le service de bureau en 1971 ; [p. 45] quand on additionne ces sept catégories, elles n'atteignent jamais 25% de l'effectif. L'entrée au couvent ne semble ouvrir à la grande majorité des religieuses qu'un nombre restreint de catégories occupationnelles³. Nous approfondirons cette analyse dans notre chapitre sur la comparaison entre religieuses et salariées.

¹ P. Armstrong et H. Armstrong : *op. cit.* Il n'existe pas de véritable traduction française de *sex-typing*. Néanmoins, le terme le plus approchant reste « le taux de féminité ».

² *Ibid.*, p. 32.

³ Ce niveau élevé de concentration dépend aussi des catégories utilisées, qui représentent un compromis entre les emplois des CRF et la classification de Statistique Canada, biaisée en fonction des emplois masculins.

Le sex-typing

L'analyse du sex-typing renseigne sur la présence de ghettos d'emplois reposant entre autres sur le sexe. Il se mesure en fonction du pourcentage de femmes par rapport à l'ensemble des travailleurs au sein des catégories occupationnelles. L'institution ecclésiale présente un très haut niveau de *sex-typing*, puisque certaines catégories d'emplois sont réservées exclusivement aux hommes. Les femmes n'ont pas accès au sacerdoce et, par conséquent, sont exclues du sommet de la hiérarchie ecclésiale et de ses postes de pouvoir. Les femmes qui entrent en religion sont affectées à des lieux de travail spécifiques que sont les communautés religieuses. Ces dernières sont aussi différenciées en fonction du sexe de leurs membres, ce qui donne lieu à une ségrégation sexuelle. Le sex-typing atteint dans les communautés un niveau maximal de 100% puisque, à l'intérieur d'une même communauté, chaque catégorie d'emploi ne comprend que des personnes du même sexe. Une analyse globale du sex-typing de l'Église exigerait des données sur les prêtres séculiers et sur les communautés réservées aux hommes, ce dont nous ne disposons pas. Rappelons toutefois que les communautés religieuses sont elles-mêmes spécialisées puisque les communautés d'hommes et de femmes n'offrent généralement pas le même type de service. En 1969, la presque totalité des communautés religieuses qui se consacrent au Québec à la charge physique des membres invalides de la société — on pense notamment aux hospitalières — sont effectivement des CRF ; par exception, quatre communautés de frères en font autant. Les communautés d'hommes sont spécialisées dans la pastorale, la prédication et les missions ainsi que dans l'enseignement, surtout de niveau secondaire et collégial ¹. Cette spécialisation des services offerts par les communautés religieuses constitue une autre forme de sex-typing que revêt la division sexuelle du travail à l'intérieur de l'Église.

Non seulement sommes-nous en présence d'une division sexuelle du travail très poussée, mais de sphères de travail sexuées, distinctes, hiérarchisées et étanches. Cette division accuse une ampleur et une rigidité considérables, qui ne laissent aucune place à la circulation des agents. Plutôt que d'accomplir des tâches distinctes sur les mêmes lieux ², les femmes et les hommes d'Église effectuent, dans l'institution ecclésiale, des tâches qui sont souvent distinctes, prêtres et infirmières par exemple, quelquefois semblables, comme dans le cas de l'enseignement.

La division sexuelle du travail au sein de l'Église catholique ne ressemble pas à ce qu'on trouve sur le marché du travail ³ ; quoique toujours présente dans ce dernier, la ghettoïsation des emplois n'y est plus absolue, et l'exclusion sur la base du sexe est interdite par la loi. La division sexuelle du travail dans l'institution ecclésiale

¹ Ainsi qu'on l'a vu à la note 1, les données de B. Denault et B. Lévesque (*op. cit.*, p. 62-64) font ressortir la place limitée qu'occupent les communautés d'hommes dans les œuvres sociales, *i.e.* dans le secours et le soutien des « défavorisés ».

² Le travail effectué dans les presbytères constitue un cas différent ; la division sexuelle du travail ressemble davantage à celle du foyer, le service sexuel et la reproduction d'enfants en moins. Notre analyse du *sex-typing* porte exclusivement sur les religieux et religieuses et n'écarte pas l'existence de personnes de sexe masculin dans les institutions gérées par les religieuses.

³ ... ni à ce qu'on trouve dans d'autres Églises, chez les Anglicans par exemple.

ressemble davantage à l'organisation du travail dans les sociétés « racialement » structurées, comme les États-Unis avant et après l'abolition de l'esclavage. Ce parallélisme ne manquera pas de surprendre, sans être pour autant insolite, car dans les deux cas nous sommes en présence d'une division bimodale du travail, reposant soit sur la « race », soit sur le « sexe ¹ ». Chacun des univers ainsi constitué est séparé de l'autre ; il possède sa propre structure et se caractérise par du mouvement à l'intérieur des frontières qui ont été érigées. Aucune circulation des agents n'a lieu entre ces univers ², qui demeurent étanches bien qu'inextricables, car l'un ne peut exister sans l'autre.

Dans les deux cas, on peut se trouver face à un travail non salarié. Que la force de travail ne soit pas monnayée indique que la personne ne peut disposer librement de sa propre force de travail et que ce travail relève d'un rapport non d'exploitation, mais d'appropriation, ce qui explique que l'argent quelquefois gagné par les esclaves ou par les religieuses — on pense ici aux esclaves de maison dont la force de travail est louée, par leur propriétaire, à d'autres employeurs ou aux religieuses dans des commissions scolaires — ne leur appartient pas. Une différence capitale distingue néanmoins ces deux formes de division du travail, qu'il faudrait explorer plus avant dans d'autres études : dans le cas de l'institution ecclésiale, les religieuses n'appartiennent pas à un maître en particulier. Qui plus est, elles sont affectées principalement à l'entretien des êtres humains, ce qui caractérise le sexage. Il est important de souligner que certains hommes d'Église, les religieux, accomplissent eux aussi un travail non salarié. Mais on a vu que les conditions d'existence des religieux diffèrent sensiblement de celles des religieuses, que le clergé séculier est payé par l'évêché et reçoit aussi de l'argent des conseils de paroisse, que les dignitaires de l'Église ont un salaire personnel, que les religieux obtiennent souvent de l'argent de poche de leur congrégation et qu'ils subissent moins de contraintes que les religieuses, et que la charge physique des êtres [p. 47] humains leur est habituellement épargnée. Il reste les frères qui, à notre avis, peuvent vraisemblablement être considérés comme des femmes, sociologiquement parlant, puisque ce sont des êtres appropriés, à qui on confie la charge physique des êtres humains. Le rapport d'appropriation, on le sait, ne se réduit pas au sexage, puisqu'il a existé dans l'esclavagisme où autant des hommes que des femmes étaient réduits à l'état d'outils. Ceci montre d'ailleurs que l'appropriation ne découle pas nécessairement de l'appartenance sexuelle, qu'elle n'est pas inscrite dans le sexe. Et il est concevable que dans le sexage, des hommes soient quelquefois affectés à l'entretien matériel des corps, comme le font certains frères. Il n'en reste pas moins que la proportion des frères est de beaucoup inférieure à celle des religieuses, ce qui s'explique justement par les rapports de sexes.

¹ La notion de « race » est utilisée entre guillemets pour rappeler que nous sommes ici en présence d'un construit idéologique. Nous reviendrons sur l'emploi des guillemets entourant le mot sexe dans notre chapitre théorique.

² Bien entendu, les prêtres visitent les couvents et des religieuses effectuent du travail domestique dans les presbytères ; mais une religieuse ne peut accéder au sacerdoce et les séculiers ou religieux ne peuvent devenir religieuses.

Voyons comment le travail des religieuses s'inscrit dans le travail des femmes dans son ensemble. Comment s'en rapproche-t-il, comment s'en distingue-t-il, comment s'y articule-t-il ? Nous aborderons dans un chapitre ultérieur la comparaison entre le travail des religieuses et celui des salariées. Pour l'instant, nous comparerons le travail gratuit des religieuses dans l'institution ecclésiale à celui qu'accomplissent les femmes dans l'institution familiale. Le travail effectué par les femmes hors salariat, comme nous l'avons rappelé dans l'introduction, a fait l'objet de nombreux débats ¹. Nous en examinerons ici plusieurs dimensions, de manière à cerner l'impact du cadre d'exercice ² sur la nature des tâches, sur l'organisation du travail et sur le confinement dans l'espace des travailleuses. Nous nous attarderons d'abord aux ressemblances pour en venir par la suite aux différences.

Tâches accomplies

Les CRF sont des organisations spécialisées puisqu'elles ne s'apparentent pas aux industries de production de biens ou d'extraction et de transformation des matières premières mais à certains types d'industries de services. Pas d'ouvrières de la production ni de travailleuses des transports et des communications. Les religieuses s'occupent des êtres humains, de leur entretien matériel, physique, intellectuel, affectif et spirituel. Elles enseignent dans des écoles, des maternelles, des pensionnats, elles soignent dans des hôpitaux des personnes trop malades pour rester à la maison ; elles reçoivent dans des hospices et des instituts spécialisés les personnes qui requièrent des soins particuliers, les vieillards, les « déficients » physiques et mentaux ; elles [p. 48] offrent des services multiples dans des missions ; elles accueillent dans des crèches et des orphelinats ceux que la famille ne prend pas en charge ; elles fournissent, dans les presbytères, les évêchés et les collèges réservés aux garçons, des services domestiques auxquels ne sont pas affectés les hommes, ni dans l'Église ni ailleurs. C'est autour de ces fonctions et de tout ce qui rend possible leur exécution que s'organisent les catégories d'emploi liées à l'administration et au service de soutien.

Les CRF relaient en quelque sorte la famille, prolongeant son travail dans un cadre organisationnel distinct. Les CRF complètent le travail des femmes dans la famille et quelquefois elles s'y substituent. Une relation de complémentarité s'installe entre ces deux milieux et ces deux catégories de travailleuses. En effet, les mères-épouses s'occupent elles aussi des êtres humains ; au centre de leur vie, les enfants dont elles ont la charge physique, affective et intellectuelle ³ mais aussi des adultes, époux et parents, quelquefois. Et autour, l'ensemble des tâches qui y sont reliées : entretien domestique, ménage et cuisine, gestion du ménage et des établissements.

¹ Au Québec, les travaux de L. Vandelac *et al.* : *Du travail et de l'amour*, Montréal, Albert St-Martin, 1985, demeurent marquants.

² Une analyse plus détaillée et vue de l'intérieur du travail des religieuses dans le secteur hospitalier sera présentée dans un autre ouvrage.

³ R. Dandurand : « Famille du capitalisme et production des êtres humains », *op. cit.*

Enfin, activités moins fréquentes et plus irrégulières, un peu de *nursing* quand les personnes à charge sont malades, un peu de comptabilité, un potager, de la couture, des conserves. On retrouve ici à une échelle réduite les tâches des religieuses, ou, inversement, les religieuses effectuent à une grande échelle et au sein d'organisations de type bureaucratique les tâches d'entretien des êtres humains. Cette différence de taille et d'ampleur engendre néanmoins une différence qualitative, qui sera présentée sous peu. Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que dans les deux cas le travail s'applique fondamentalement à d'autres êtres humains.

La « clientèle » circule d'une institution à l'autre, de l'école ou de l'hôpital ou du foyer par exemple, se mouvant à des vitesses et à des rythmes distincts, selon les circonstances : dans un mouvement d'aller-retour constant dans le cas des écoliers, d'une manière moins fréquente dans le cas des pensionnaires, de façon irrégulière pour les malades, et presque inexistante dans le cas des invalides et des « déficients », de telle manière que les religieuses et les mères-épouses se partagent le travail non salarié d'entretien des êtres humains. En revanche, les travailleuses, elles, ne circulent pas entre ces deux cadres, des règles strictes défendant aux religieuses de rentrer dans leur famille pour y effectuer ce travail ¹. Cette interdiction joue un rôle capital dans le maintien des frontières entre ces catégories de travailleuses ainsi que dans le maintien de l'appropriation privée.

[p. 49] **Gratuité du travail**

Le travail fourni par les religieuses dans les CRF est effectué, comme dans la famille d'ailleurs, contre leur entretien et non contre un salaire ². Poursuivons notre réflexion sur la gratuité de ce travail. Au début des années soixante-dix, l'analyse féministe a établi une distinction entre la nature des tâches accomplies et la gratuité du travail. Il semblait important de remettre en question les explications qui imputaient la gratuité du travail à la nature des tâches accomplies et à leur relation à la production de type capitaliste. C'est ici qu'intervient l'importante contribution de Delphy, qui rattache la gratuité du travail non pas aux tâches accomplies, mais au mode de production domestique. Sans revenir au point de départ qui liait inextricablement gratuité et nature des tâches, on peut néanmoins soutenir que le sexage et le travail d'entretien des êtres humains sont liés. En d'autres mots, pendant la période étudiée, les femmes sont celles qui majoritairement assurent hors salariat le travail d'entretien des êtres humains.

Poussons plus loin la comparaison avec d'autres expressions du travail approprié. Le travail des religieuses, comme le travail gratuit en général, n'est pas limité dans le temps. Ses frontières ne sont pas déterminées par un contrat ou une convention collective. Les religieuses travaillent du matin jusqu'au soir, et cela, pendant toute leur vie. Il n'y a pas d'âge pour prendre la retraite, on l'a vu ; on travaille jusqu'à ce

¹ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*

² Quand ce travail est effectué contre salaire, ce sont majoritairement des femmes qui le fournissent.

qu'on soit incapable de le faire. Quand une religieuse ne peut plus effectuer son travail habituel, quand elle ne peut plus remplir les exigences de certains emplois, on l'affecte à des tâches plus légères, un peu comme les vieilles grand-mères qui tricotent des pulls et vaquent aux petits travaux domestiques. Nous avons constaté également qu'une proportion importante de religieuses reçoivent deux obédiences, surtout quand elles travaillent dans de petits établissements. Elles passent d'une tâche à l'autre un peu comme le font les mères, sans avoir du temps pour soi.

La gratuité du travail crée une double forme de dépendance qui prive les travailleurs des conditions matérielles nécessaires à l'évasion et qui rend quasi impossible le développement d'une conscience révoltée ¹.

Confinement dans l'espace

Les religieuses sont comme les autres femmes confinées dans l'espace. Elles accomplissent leur travail dans des établissements dont elles ne [p. 50] peuvent sortir, sauf en cas de nécessité ; les permissions sont difficiles à obtenir et les religieuses doivent alors être accompagnées. Dans leur cas, le confinement est explicitement défini par le droit canon : le cloître pour quelques-unes, des limites strictes à la mobilité des autres. Dire que l'espace des femmes est contrôlé ne revient pas à dire qu'elles ne bougent pas, au contraire. Les ménagères sortent pour faire les courses, pour amener les enfants à l'école, chez le médecin, le dentiste, pour aider leurs parents à survivre dans d'autres appartements ; dans certains milieux, elles font le taxi pour les membres de la famille ; d'autres parcourent de longues distances pour trouver de la nourriture et du bois de chauffage, pour laver les vêtements à la rivière. Elles accompagnent leurs époux quand ils changent d'emploi, quand ils émigrent, « qui prend mari prend pays », me répétait ma mère. Là n'est pas la question. Des lieux, certains en tout temps et d'autres à certains moments de la journée, leur sont interdits ; il en est de même pour les religieuses. Ces femmes contrôlées par l'Église et par ses règles peuvent et même doivent exercer leur obéissance dans de multiples lieux disséminés sur un vaste territoire ; n'empêche qu'elles ne vont qu'où on leur ordonne d'aller et que la moindre sortie, toujours effectuée en duo, est sujette à permission.

Ce qu'ont essentiellement en commun les religieuses et les mères-épouses, c'est que ces deux catégories de femmes accomplissent leur travail à l'intérieur du même rapport, dans sa forme collective pour les premières, dans sa forme privée pour les secondes. Ce qui engendre des similitudes dans l'expression et les moyens de l'appropriation, dont la gratuité du travail, son absence de mesure, le confinement dans l'espace. Passons maintenant aux différences.

¹ Voir, à ce sujet, F. Douglass : *Les mémoires d'un esclave*, Paris, Maspero, 1980 [1844], qui raconte que ce n'est qu'à partir du jour où son maître lui a remis un cent provenant de la vente de sa force de travail qu'il a compris que l'esclavagisme ne constitue pas une loi de la nature et que, par conséquent, il pouvait y échapper.

Organisation de la main-d'œuvre

Si les religieuses ressemblent sur plusieurs points aux ménagères, en tant que travailleuses non salariées, elles s'en distinguent sur plusieurs autres, parce qu'elles effectuent leur travail dans un cadre institutionnel qui lui confère des attributs particuliers.

Les religieuses occupent dans le système de production et de reproduction des êtres humains une place spécifique par rapport aux autres femmes. Échappant à l'appropriation privée, elles vivent à l'extérieur du cadre conjugal et familial ; elles n'ont ni enfants ni époux et ne subviennent pas, pendant la période étudiée, aux besoins des membres de leur famille d'origine. Cette division du travail entre les deux catégories de travailleuses se poursuit dans d'autres sphères, puisque les [p. 51] religieuses sont soustraites du service sexuel. Plus encore que les autres femmes de l'époque, on voudrait leur corps non sexuel. Les cheveux sont entièrement ou partiellement recouverts, le corps est complètement enveloppé et dissimulé sous de nombreuses et longues jupes, tenu à l'écart des regards et des touchers.

Une autre distinction entre ces deux catégories de travailleuses s'impose clairement. Les religieuses travaillent en dehors de la sphère domestique, dans des établissements tels qu'écoles, pensionnats, hospices, orphelinats, ce qui déterminera le nombre de personnes à charge et l'organisation du travail, la répartition des tâches et leur spécialisation. Gérer le budget familial et administrer celui d'une grande communauté n'ont aucune commune mesure. Si le travail des mères-épouses est multidimensionnel — qui n'a pas entendu qu'être une mère, c'est être une infirmière, une cuisinière, une éducatrice, une psychologue, une gestionnaire, une comptable ? —, celui des religieuses est spécialisé, réparti parmi 250 catégories d'emploi. Leur travail ne s'accomplit habituellement pas dans le cadre d'une relation durable et personnalisée.

La grande spécialisation du travail chez les religieuses engendre de curieuses conséquences. Il faut noter que les religieuses œuvrent principalement dans trois catégories d'emploi, soit les catégories d'enseignantes, de ménagères et d'administratrices d'établissements. Dans ces organisations affectées à l'entretien des êtres humains, la proportion de travailleuses destinées au travail d'entretien corporel demeure faible ; la catégorie des services aux personnes ne renferme jamais plus de 6,5% de l'effectif. Si on y ajoute les religieuses de l'administration des services qui inclut les officières, la proportion de religieuses affectées à l'entretien des êtres humains augmente. Ces deux catégories comprennent 11,6% des travailleuses en 1901, atteignent leur sommet (11,9%) en 1921 pour baisser jusqu'à 9,3% en 1961 et à 7,2% en 1971, ce qui reste faible. Les religieuses affectées à la formation intellectuelle — il s'agit en l'occurrence des enseignantes — sont plus nombreuses, puisqu'elles représentent autour de 30% de l'effectif durant toutes les décennies, sauf en 1971. Rappelons enfin que les religieuses affectées aux services ménagers, qui

comprennent davantage les tâches d'entretien physique, représentent en tout temps plus du quart des travailleuses.

Enfin, cette organisation spécifique et spécialisée du travail affectera la trajectoire professionnelle, puisque les religieuses passent d'un emploi à l'autre et connaissent souvent une mobilité professionnelle importante ¹.

[p. 52] **En résumé**

Cette première analyse du travail dans les CRF offre un aperçu de la distribution de la main-d'œuvre religieuse féminine entre 1901 et 1971. Si nous soupçonnions l'importance des enseignantes ², nous étions loin d'imaginer le nombre infime d'infirmières et des autres travailleuses professionnelles ; si nous savions qu'un nombre appréciable de religieuses remplissait des tâches administratives, nous n'avions pas entrevu l'ampleur de la catégorie du soutien. Nous approfondirons nos réflexions dans les chapitres suivants, en analysant les facteurs qui influencent cette répartition des religieuses et leur cheminement à travers diverses catégories d'emploi.

Nous avons cerné les formes spécifiques de la division sexuelle du travail dans l'Église, en identifiant l'impact exercé par ce cadre de travail particulier. Plusieurs ressemblances caractérisent le travail exercé par les femmes dans les cadres ecclésial et familial, dont l'absence de salariat et de limites de temps, ainsi que le confinement dans l'espace. L'expression et les moyens de l'appropriation y sont très rapprochés et relèvent de l'appropriation sociale.

Des différences appréciables sont aussi apparues, puisque les religieuses sont soustraites du milieu familial, du travail de la reproduction biologique et du service sexuel, ce qui les rend disponibles pour effectuer le travail d'entretien des êtres humains qui s'accomplit à l'extérieur de la sphère domestique. On note également des différences dans la spécialisation des tâches, l'organisation du travail et le cheminement de carrière.

Semblables et différentes, ces deux catégories de travailleuses sont également reliées, puisqu'elles se partagent, avec l'aide des bénévoles, le travail gratuit d'entretien des êtres humains. Cette connexion entre deux catégories de travailleuses sera aussi examinée dans le cadre du travail salarié, dans un chapitre ultérieur. Rappelons pour le moment que, au Québec notamment, travailleuses salariées et non salariées constituent jusqu'aux années quarante deux catégories distinctes et relativement étanches. Les Canadiennes françaises mariées sont alors peu présentes dans la main-d'œuvre salariée ³, ce travail étant décrié alors que celui des mères et

¹ Voir, à cet égard, la thèse de L. Duchesne : *Le cheminement de carrière dans les communautés religieuses de femmes au Québec de 1920 à 1970, op. cit.*

² Grâce aux travaux notamment de N. Fahmy-Eid et M. Dumont (1986).

³ Voir les analyses présentées dans N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.* et l'article de D. Juteau et N. Laurin : « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux « mères-porteuses » », *op. cit.* ; on consultera aussi avec profit N. Zay : « Analyse statistique du

des religieuses est glorifié. Les non-salariées, nous l'avons vu, se répartissent principalement entre les mères-épouses et les religieuses. La faiblesse relative du nombre de bénévoles s'explique en grande partie par le rôle majeur que joue l'Église dans l'offre des services au Québec, une Église qui encouragera et favorisera la création des communautés de femmes et leur confiera [p. 53] ce travail. Si le Canada français n'est pas la seule société qui abrite des religieuses, ces dernières atteignent au Canada français une proportion inégalée au XX^e siècle.

Ces catégories distinctes de travailleuses entretiennent également un rapport spécifique à la nation. Les femmes sont au centre de la nation canadienne-française, mais elles y occupent des places différentes, apportant une contribution spécifique à sa production et à sa reproduction. Explorons le pourquoi et le comment de ce phénomène.

travail de la femme mariée dans la Province de Québec », *L'Actualité économique*, vol. XXXIII, n° 3, octobre-décembre 1956, p. 488-501 et le livre de G. Auger et R. Lamothe : *De la poêle à frire à la ligne de feu ; la vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre de 1939-1945*, Montréal, Boréal, 1981.

Rapports de sexes et rapports nationaux : production et reproduction de la nation canadienne-française

[Retour à la table des matières](#)

Des facteurs historiques liés surtout aux colonialismes français et britannique ont créé en Amérique du Nord une nation canadienne puis canadienne-française¹. Cette nation, surtout après la défaite de la rébellion de 1837, fut définie et organisée dans l'Église², tant dans ses dimensions matérielles qu'idéelles. Elle sera pensée sous le mode de la *Kulturnation*³, c'est-à-dire d'une nation fondée sur les ancêtres communs et leur culture. Dans le discours, sinon dans la réalité, on naît canadien-français, on ne le devient pas. On accorde à cette nation des attributs, inchangeables et immuables, qui en constituent le cœur, l'essence : la langue française, la religion catholique et une conception spécifique du monde inspirée du catholicisme. Dans une conception essentialiste de la nation, la perte de ces caractéristiques équivaut à la disparition de la nation. L'accent reposera en grande partie sur la survivance, sur le maintien des frontières sociales et sur la préservation de ce qu'elles renferment, d'où la nécessité de protéger la collectivité nationale contre les influences extérieures, susceptibles d'introduire du mouvement dans ce pays de Québec « où rien ne doit mourir et rien ne doit changer⁴... ». Ce travail de constitution, de protection et de reproduction de la

¹ Pour une analyse détaillée de ce processus, voir D. Juteau-Lee : « Les religieuses du Québec : leur influence sur la vie professionnelle des femmes, 1908-1954 », *Atlantis*, vol. V, n° 2, 1980, p. 22-34 ; D. Juteau-Lee. « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et Sociétés*, vol. XV, n° 2, 1983, p. 39-54. Plus récemment, j'ai développé ma conception de la nation, qui emprunte à Bauer et à Weber. Il faut, à mon avis, en reconnaître la matérialité, dépassant à la fois l'essentialisme et le réductionnisme, de types culturaliste et économiste. Les nations comprennent des composantes matérielles et idéelles. Elles sont à la fois produit historique, conscience nationale et projet spécifique. La *conscience nationale* s'élabore en effet au sein d'une *trajectoire historique* et en fonction d'un *projet spécifique*. Ainsi, je suis d'avis que les collectivités dites nationales existent au-delà de leurs formes idéologico-discursives et peuvent être analysées en fonction de leurs structures et de leurs frontières sociales. Cette conception de la nation s'éloigne de celle de N. Laurin-Frenette, développée entre autres dans *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Nouvelle Optique, 1978.

² L'expression est de N. Laurin-Frenette. Pour une analyse de ce processus, on consultera N. Laurin-Frenette : *op. cit.* ; D. Juteau-Lee : « Les religieuses du Québec : leur influence sur la vie professionnelle des femmes, 1908-1954 », *op. cit.*

³ Il est habituel dans les travaux sur la nation d'opposer deux conceptions : celle de la *Kulturnation* ou nation de type ethnique qui est fondée sur l'idée d'une appartenance et d'une culture communes et celle de la *Staatsnation* ou la nation de type territorial, qui reposerait davantage sur la volonté des citoyens de participer à la vie collective. Bien entendu, il s'agit ici de constructions idéaltypiques, puisque chaque type de nation exhibe habituellement des caractéristiques de l'autre. À ces modèles nationaux correspondent des critères d'inclusion et des lois de la citoyenneté.

⁴ On reconnaît la phrase de L. Hémon : *Maria Chapdelaine*, Montréal, Livres Toundra, [1924] 1989, p. 211.

collectivité nationale sera accompli en grande partie par le travail des femmes, ce qui n'est pas spécifique au Canada français, puisque rapports nationaux et rapports de sexes sont partout dans ce monde étroitement imbriqués¹. Mais cette imbrication empruntera ici des formes particulières.

Si les hommes d'Église au Québec ont contribué à reproduire la nation comme forme discursive, les femmes, elles, ont également assuré sa reproduction concrète. Religieuses et mères-épouses, aidées des [p. 54] salariées et bénévoles, assurent conjointement le travail d'entretien des êtres humains au sein d'une relation qui comporte deux dimensions indissociables dont l'une est matérielle et l'autre, idéale. Les mères-épouses assurent en premier lieu la reproduction de la nation par leur travail de reproduction biologique ; elles assurent aussi la reproduction de la force de travail nationale par leur entretien des êtres humains, enfants et époux notamment. Enfin, leur travail de socialisation auprès des nouveau-nés représente un travail d'humanisation qui correspond souvent à l'ethnisation des êtres humains².

Ce sont principalement les femmes qui, dans et par leurs pratiques quotidiennes d'entretien des êtres humains, construisent des personnes porteuses d'historicité, situées dans le temps et dans l'espace. On voit ainsi comment les femmes en viennent à être vues comme les mères de la nation, les premières responsables de sa survivance. Elles doivent bien sûr lui donner des enfants, pour assurer sa continuité. Ces enfants doivent devenir nationaux, posséder une nationalité spécifique. Les socialisatrices doivent donc être de la nation, possédant ses attributs et son « essence », et être tenues à l'écart des influences étrangères. C'est ainsi qu'on en

¹ Pour une analyse qui examine les divers liens qui se tissent entre le genre et la nation, on consultera les travaux novateurs de N. Yuval-Davis et F. Anthias : *Woman-Nation-State*, Londres, Macmillan Press, 1989. On trouve aussi dans G. Whitlock : « The Silent Scribe : Susanna and "Black Mary" », *Revue internationale d'études canadiennes*, 11, printemps 1995, p. 249-260, une analyse de l'organisation du genre dans les sociétés de l'empire britannique, plus précisément de l'utilisation du corps des femmes blanches à des fins reproductives liées à l'expansion du pouvoir impérial.

² On trouvera dans D. Juteau-Lee : « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *op. cit.*, une analyse détaillée de ce processus. J'y montre que la socialisation constitue l'outil même permettant à l'histoire de s'inscrire en chacun de nous. Elle représente un procès de travail qui produit des êtres humains grâce à la transmission de la culture matérielle et idéale d'un groupe donné et se déroule dans le cadre d'une relation d'entretien matériel. Cette activité matérielle et idéale requiert la mobilisation physique des mères et est accomplie gratuitement par ces dernières. Ainsi, la transmission de la culture matérielle et non matérielle du groupe ethnique est indissociable d'une relation d'entretien corporel, physique, affectif, intellectuel ; elle constitue un procès de travail, car nous sommes bien en présence d'une « suite d'actions enchaînées au sein desquelles sont mis en œuvre des moyens matériels et des moyens intellectuels » : *moyens matériels*, à savoir la mère elle-même, son propre corps et ses capacités physiques ; *moyens intellectuels*, son cerveau et ce qu'il contient, entre autres l'ensemble des normes propres à son groupe ethnique. C'est par le biais de ce procès de travail bien réel, qui contient sa part d'idéal et de matériel, qui produit du matériel et de l'idéal, des activités, des actions, des comportements, des représentations et des identités, en l'occurrence des petits Canadiens français qui penseront et se comporteront en vrais petits Canadiens français, que l'histoire accomplit sa détermination. Ce procès de travail, qui produit, transmet et transforme l'ethnicité entendue ici dans son sens objectif et subjectif, crée ces liens qu'on a appelés primordiaux au sein de la famille qui constitue en quelque sorte le premier réseau ethnique auquel l'on appartient.

arrive à fabriquer l'idée de nations fondées sur le sang, comme si la nationalité des mères coulait dans leurs propres veines pour être ensuite transmise à leurs enfants.

Le rapport des femmes à la production de la nation revêt des modalités variables ; l'utilisation de leur corps et de leur force de travail prendra une coloration spécifique, selon les formes qu'épouse la nation. Au sein de la nation canadienne-française, des catégories étanches, à la fois distinctes et interdépendantes de travailleuses, furent établies. L'Église exhorte les mères-épouses à la reproduction biologique d'une part et, d'autre part, condamne leur travail rémunéré¹, d'où la séparation, relative bien entendu, entre femmes mariées et travailleuses salariées. Les familles nombreuses qui en résultent fournissent une main-d'œuvre féminine abondante qui permet à l'Église de se servir². Cette dernière contrôle, outre les personnes qui effectuent le travail, le marché des services d'entretien des êtres humains, en d'autres mots une grande partie des emplois réservés aux femmes ainsi que le mouvement de la main-d'œuvre féminine.

L'Église affecte l'ensemble des femmes à sa mission de gardienne et de protectrice de la nation et leur confie la tâche d'assurer la reproduction biologique et idéologique des êtres constitutifs de la nation. Or, la survivance de la « race » exige que les socialisatrices soient elles aussi protégées contre les influences extérieures. Au fur et à mesure qu'apparaîtront les emplois liés au développement du capi-[p. 55] talisme, l'Église s'insurgera contre le travail de la femme. On protège ainsi les femmes de l'effet nuisible que pourrait exercer sur elles l'insertion au marché du travail et de la possibilité d'y côtoyer des anglophones, souvent protestants ou juifs. En obligeant les épouses à accomplir leur devoir conjugal, en affectant des femmes aux communautés religieuses et en y confinant leur travail, en soustrayant, dans la mesure du possible³, les femmes canadiennes-françaises aux influences extérieures, l'Église crée une situation qui assure simultanément la reproduction biologique et idéologique de cette nation et la reproduction de l'Église au Canada français ; le travail gratuit des religieuses consolide en effet le pouvoir de l'Église androcentrique et assure le fonctionnement de ses œuvres.

Mais mieux encore, faisant d'une pierre deux coups, elle conserve les femmes hors salariat et les prive des moyens d'émancipation. D'où la difficulté d'en sortir. Il n'y a pas ici de contradiction entre l'appropriation sociale des femmes et la vente de la force de travail, situation dont nous examinerons les conséquences ultérieurement. Dans de telles circonstances, on peut bien se permettre de concéder aux religieuses quelques postes de pouvoir, puisque de toute façon elles ne risquent pas de sortir du ghetto. Comme nous l'avons déjà suggéré, la division sexuelle du travail dans l'Église se rapproche davantage de l'organisation biraciale du travail que du travail salarié. On

¹ D. Juteau-Lee : « Les religieuses du Québec : leur influence sur la vie professionnelle des femmes, 1908-1954 », *op. cit.*

² Ce qui a été montré dans N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*

³ Dans la mesure du possible, car plusieurs femmes échappent au modèle dominant, comme l'a si bien montré A. Lévesque dans ses travaux, notamment dans *Résistance et transgression. Études en histoire des femmes au Québec*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1995.

trouve ici un marché protégé de l'emploi, un peu comme dans les ghettos ethniques. Cette situation favorise toutefois une ascension à l'intérieur du système et l'accès à des postes de commande, d'où cette image paradoxale qui les caractérise. Chaque partie de leur corps est recouverte, la cornette n'étant pas, somme toute, très loin du *hidjab*. Chaque geste est contrôlé, si bien qu'elles sont confinées dans l'espace et travaillent hors horaire. Pas question ici de retrouver sa liberté après les heures de travail, les religieuses restent enfermées, sous surveillance.

Nous avons examiné, au sein d'une collectivité nationale organisée par et dans l'Église, un mode spécifique d'articulation des rapports de sexes et des rapports nationaux. Les religieuses effectuent, hors salariat et dans l'institution ecclésiale, le travail d'entretien des êtres humains qui reste inaccompli par les mères-épouses au sein de la famille. Il s'agit là de deux catégories de femmes dont le travail est complémentaire et qui sont maintenues, pour une certaine période de temps, à l'extérieur du travail salarié. Ce système s'articule également au rapport de classes puisqu'une grande partie de celles qui choisiront le couvent proviennent, nous l'avons déjà vu, du milieu rural, francophone et périphérique ¹.

[p. 56] Explorons maintenant l'influence de certains facteurs, dont l'activité principale de la communauté, la nature des établissements et la période, sur la structure des emplois dans les CRF. Ces facteurs internes et externes demeurent, comme on le verra, en relation étroite avec l'environnement social.

[p. 57, 58, 59, 60, 61 notes de fins converties en notes de bas de page, p. 62, dans texte, MB]

¹ C'est-à-dire des petites villes.

[p. 63]

2

Stabilité des emplois et mobilité des religieuses. Les obédiences selon l'activité principale des communautés

[Retour à la table des matières](#)

Nous avons identifié, au moment d'entreprendre cette étude, trois facteurs susceptibles d'exercer une influence sur la répartition des obédiences des religieuses : l'activité principale de la communauté, sa taille et la période. Ces trois variables ont été retenues pour stratifier et structurer l'échantillon.

La période constitue un facteur externe aux CRF qui nous semble capital ; aussi notre étude porte-t-elle sur sept décennies. Nous nous attendions à trouver une très grande fluctuation dans la répartition de la main-d'œuvre au cours de ces décennies, la structure des emplois se modifiant habituellement au rythme des changements qui s'opèrent dans la société globale. Or, nous avons vu dans le chapitre précédent que la période n'exerce pas dans les communautés l'influence escomptée, ce phénomène étant imputable aux modalités spécifiques du travail des femmes dans le cadre ecclésial.

L'activité principale et la taille des communautés constituent deux facteurs internes pouvant influencer la répartition de la main-d'œuvre religieuse. Nous avons retenu sans hésitation l'activité principale des CRF. Ces dernières ont été classées en sept catégories : enseignement, services sociaux-hospitaliers, service au clergé, hospitalières, services de protection, missionnaires et contemplatives¹. Ce facteur semblait aller de soi : une communauté vouée à l'éducation des jeunes filles ne présentera pas les mêmes emplois qu'une communauté qui se consacre aux soins des malades. Il devrait y avoir plus d'enseignantes dans les communautés enseignantes que dans les communautés de services au clergé, plus de travailleuses de soutien chez

¹ L'activité principale, nous l'avons vu précédemment, est celle dans laquelle la moitié ou plus de l'effectif de la communauté est engagé. Rappelons par ailleurs que les communautés de services sociaux-hospitaliers, dont l'activité est mixte, sont celles qui n'ont pas une spécialité majeure, c'est-à-dire qui mobiliserait 50% ou plus de leurs sujets. En pratique, elles offrent des services de divers genres à des personnes en institution — malades (hôpitaux), personnes âgées (hospices), enfants (orphelinats, crèches) — et elles font aussi, dans bien des cas, de l'enseignement ordinaire ou spécialisé (aveugles, sourds-muets, handicapés). Les communautés qui ont été placées dans la catégorie des hospitalières sont celles dont la majorité des religieuses travaillent dans des hôpitaux.

ces dernières que chez les communautés vouées aux services sociaux-hospitaliers et beaucoup d'infirmières chez les hospitalières. Au-delà de ces suppositions fondées davantage sur le simple bon sens que sur la théorie [p. 64] sociologique, nous ne savions vraiment pas à quoi nous attendre. Trouverions-nous toujours la même proportion de travailleuses professionnelles, encadrées par la même proportion de travailleuses de soutien et d'administratrices ? Ni la sociologie religieuse, ni la sociologie des femmes, ni la sociologie des organisations n'offraient d'hypothèses, pas plus d'ailleurs que la connaissance des faits eux-mêmes, quasi inexistante avant notre étude.

Il se pourrait en effet que les communautés enseignantes requièrent plus d'administratrices que les hospitalières à cause du grand nombre d'établissements ; quant au travail de soutien, se retrouverait-il davantage chez les services sociaux-hospitaliers ou chez les enseignantes, avec tous leurs pensionnats ? Pour éviter de nous perdre en conjectures inutiles, nous sommes passées à l'examen des données. Afin de raffiner notre analyse, nous avons ajouté en cours de route une nouvelle variable, soit le genre des établissements. Nous y reviendrons plus loin.

La taille de la communauté nous semblait également une variable susceptible d'influencer l'organisation et la répartition du travail des religieuses. Quatre catégories ont été retenues : $\geq 2\ 000$, de 1000 à 1 999, de 500 à 999, de 150 à 499, les CRF ayant été classées selon leur effectif en 1961. Une organisation comprenant 2 000 travailleuses ne peut fonctionner sur le modèle d'une entreprise de taille moyenne, comprenant 150 personnes. Une première analyse de nos données et les travaux de Duchesne effectués dans le cadre de sa thèse de doctorat¹ ont montré le peu d'influence de ce facteur sur la distribution occupationnelle des religieuses. Commenter l'effet de la taille est ardu, puisque souvent la taille et l'activité se recoupent. On se rappellera par exemple que trois des quatre très grandes communautés de l'échantillon sont des enseignantes et que les grandes communautés comprennent surtout des communautés enseignantes et vouées aux services sociaux-hospitaliers (6/7). En fait, la taille de la CRF n'exerce pas d'influence en soi ; si on compare deux communautés enseignantes, l'une très grande et l'autre petite, il n'y a pas de raison de croire que la proportion d'enseignantes y soit très différente par rapport à celle des administratrices par exemple ; aussi avons-nous pensé que le type d'établissement s'avérerait un facteur plus pertinent, ce qui nous a amenées à l'inclure dans nos analyses. Nous avons donc retenu deux facteurs internes aux communautés, l'activité principale et le type d'établissement, ainsi qu'un facteur qui leur est externe, la période.

Ce chapitre porte sur l'influence qu'exerce l'activité principale de la communauté sur la distribution occupationnelle des religieuses ; [p. 65] il examine aussi brièvement l'impact de ce facteur sur leur cheminement de carrière. Nous tenons compte de la période en intégrant cette variable à l'analyse générale. En cherchant à dégager les modèles d'organisation qui caractérisent les CRF, nous serons en mesure

¹ L. Duchesne : *Le cheminement de carrière dans Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1920 à 1970, op. cit.*

d'approfondir l'analyse présentée au chapitre précédent et de rendre compte de l'influence de ce cadre d'organisation de la main-d'œuvre sur les emplois des travailleuses.

Les obédiences selon l'activité principale des CRF

[Retour à la table des matières](#)

Pour chacune des activités, nous examinerons un tableau qui comprend deux parties : en haut, le tableau regroupé réunit les dix catégories initiales en trois sous-ensembles : le sous-ensemble 1 regroupe les trois catégories d'administratrices (1, 2, et 3), le sous-ensemble 2, les services professionnels et semi-professionnels (4, 5, et 6) et le sous-ensemble 3, les travailleuses de soutien (7, 8, 9 et 10). Sous le tableau regroupé, on retrouve la distribution des religieuses selon les dix catégories d'emploi définies préalablement. Nous commenterons d'abord la distribution observée dans le tableau regroupé, pour passer ensuite, quand les données le permettent, au tableau détaillé. Les distributions observées seront comparées entre elles ainsi qu'au tableau d'ensemble présenté dans le chapitre précédent ¹.

Chez les communautés enseignantes, le tableau 8 démontre que la catégorie des services professionnels et semi-professionnels se retrouve au premier rang tout au long de la période, englobant à certaines décennies (entre 1921 et 1961) plus de la moitié de l'effectif ; elle se place loin devant les travailleuses de soutien et les administratrices. Cette catégorie croît, avec de légères fluctuations, entre 1901 et 1941, passant de 49,6% à 54,6% de l'effectif, pour ensuite retomber jusqu'à 51,1% en 1961, puis à 42,1% en 1971 ; entre 1901 et 1961, une grande stabilité caractérise la distribution professionnelle des CRF enseignantes, ce qui affecte, en raison de leur importance dans l'échantillon, l'ensemble de la structure de la main-d'œuvre religieuse féminine.

Les travailleuses de soutien occupent toujours le deuxième rang avec un effectif très stable jusqu'en 1961 et oscillant autour de 30%. La dernière décennie est marquée par un changement d'une grande amplitude et la proportion des religieuses à l'intérieur de cette catégorie passe de 29,8% à 40,8% de l'effectif.

¹ Rappelons que les communautés enseignantes comprennent 58,4% des religieuses de l'échantillon et les services sociaux-hospitaliers, 28,1% ; par conséquent, les cinq autres types de CRF réunis ne comptent que 13,5% de l'échantillon, ce qui incite à une certaine prudence dans l'analyse.

[p. 67] Les administratrices se maintiennent au troisième rang ; leur proportion diminue de 20,7% en 1901 à 14,8% en 1931 ; elle remonte pour atteindre 19,1% en 1961 et chute ensuite légèrement à 17,1% en 1971. Leur mouvement va en sens inverse de celui des services professionnels, décroissant d'abord pour augmenter ensuite.

L'ordre des services professionnels et des travailleuses de soutien est inversé par rapport à la structure d'ensemble des CRF ; chez les communautés enseignantes, et seulement chez elles, la proportion de religieuses dans la catégorie de soutien est de beaucoup inférieure à celle des services professionnels, excepté la dernière décennie. Ce qui reste semblable, c'est la place des administratrices, bien qu'elles soient ici moins nombreuses que par rapport à l'ensemble de l'effectif.

Grâce à l'examen attentif du tableau 8a, on peut mieux cerner les caractéristiques spécifiques de la distribution des emplois dans ce type de communauté. Fait important à souligner, les mêmes catégories de travailleuses, les enseignantes, suivies du service ménager et des administratrices d'établissement, constituent, et cela dans le même ordre, les trois catégories les plus importantes de travailleuses. Les enseignantes forment la quasi-totalité du sous-ensemble des services professionnels ; elles représentent 46,4% de l'effectif en 1901, augmentent jusqu'en 1931 (51,6%), redescendent lentement jusqu'en 1961 (47,5%) et tombent brusquement à 34,1% en 1971.

Comme pour l'ensemble des CRF, les services ménagers, qui regroupent le plus grand nombre de personnes dans la catégorie du soutien, viennent en deuxième. Leur proportion oscille autour de 23% entre 1901 et 1961 et atteint 27,0% en 1971. Les administratrices d'établissement viennent en troisième, ce qui n'étonne pas quand on connaît le nombre élevé d'établissements scolaires disséminés dans la province. La proportion d'administratrices d'établissement augmente constamment pendant la période, atteignant son sommet en 1961, pour diminuer à 14,2% en 1971, quand seront fermés plusieurs établissements.

Le niveau de concentration des emplois est très élevé, plus élevé que dans l'ensemble des CRF, puisque les trois premières catégories comprennent environ 85% de l'effectif pour l'ensemble de la période, sauf en 1971 (75,3%). Par conséquent, les autres catégories d'emploi ne comprennent que de très petits nombres. La catégorie des services semi-professionnels est quasi inexistante, occupant à cinq reprises le dernier rang. Le travail de bureau constitue également une catégorie d'emploi minuscule, ce qui laisse croire que les professeures et les administratrices s'occupaient de leurs propres dossiers, sans l'aide de [p. 68] soutien administratif. Passant de 1,4% en 1901 à 3,1% en 1961, il augmente par ailleurs considérablement en 1971, pour atteindre 9,8% de l'effectif. Quoique le nombre de religieuses affectées à la très haute administration demeure petit, n'atteignant jamais 2,0% de l'effectif sauf en 1901, cette catégorie ne se situe jamais, sauf en 1921, au dernier rang chez les communautés enseignantes.

Enfin, il faut remarquer la très grande stabilité de la main-d'œuvre dans les CRF enseignantes entre 1901 et 1961 ; ce n'est qu'à partir de 1961, avec les transformations

qui ont bouleversé le système d'éducation au Québec, que se modifiera cette distribution, en commençant par la catégorie des enseignantes.

Tableau 9
Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), communautés des services sociaux-hospitaliers, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
N=	200	291	382	456	527	543	524	378
Adm. [1, 2, 3]	25,9	22,8	31,2	31,2	23,7	26,4	30,3	19,4
Travail prof. Et semi-prof. (4, 5, 6)	24,3	21,4	21,5	20,7	18,4	21,3	20,4	23,5
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	49,8	55,8	47,3	48,1	57,9	52,3	49,3	57,1
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Quand on examine au tableau 9, les CRF qui se consacrent aux services sociaux-hospitaliers, on observe une distribution différente de celle de l'ensemble des CRF et des communautés enseignantes. La catégorie principale — et de loin la première — est celle du travail de soutien ; elle fluctue entre 49,8% de l'effectif en 1901 et 57,1% en 1971 ; à quatre reprises, on y trouve plus de la moitié de l'effectif. Cette catégorie de travailleuses se classe, comme pour l'ensemble des CRF, au premier rang, mais ici elle représente une plus grande part de l'effectif. Viennent ensuite les administratrices, qui occupent le deuxième rang pendant toute la période, sauf durant la dernière décennie, ce qui diffère de l'ensemble des communautés et des enseignantes ; viennent enfin les services professionnels qui, on s'en souvient, se classaient au [p. 69] premier rang chez les communautés enseignantes. À l'exception de 1901 et de 1971, ils oscilleront autour de 20% de l'effectif global, pourcentage qui demeure très faible. On voit déjà que la répartition du travail dans les communautés des services sociaux-hospitaliers revêt un caractère spécifique que fera davantage ressortir l'examen des dix catégories d'emploi.

Tableau 9a
Répartition procentuelle des obédiences,
communautés des services sociaux-hospitaliers, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
1. Adm. générale	2,3	1,5	2,1	2,1	0,5	1,6	2,8	1,1
2. Adm. des établissements	11,8	14,4	14,0	14,1	12,7	11,9	11,5	10,9
3. Adm. des serv.	11,8	6,9	15,1	15,0	10,5	12,9	16,0	7,4
4. Travail prof.	5,0	7,1	7,6	7,5	6,7	8,3	8,6	10,6
5. Travail semi-prof.	5,0	2,8	2,8	3,4	3,3	4,1	2,4	6,7
6. Enseignement	14,3	11,5	11,1	9,8	8,4	8,9	9,4	6,2
7. Serv. de bureau	4,6	5,1	4,7	6,2	9,3	8,5	11,5	17,1
8. Serv. aux personnes	6,0	10,3	9,4	9,6	9,5	11,1	8,4	6,9
9. Production	6,2	3,5	4,3	4,1	3,7	1,8	2,6	4,3
10. Serv. ménagers	33,0	36,9	28,9	28,2	35,4	30,9	26,8	28,8
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Comme on le voit au tableau 9a, le travail ménager arrive au premier rang et constitue la catégorie la plus importante, du personnel de soutien, fluctuant entre 33,0% en 1901 et 28,8% en 1971. Les enseignantes représentent, à l'exception de 1971, la catégorie la plus importante parmi les services professionnels ; mais elles ne dépasseront jamais 14,3% de l'effectif ; à partir de 1921, elles ne se classeront jamais au-dessus du quatrième rang. En revanche, deux catégories d'administratrices sont très importantes chez les communautés des [p. 70] services sociaux-hospitaliers. Les administratrices d'établissements se retrouvent habituellement, comme dans l'ensemble des CRF, au troisième rang, et se hissent même au deuxième rang en 1911 et en 1941 ; les directrices de services telles que les officières, qui se situent d'ordinaire au quatrième rang dans l'ensemble des CRF et qui demeurent très peu présentes chez les communautés enseignantes, constituent ici une catégorie importante d'emploi, occupant les deuxième ou troisième rangs, sauf en 1911 (sixième rang) et en 1971 (cinquième rang).

Les CRF qui œuvrent dans le secteur des services sociaux possèdent et gèrent des établissements divers : hôpitaux, orphelinats, maisons de soins spécialisés, hospices, écoles et pensionnats. Si elles ont moins d'établissements que les communautés enseignantes, ceux-ci sont en revanche souvent plus gros et offrent plus de services, ce qui explique le nombre relativement élevé de religieuses dans l'administration des services. Rien d'étonnant donc à ce que cette catégorie chute de 16,0% à 7,4% de

l'effectif entre 1961 et 1971, lorsque les religieuses seront évincées des postes de direction des services à l'intérieur d'établissements dont elles sont encore responsables (en effet, la proportion d'administratrices des établissements reste stable). Regardons de plus près les autres catégories d'emploi.

L'ensemble du travail de soutien demeure important à cause de la taille de trois des quatre catégories d'emploi qui en font partie. La proportion du service aux personnes se maintient autour de 10% entre 1911 et 1951, ce qui ne surprend pas dans des communautés affectées prioritairement aux malades. Le service de bureau est toujours plus élevé que dans l'ensemble des CRF ; il augmente constamment, passant du neuvième rang au troisième en 1961 et atteignant le deuxième en 1971 ; il s'agit là d'une progression liée à la bureaucratisation croissante du travail dans le secteur hospitalier. On retrouve pour l'ensemble de la période une proportion importante de religieuses qui s'occupent des soins à la personne ; le contraste avec les communautés enseignantes est frappant et il s'accroît quand on inclut les deuxièmes obédiences dans l'analyse. Deux facteurs, reliés entre eux, interviennent ici, soit la structure du travail à l'intérieur des communautés et les liens plus étroits avec le monde extérieur, dont l'appareil gouvernemental. Avant la Révolution tranquille, le fonctionnement du secteur hospitalier était plus lié aux politiques gouvernementales que celui de l'enseignement ; le nombre plus élevé de directions de services entre également en ligne de compte. Quant aux services professionnels et semi-professionnels, leur effectif est réparti plus également entre les catégories que dans l'ensemble des CRF et que chez les enseignantes.

[p. 71] Le niveau de concentration de la main-d'œuvre religieuse dans les communautés de services sociaux-hospitaliers est moins élevé que dans l'ensemble des communautés et de beaucoup inférieur à celui des enseignantes. Sur l'ensemble de la période, les trois principales catégories (le service ménager, les administratrices d'établissements et une troisième catégorie variable) regroupent au mieux 63% de l'effectif (1911) et en englobent habituellement entre 54% et 58%. Fait intéressant à noter, le degré de concentration de la main-d'œuvre demeure relativement constant pendant la période étudiée, en dépit des fluctuations à l'intérieur des catégories et entre elles. Si la catégorie occupant le quatrième rang change constamment, elle représente toujours autour de 10% de l'effectif. Ainsi, les quatre premières catégories comprennent toujours environ 65% de l'effectif.

Cette main-d'œuvre présente aussi moins de stabilité que celle des communautés enseignantes et de l'ensemble des CRF ; sauf le travail ménager qui conserve toujours sa première place, les autres catégories fluctuent constamment. Les administratrices d'établissements et les directrices de services se partagent habituellement les deuxième et troisième rangs et se promènent de l'un à l'autre ; au-delà de ces trois catégories, aucun *pattern* apparent n'émerge. On retrouve occasionnellement au troisième rang les enseignantes et le service de bureau. Les enseignantes et les services aux personnes demeurent, nous l'avons vu, des catégories relativement importantes. Les administratrices générales se classent à nouveau au dernier rang, sauf en 1961, tandis que les travailleuses de la production occupent habituellement les

huitième ou neuvième rangs, sauf en 1901, où elles sont au cinquième rang avec 6,2% de l'effectif.

Stabilité et mouvement se côtoient chez les communautés de services sociaux-hospitaliers ; le pourcentage de travailleuses de soutien reste stable entre 1901 et 1961, pendant que s'accroît sensiblement le nombre d'administratrices et que diminue celui des services professionnels ; on remarque néanmoins une fluctuation qu'il faudra examiner de plus près. L'année 1971 constitue une année de rupture ; à la baisse phénoménale des administratrices, qui s'explique principalement par le rôle accru de l'État dans le secteur hospitalier, correspond l'augmentation des travailleuses professionnelles et des travailleuses de soutien.

Passons maintenant aux hospitalières qui pourraient s'apparenter quelque peu aux travailleuses des services sociaux-hospitaliers ; on s'attend toutefois à y retrouver un nombre plus élevé de services professionnels, compte tenu de leur plus grande spécialisation. Le [p. 72] faible effectif des cinq autres types de communautés nous oblige à ne présenter que le tableau regroupé et le petit nombre de cas incite à la prudence.

Tableau 10

Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), communautés hospitalières, 1931-1971 *

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1931	1941	1951	1961	1971
N=	32	43	48	60	55
Administration (1, 2,3)	12,9	11,0	17,0	16,7	27,6
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	27,6	32,6	42,9	47,2 35,8	
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	59,5	56,4	40,1	36,1	36,6
Total	100%	100%	100%	100%	100%

* En raison du nombre peu élevé de cas pour les années 1901 à 1921, l'analyse ne peut commencer qu'en 1931. Pour les mêmes raisons, nous avons choisi d'omettre les tableaux détaillés pour ce type de communauté ainsi que pour les autres communautés analysées plus loin dans ce chapitre : service au clergé, protection, missionnaires et contemplatives.

Sur le tableau 10 on constate que le travail de soutien occupe le premier rang pour trois décennies et passe au deuxième rang en 1951 et en 1961, quand il est légèrement devancé par les services professionnels ; ce pattern reproduit très exactement celui de l'ensemble des CRF. Toutefois, des nuances s'imposent, l'importance du soutien étant ici encore plus prononcée qu'au sein de l'ensemble et des services sociaux-hospitaliers. Avec 59,5% de l'effectif en 1931, cette catégorie de travailleuses comprend plus de la moitié de l'effectif jusqu'en 1941 inclusivement ; elle décroît

cependant de façon régulière jusqu'en 1961 (36,1%) pendant qu'augmentent les deux autres catégories. Les services professionnels et semi-professionnels, qui sont au deuxième rang en 1931 (27,6%) et 1941 (32,6%), passent au premier rang en 1951 et en 1961 avec respectivement 42,9% et 47,2% de l'effectif. Les préposées aux soins « non certifiées » ont été progressivement remplacées par des infirmières diplômées et les religieuses sont formées dans les professions nouvelles qui se développent : la physiothérapie, la diététique, la radiologie, les techniques de laboratoire, etc. Aussi la catégorie des services professionnels est-elle supérieure en 1951 et en [p. 73] 1961 à celle de l'ensemble des CRF. Mais ce sont les administratrices qui présentent un profil qui intrigue. Cette catégorie occupe toujours, loin derrière les autres, le dernier rang ; après avoir connu une période de relative stabilité, elle augmente néanmoins à partir de 1941 pour atteindre 16,7% de l'effectif en 1961 et, fait étonnant, 27,6% en 1971. De tailles petites et moyennes, ces communautés comptent très peu d'établissements et n'ont souvent pas d'administration générale et provinciale, ce qui explique sans doute le petit nombre d'administratrices. Ces dernières sont surtout des directrices de service, catégorie qui demeure ici la plus importante.

Il est difficile de parler de concentration avec les données du tableau regroupé. D'une situation où le travail de soutien recueille plus de la moitié de l'effectif, on passe, pendant les trois dernières décennies, à une répartition un peu plus équilibrée ; les travailleuses professionnelles atteignent le premier rang en 1951 et 1961, tandis que les administratrices augmentent leur effectif. La rupture observée précédemment entre 1961 et 1971 affecte aussi les communautés hospitalières ; mais ici, ce sont les administratrices qui augmentent, ce qui diffère de l'ensemble des CRF mais surtout des services sociaux-hospitaliers¹. Enfin, on retrouve chez les hospitalières plus de mouvement que chez les communautés enseignantes et celles des services sociaux-hospitaliers. Voyons maintenant comment se comportent les communautés chargées du service au clergé.

Les communautés de service au clergé ont été fondées pour assurer le travail de soutien dans des établissements tels que les évêchés et les presbytères ainsi que dans certains collèges dirigés par des communautés d'hommes. On sait que dans nos sociétés, ce sont les femmes qui majoritairement effectuent gratuitement le travail d'entretien des êtres humains ; la non-présence de l'appropriation privée dans le cadre ecclésial a donné lieu à une solution de rechange ; plutôt que des épouses, ce sont en partie des femmes regroupées en communautés spécialisées dans l'offre de tels services qui assurent ce travail. Comme nous avons expliqué ailleurs², leur effectif augmente sensiblement entre 1931 et 1941, à cause fort probablement de l'accroissement de l'effectif clérical. Notre analyse porte principalement sur les décennies s'échelonnant entre 1931 et 1971.

¹ Un autre ouvrage sur les transformations dans le secteur hospitalier approfondira cette question. Mais il y a lieu de croire que l'absence d'établissements tels que des orphelinats, des hôpitaux psychiatriques et des hospices intervient ici ainsi qu'une distorsion due au petit nombre de communautés hospitalières qui sont elles-mêmes petites.

² N. Laurin, D. Juteau, L. Duchesne, *op.cit.*, p. 183.

Comme on peut voir au tableau 11, les travailleuses de soutien constituent toujours la catégorie la plus importante, passant de 83,6% en 1931 à 69,9% en 1941, augmentant ensuite légèrement entre 1941 et 1961 (74,3%), pour diminuer en 1971 (65,1%)¹. Tel que prévu, il n'y a presque pas de travailleuses dans les secteurs professionnel et [p. 74] semi-professionnel ; on trouve en revanche une proportion assez appréciable d'administratrices, qui se maintient autour du quart de l'effectif à compter de 1941.

Tableau 11

Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), communautés du service au clergé, 1931-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1931	1941	1951	1961	1971
N=	37	70	86	99	80
Administration (1, 2,3)	16,1	26,5	27,4	23,2	28,2
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	0,3	3,6	2,4	2,5	6,7
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	83,6	69,9	70,2	74,3	65,1
Total	100%	100%	100%	100%	100%

La répartition des religieuses dans les communautés affectées au service au clergé s'éloigne considérablement de celle de l'ensemble des CRF et des autres communautés examinées. On y décèle à peu près deux fois plus de travailleuses de soutien que dans l'ensemble, et toujours plus que dans les communautés hospitalières et de services sociaux-hospitaliers. Les catégories se présentent dans le même ordre que chez ces dernières : le soutien en premier, suivi des administratrices, puis des services professionnels ; ce qui diffère, c'est la proportion de travailleuses à l'intérieur de chaque catégorie.

Tableau 12

Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), communautés vouées à la protection, 1931-1971

	1931	1941	1951	1961	1971
N=	29	27	27	25	21
Administration (1, 2,3)	19,1	22,3	14,0	17,5	27,6
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	20,0	25,0	27,2	26,6	19,3
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	60,9	52,7	58,8	55,9	53,1
Total	100%	100%	100%	100%	100%

¹ C'est presque uniquement le travail ménager qui alimente cet ensemble de travailleuses, où on ne trouve presque pas de service à la personne, de production artisanale et, sauf en 1971, de service de bureau.

[p. 75] Passons maintenant aux trois autres types de CRF, qui représentent une petite part de l'effectif, puisque chaque activité ne comprend qu'une communauté de l'échantillon. Les analyses doivent demeurer sommaires et ne peuvent porter sur l'ensemble de la période.

Les CRF vouées à la protection s'occupent de femmes qui sont emprisonnées, de jeunes délinquantes et de jeunes filles non délinquantes, que les autorités leur confient pour les soustraire à des milieux jugés moralement dangereux. On voit au tableau 12 que dans ces communautés, le travail de soutien vient en première place et représente toujours plus de la moitié de l'effectif ; il oscille entre 50% et 60% de l'effectif et se situe à 53,1% en 1971. Les travailleuses professionnelles et semi-professionnelles conservent la deuxième place, sauf en 1971 où elles passent au troisième rang, derrière les administratrices. Cette catégorie demeure relativement stable, englobant entre 19,3% et 27,2% de l'effectif. Les administratrices qui se trouvent d'ordinaire au troisième rang se hissent au deuxième en 1971 avec 27,6% de l'effectif. Contrairement à ce qui se passe dans l'ensemble des CRF et chez les communautés vouées aux services sociaux-hospitaliers, cette catégorie augmente considérablement entre 1961 et 1971.

Le mouvement que connaissent ces communautés s'apparente à celui des hospitalières dont elles se rapprochent sur un autre point. En effet, l'ordre des catégories y est identique et reprend lui aussi celui de l'ensemble des CRF : le soutien d'abord, suivi des services professionnels et semi-professionnels et, enfin, des administratrices. La proportion des services professionnels y restera toutefois plus petite et celle du soutien, plus élevée. En outre, la stabilité y est plus grande, puisqu'une catégorie modifie sa position, et cela, une seule fois.

Le tableau 13 diffère complètement de ce qu'on a analysé précédemment. Aucune image claire ne se dégage, peut-être à cause du petit nombre de cas. Nos commentaires se limitent aux décennies débutant en 1941. Le soutien passe du premier rang occupé en 1941 et 1951 au deuxième, en 1961 et en 1971 ; comprenant 50,2% de l'effectif en 1941, les travailleuses de soutien passeront à 30,1% et à 31,3% de l'effectif en 1961 et en 1971 ; elles sont alors devancées par les travailleuses professionnelles. Ces dernières augmentent considérablement entre 1941 et 1951, passant de 18,5% de l'effectif à 34,0%¹ ; après avoir occupé le troisième rang en 1941, elles se placent au premier rang avec 41,6% de l'effectif en 1961. D'abord situées au deuxième rang, les administratrices viennent en dernier à partir de 1951 ; leur proportion reste néanmoins plus élevée que celle de la [p. 76] moyenne des CRF. La structure occupationnelle des missionnaires se rapproche d'abord des hospitalières, puis éventuellement de celle des enseignantes. L'absence de *pattern* reconnaissable est aussi imputable à la vocation de ces communautés qui se consacrent, dans d'autres pays surtout, à plusieurs activités : soin des malades, enseignement, service social.

¹ Il s'agit principalement d'enseignantes.

Tableau 13**Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), communautés missionnaires, 1941-1971**[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1941	1951	1961	1971
N=	25	34	42	41
Administration (1, 2,3)	31,3	25,6	28,3	28,8
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	18,5	34,0	41,6	39,9
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	50,2	40,4	30,1	31,3
Total	100%	100%	100%	100%

Si l'on discerne beaucoup de mouvement dans les trois ensembles de travailleuses, aucune rupture ne vient, entre 1961 et 1971, modifier l'ordre observé dans le tableau regroupé. En effet, ni l'ordre des catégories ni leur proportion ne bougent. Les communautés missionnaires semblent échapper au vent de la Révolution tranquille qui balaie tout sur son passage. La remarquable stabilité des communautés missionnaires entre 1961 et 1971 montre que la distribution occupationnelle de la main-d'œuvre religieuse féminine dans son ensemble relève bien de la place occupée par l'Église¹. La transformation du rapport entre l'Église et l'État a provoqué une cassure dans les communautés, les privant de plusieurs de leurs œuvres et, par conséquent, de leur travail et des emplois qui y étaient liés. Aussi n'est-il pas étonnant que la prise en charge par l'État des services assumés en grande partie par l'Église n'ait pas affecté dans un premier temps les emplois des religieuses travaillant hors Québec, dans d'autres contextes sociaux. Les communautés missionnaires constituent ainsi la preuve *a contrario* de l'hypothèse avancée dans ce livre, confirmant l'existence d'un lien étroit entre la répartition des emplois des religieuses et la place de l'Église dans l'offre des services éducatifs et sociaux au Québec. Notre [p. 77] interprétation est aussi corroborée par l'étude d'A. Désilets², montrant que le déclin des vocations atteint les missionnaires dix ans après les autres communautés. En effet, l'existence de postes et des défis qui y sont rattachés représente un des facteurs retenant les religieuses au sein des communautés.

¹ Rappelons que nous parlons de la distribution occupationnelle des religieuses, non des communautés elles-mêmes ni de la nature des emplois, qui, eux, sont aussi affectés par les transformations du Québec.

² Voir A. Désilets : « Un élan missionnaire à Gaspé : les Sœurs missionnaires du Christ-Roi (1928-1972) », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 1979, p. 65-85 et M. Dumont, *Les religieuses sont-elles féministes ?*, Montréal, Bellarmin, 1995.

Tableau 14
Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), communautés contemplatives, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
N=	39	36	39	45	40	34	42	32
Adm. [1, 2, 3]	43,1	30,3	33,5	34,1	37,3	45,4	27,7	35,6
Travail prof. Et								
semi-prof. (4, 5, 6)	15,6	28,5	29,6	27,7	16,7	10,4	15,9	13,0
Travail de								
soutien (7, 8, 9, 10)	41,3	41,2	36,9	38,2	46,0	44,2	56,4	51,4
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les communautés contemplatives se consacrent essentiellement à la prière et cette activité représente en fait l'occupation principale des religieuses. Mais si nous analysons leur travail en fonction des catégories établies pour l'ensemble des communautés, le travail de soutien représente la principale catégorie de travailleuses, sauf en 1901 et en 1951, quand il passe au deuxième rang ; les travailleuses de soutien constituent 41,3% de l'effectif en 1901, baissent un peu pendant les décennies suivantes et remontent fortement à partir de 1941, pour dépasser la moitié de l'effectif en 1961 et en 1971. Les administratrices suivent de près ; elles occupent le premier rang en 1901 avec 43,1% de l'effectif, se placent au deuxième rang jusqu'à la fin de la période, à l'exception de 1951 ; cette catégorie passe d'un seuil minimum de 30,3% (1911) et augmente régulièrement jusqu'en 1951 (45,4%) pour chuter brusquement en 1961 (27,7%) et remonter en 1971 (35,6%). [p. 78] Les travailleuses professionnelles occupent toujours le troisième rang, mais leur proportion décroît globalement entre 1921 (29,6%) et 1971 (13,0%).

Dans ce genre de communautés, la proportion de travailleuses de soutien se rapproche de celle de l'ensemble et se maintient autour de 40%, sauf à partir de 1961. Mais chez les contemplatives, ce sont les administratrices qui occupent le deuxième rang, tout comme dans les communautés responsables de la protection et du service au clergé. Les services professionnels se trouvent ainsi au dernier rang.

Par contre, dans la mesure où nous pouvons nous fier aux données détaillées (bien que, rappelons-le, nous ayons omis le tableau à cause du petit nombre de cas), ce sont les services semi-professionnels qui constituent la catégorie la plus importante au sein de ce sous-ensemble ; on y trouve principalement des directrices de chorale et des aides au chant, des organisatrices d'offices, des responsables de l'écriture artistique.

Cette répartition traduit le mode spécifique d'organisation des contemplatives. Ces dernières vivent en petit groupe dans des établissements qui possèdent leur propre hiérarchie, d'où le nombre élevé d'administratrices. Les contemplatives passent une grande partie de leur journée en prière, assistant à de nombreux offices, ce qui expliquerait la présence substantielle des services semi-professionnels. Ces communautés n'offrent pas de services à la population, on n'y retrouve pas d'enseignantes et très peu d'autres travailleuses professionnelles. Elles vivent en situation de relative autarcie, d'où le pourcentage relativement élevé de personnes se consacrant à la production industrielle, artisanale et agricole. Outre les tâches nécessaires au fonctionnement de la communauté, les travailleuses de soutien effectuent habituellement, en échange de services ou d'argent, de menus travaux tels que la fabrication, le lavage et le repassage de nappes et de vêtements sacerdotaux, la broderie et le reprisage, la fabrication d'hosties et de retailles d'hosties.

On observe peu de fluctuation entre les décennies et l'ordre des catégories reste stable. C'est entre 1951 et 1961 que s'opère le plus grand changement, les contemplatives semblant avoir échappé, tout comme les missionnaires, à la cassure des années soixante, celles-ci à cause de leur éloignement géographique du Québec, celles-là à cause de leur isolement à l'intérieur du Québec¹. L'autonomie relative dans laquelle vivent les communautés contemplatives semble les avoir éloignées des conséquences liées à la transformation des services éducatifs et sociaux.

[p. 79] **La main-d'œuvre religieuse féminine : ses figures multiples**

[Retour à la table des matières](#)

L'activité principale de la communauté et la distribution des emplois se conjuguent-elles pour créer des types distincts d'organisation du travail ?

Nous avons vu au tableau 6a du premier chapitre que la répartition des obédiences dans l'ensemble des communautés présente un pattern précis : le soutien vient habituellement au premier rang avec un peu plus de 40% de l'effectif, suivi de très près par les travailleuses professionnelles, puis, loin derrière, avec autour de 20% de l'effectif, par les administratrices. Une grande stabilité caractérise cet ensemble, marqué par des changements qui surviennent surtout en fin de période ; les travailleuses professionnelles passent alors au premier rang en 1951 et en 1961 pour devancer les travailleuses de soutien. Les tableaux obtenus pour chaque type de communauté ont permis de mieux cerner l'impact de l'activité principale sur la répartition des emplois. Ils laissent en outre entrevoir l'existence de types organisationnels spécifiques qui influeraient à leur tour sur la dynamique interne des

¹ Je remercie M.-A. Bertrand, professeure à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, qui en a suggéré l'idée.

CRF : organisation du travail, définition des postes, mobilité occupationnelle. L'examen comparatif des tableaux regroupés permet, suivant la répartition de l'effectif, de dégager quatre principaux types de CRF. On peut aussi y observer un léger mouvement interne, chaque catégorie de CRF pouvant se déplacer d'un type d'organisation à l'autre. L'analyse qui suit reste descriptive, visant plutôt à identifier des formes organisationnelles qu'à en approfondir le fonctionnement.

Le tableau 15 nous renseigne quant à la position relative des trois grands groupes occupationnels pour chacune des communautés.

Signalons tout d'abord que les communautés enseignantes présentent un type spécifique d'organisation. Les travailleuses professionnelles (p) y occupent le premier rang et devancent toujours les travailleuses de soutien (s) et les administratrices (a). Les obédiences s'y répartissent donc selon le modèle que nous appelons *le modèle A : les services professionnels*. Les communautés enseignantes se distinguent de toutes les autres communautés ; ce sont les seules où les travailleuses de soutien ne se classent jamais au premier rang. Elles comprennent surtout des travailleuses professionnelles, cette catégorie englobant souvent plus de la moitié de l'effectif. Il s'agit principalement des enseignantes, affectées à la formation des êtres humains. Les travailleuses de soutien viennent au deuxième rang, avec une proportion qui est toujours inférieure à ce qu'on trouve dans les autres communautés. Les [p. 80] administratrices sont au troisième rang et leur proportion y est légèrement inférieure à celle de l'ensemble des communautés. La répartition des travailleuses demeure très stable, puisque ces trois sous-ensembles conservent la même place pendant la période étudiée. Les communautés enseignantes requièrent une main-d'œuvre qualifiée soutenue par deux catégories de travailleuses qui facilitent l'exécution de leurs tâches et qui leur sont, en quelque sorte, auxiliaires : des travailleuses de soutien et des supérieures hiérarchiques, gérant et organisant les institutions au sein desquelles œuvrent les travailleuses spécialisées.

Tableau 15

Position relative des trois grands groupes occupationnels, pour les sept types de communautés, selon l'activité principale, 1931-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

Modèle	Communauté	1931	1941	1951	1961	1971
A. Prof.	Enseignantes	psa*	psa	psa	psa	psa
B. Semi prof	Hospitalières	spa	spa	psa	psa	spa
B. Semi-prof	Protection	spa	spa	spa	spa	sap
C. Services	Serv. sociaux-hospital.	sap	sap	sap	sap	spa
C. Services	Contemplatives	sap	sap	asp	sap	sap
C. Services	Service au clergé	sap	sap	sap	sap	sap
D. Hybride	Missionnaires		sap	spa	psa	psa

a = administration ; p = travail professionnel ; s = travail de soutien.

* L'ordre dans lequel sont placées les lettres indique l'importance relative des divers types de travail. Ainsi, « psa » signifie que le travail professionnel regroupait la plus grande proportion des religieuses, suivi du travail de soutien puis de l'administration.

Les autres CRF présentent une image très différente ; le travail de soutien y occupe, à quelques exceptions près, la première place. Ces CRF caractérisées par la prédominance habituelle du soutien incluent trois sous-catégories renvoyant à une répartition spécifique de la main-d'œuvre.

Dans *le modèle B*, qualifié de *semi-professionnel*, les travailleuses de soutien sont au premier rang, suivies des travailleuses professionnelles [p. 81] et des administratrices. Dans *le modèle C* qu'on qualifie de *services*, les travailleuses de soutien sont au premier rang, suivies des administratrices et des travailleuses professionnelles. Finalement, *le modèle hybride D* s'applique aux communautés missionnaires.

Examinons d'abord le modèle B¹. Le travail de soutien y occupe ordinairement le premier rang, suivi des travailleuses professionnelles, puis des administratrices. Deux types de communauté se rattachent à ce modèle, les hospitalières et les services de protection. Le travail dans ces communautés requiert que les services professionnels et semi-professionnels offerts soient appuyés par une proportion plus importante des travailleuses de soutien, le tout encadré par des administratrices.

Chez les hospitalières, les administratrices se classent au troisième rang pendant toute la période ; mais les travailleuses professionnelles, qui occupent le deuxième rang en début de période, passeront deux fois au premier rang, en 1951 et en 1961,

¹ Ce modèle caractérise les CRF prises dans leur ensemble.

pour se trouver à nouveau au deuxième rang en 1971. Les hospitalières présentent un profil plus professionnel surtout en fin de période, quand les travailleuses professionnelles devancent les travailleuses de soutien ; en outre, la proportion de l'effectif dans la catégorie de soutien est, à partir de 1951, nettement inférieure à celle qu'on trouve dans les services de protection. En 1961 et en 1971, la proportion d'administratrices est la même dans ces deux types de communauté, mais la répartition des autres religieuses ne se ressemble plus ; chez les hospitalières, les travailleuses sont à peu près également réparties entre les professions et le soutien. Bref, les hospitalières se transforment graduellement pour se rapprocher, en 1951 et en 1961, du modèle des communautés enseignantes ; tout se passe comme si des travailleuses spécialisées remplaçaient dorénavant celles qui ont appris « sur le tas » ; en 1971, par contre, la proportion des travailleuses professionnelles décroît pendant qu'augmente considérablement celle des administratrices. Nous avons mentionné au préalable que l'augmentation des administratrices des services correspond à la baisse des travailleuses professionnelles, en l'occurrence des infirmières. Les communautés vouées à la protection connaissent quant à elles peu de fluctuation. Les administratrices conservent le dernier rang, sauf en 1971 quand les services professionnels, qui sont le plus souvent au deuxième rang, se retrouvent au troisième. À ce moment, les communautés vouées à la protection présenteront un nouveau *pattern*, assimilable au modèle des services. Dans ce dernier, le soutien vient, sauf une exception, au premier rang, les administratrices se placent en deuxième et devancent les [p. 82] travailleuses professionnelles qui occupent alors le troisième et dernier rang. Les services offerts par les communautés demandent ici plus d'appui administratif que d'appui professionnel.

Trois types de communautés se rattachent au modèle C ; ce sont les communautés de services sociaux-hospitaliers, les contemplatives et celles vouées au service au clergé. Aucune d'entre elles ne requiert une proportion élevée de services professionnels ; on offre soit des services aux personnes, soit des services d'entretien ménager qui exigent peu de formation. Le soutien occupe une place centrale dans ces trois types de communautés, dépassant souvent le cap des 50% dans les services sociaux-hospitaliers et les services au clergé ; chez les contemplatives, le travail de soutien est moins dominant, bien qu'habituellement il se classe aussi au premier rang. Dans le modèle C, les administratrices viennent le plus souvent en deuxième. Dans les communautés contemplatives, les religieuses vivent dans de petits monastères qui nécessitent chacun leur personnel administratif ; dans les communautés de service au clergé, les religieuses effectuent, sous la direction de leur propre personnel administratif, des travaux ménagers dans de multiples établissements qui ne leur appartiennent pas. Dans les communautés de services sociaux-hospitaliers, la proportion considérable d'administratrices est imputable aux très nombreuses directrices de services œuvrant dans de grands et moyens établissements ; la proportion élevée de travailleuses de soutien s'explique sans doute par la diversité des services ainsi offerts. On observe toutefois des variantes à l'intérieur des trois sous-ensembles : les administratrices occupent une fois la première place chez les contemplatives, elles sont toujours en deuxième chez le service au clergé et passent, en 1971, au troisième rang chez les communautés de services sociaux-hospitaliers,

derrière les travailleuses professionnelles. D'autres traits distinguent ces CRF ; dans le service au clergé, les travailleuses professionnelles sont quasi inexistantes, alors qu'elles représentent jusqu'au quart de l'effectif dans les deux autres types de CRF.

Enfin, les communautés missionnaires présentent le modèle D, dont l'hybridité repose sur leur mission principale. Elles accomplissent, surtout à l'extérieur du Québec, des tâches effectuées autant chez les communautés de services sociaux-hospitaliers que chez les enseignantes. Se rapprochant du modèle de services en 1941, elles épousent les formes du modèle semi-professionnel en 1951, pour enfin présenter, en 1961 et 1971, le profil professionnel, tout comme celui des enseignantes. Au cours de la période étudiée, les trois ensembles de travailleuses se répartissent relativement bien au sein des communautés [p. 83] missionnaires ; bien que les administratrices occupent habituellement le troisième rang, leur proportion demeure importante.

On voit ainsi émerger quatre types de CRF. Ils correspondent à des modes distincts de répartition des travailleuses et, fort probablement, à des structures organisationnelles distinctes. Des études monographiques permettraient d'approfondir ces analyses, de cerner davantage les divers types de communautés et leur fonctionnement interne. On voit également leur grande stabilité, mais cette dernière — confirmée par les deux chapitres qui suivent — ne doit pas masquer les fluctuations que subit la répartition des religieuses parmi ces catégories. D'ailleurs, si la répartition des emplois demeure relativement stable, les religieuses, nous le verrons, bougent. Et le mouvement qu'elles connaissent n'est pas sans lien avec les types organisationnels que nous venons de cerner. En effet, comme Duchesne l'a montré dans sa thèse de doctorat, les trajectoires occupationnelles des religieuses en sont tributaires ¹.

¹ Cette dernière partie du chapitre repose sur les analyses de L. Duchesne présentées dans sa thèse de doctorat (*op. cit.*). Elle y a examiné, à partir des données recueillies dans le cadre de cette recherche, la mobilité des religieuses. Nous demeurons responsables des faiblesses que pourrait comporter la présente interprétation. On consultera également L. Duchesne et N. Laurin : « Les trajectoires professionnelles des religieuses au Québec de 1922 à 1971 », *Population*, vol. II, 1995, p. 385-414.

Mobilité dans le ghetto

[Retour à la table des matières](#)

L'analyse du cheminement de carrière des religieuses porte sur un sous-échantillon qui comprend 1 482 cas et touche près de 70% de toutes les religieuses entrées dans les CRF au Québec entre 1922 et 1971¹. Les CRF ont été divisées par Duchesne en deux catégories, les communautés enseignantes et les communautés de services qui regroupent ici trois types très différents de communautés, les hospitalières, les missionnaires et les communautés de services sociaux-hospitaliers². Les travaux effectués par Duchesne établissent l'existence de différences importantes entre ces deux catégories de travailleuses. Notons en premier lieu que le niveau de scolarité des religieuses au moment de leur entrée en communauté est associé, avant les années soixante, à la catégorie de communauté choisie³. Ce sont les communautés enseignantes qui accueillent la grande majorité des femmes qui ont atteint les cycles secondaire et post-secondaire⁴. Par ailleurs, sauf entre 1922 et 1941⁵, il n'y a pas d'association significative entre la profession du père et le genre de communauté choisi. L'activité principale de la communauté exerce à son tour une influence sur le premier emploi occupé par les religieuses ; on se souviendra en effet que la distribution des emplois n'est pas la même selon l'activité des communautés, ce qui affectera leur assignation. Ainsi, dans les communautés enseignantes, 90% des religieuses entrées entre 1942 et 1961 [p. 84] occupent un premier emploi lié à l'enseignement et aux services professionnels. En revanche, à la même époque, seulement 46,1% des religieuses qui entrent dans les communautés de services occupent un tel emploi.

De cette analyse de la mobilité occupationnelle des religieuses, deux logiques émergent. Chez les communautés enseignantes, la scolarité influence le premier emploi, et cela pour toutes les périodes. Les religieuses ayant effectué des études de niveau secondaire travaillent plutôt comme enseignantes et celles qui ont leur post-secondaire se trouvent en effet rarement à effectuer du travail de soutien⁶. En

¹ Pour les fins de cette analyse, et à cause des valeurs manquantes, L. Duchesne a dû constituer un sous-échantillon (p. 129 et 130) qui regroupe : i — toutes les religieuses entrées entre 1922 et 1971 ; ii — les communautés de taille moyenne, grande et très grande ; iii — les communautés enseignantes, hospitalières, missionnaires et de services sociaux-hospitaliers ; iv — les religieuses de chœur et tourières.

² Dans cette analyse de la mobilité des religieuses, la catégorie des services inclut des communautés appartenant à nos modèles B, C, D.

³ *Ibid.*, p. 175.

⁴ *Ibid.*, p. 173.

⁵ Selon L. Duchesne (*Ibid.*, p. 176), la proportion de femmes qui entre chez les communautés enseignantes entre 1922 et 1941 provient davantage des milieux petits-bourgeois que des autres milieux.

⁶ *Ibid.*, p. 185.

revanche, cette association entre scolarité et premier emploi ne semble pas exister dans les communautés de services ¹. Le savoir formalisé ne tiendrait pas ici la même place dans l'assignation des emplois qu'à l'intérieur des communautés enseignantes. Nous avons vu par ailleurs que cette deuxième catégorie comprend trois types de communautés, ce qui complique l'analyse. L'examen de la scolarité après l'entrée et du troisième emploi ² permet néanmoins d'approfondir leurs différences. Dans les deux catégories de CRF, mais davantage chez les enseignantes, les religieuses étudient après l'entrée au couvent. En effet, 69,5% des religieuses entrées après 1921 dans les communautés enseignantes et 52,4% dans les communautés de services poursuivent des études ³. Et ce sont les plus scolarisées qui le font. Pour l'ensemble de la période, 81,4% des religieuses avec un post-secondaire à l'entrée, contre 45,9% de celles qui ont le primaire, poursuivent des études.

Se dégage ainsi un *pattern* qui ne manque pas d'intérêt. La scolarité obtenue avant l'entrée influe sur le choix de la communauté et l'activité principale de cette dernière affecte le premier emploi. Les communautés enseignantes attirent les jeunes filles mieux scolarisées et les jeunes filles qui entrent chez les enseignantes ont moins de chances de se trouver dans les emplois de soutien. Ce sont ces jeunes filles scolarisées, et elles se trouvent en plus grande proportion chez les communautés enseignantes, qui seront le plus susceptibles de poursuivre leurs études. À leur tour, le premier emploi et la scolarité acquise après l'entrée au couvent influenceront le cheminement de carrière.

Dans les communautés enseignantes, l'association observée entre la scolarité et l'emploi se maintient pour le troisième emploi ; comme le souligne Duchesne en se référant au troisième emploi, « 76,1% des recrues dans la période d'avant-guerre et 55,1% des recrues après la guerre et qui ont une scolarité de niveau primaire, sont affectées à des tâches de soutien ⁴ ». Dans les autres communautés, l'association n'est significative qu'entre 1942 et 1961. À cette époque, [p. 85] 62,0% des religieuses qui ont atteint un niveau primaire et 10,6% de celles qui ont un post-secondaire occupent un emploi de soutien, alors que 64,5% de celles qui ont atteint un niveau post-secondaire et 13,0% qui ont uniquement un primaire occupent un emploi dans l'enseignement et les services professionnels ⁵. Ce qui distingue les communautés de services des communautés enseignantes, c'est leur plus grande proportion d'administratrices, dont beaucoup détiennent des postes comme la surveillance de personnes et la responsabilité d'une cuisine. Ces postes peuvent être tenus par des personnes qui ne sont pas très scolarisées ; plus que l'éducation formelle, l'expérience demeure alors le principal facteur d'assignation des emplois. Rappelons enfin que la distribution des postes cadres diffère chez les enseignantes et les non enseignantes. On se souviendra que nous avons retenu trois catégories d'administratrices. En ce qui

¹ *Ibid.*, p. 191.

² En fait, le troisième emploi représente le troisième emploi noté lors de la cueillette des données et non le troisième emploi occupé.

³ *Ibid.*, p. 203.

⁴ *Ibid.*, p. 211.

⁵ *Ibid.*, p. 213, tableau LXXII.

a trait au troisième emploi, 78,9% des religieuses cadres chez les communautés enseignantes du sous-échantillon se trouvent dans l'administration et la direction des établissements locaux, tandis que l'autre 21,1% est responsable de l'organisation et de l'encadrement d'un secteur d'activité ou d'un ensemble de personnes¹. Chez les non enseignantes, la proportion est inversée, puisque 59,4% des religieuses cadres s'occupent des services, alors que 39,2% sont responsables d'établissements locaux, qui, on se rappellera, sont ici moins nombreux.

Le travail de Duchesne montre également que si la mobilité est possible dans les communautés, le lien entre les premier et troisième emplois n'est pas le même à l'intérieur des deux catégories de communautés. Chez les religieuses entrées dans les communautés enseignantes entre 1922 et 1941, aucune des administratrices n'a occupé préalablement un poste de soutien. Chez les non enseignantes, en revanche, une proportion appréciable de travailleuses de soutien, soit 28,2% de celles entrées entre 1922 et 1941 ainsi que 15,4% de celles entrées entre 1942 et 1961, occupent, lors du troisième emploi, un poste dans l'administration.

Nous avons vu dans ce chapitre que l'activité principale des communautés influence le type d'emplois disponibles et leur distribution. Nos données font également ressortir la stabilité de cette répartition. Elles laissent aussi entrevoir l'existence de modèles distincts de communautés, caractérisés par des proportions différentes d'administratrices, de travailleuses professionnelles et de soutien. Une constatation s'impose, soit la très grande différence, fondée majoritairement sur les services offerts, entre les communautés enseignantes et les autres types de communautés. La spécificité des communautés enseignantes se [p. 86] maintient quand on observe les trajectoires professionnelles des religieuses. Il fut impossible de poursuivre l'analyse en fonction des quatre types de communautés repérés dans nos analyses de la répartition des obédiences selon l'activité principale, d'où la difficulté d'approfondir la catégorie des communautés non enseignantes qui regroupe des éléments fort disparates. Néanmoins, l'analyse de Duchesne a révélé que l'absence d'hommes à l'intérieur des CRF exerce l'impact prévu sur la trajectoire des religieuses qui connaissent une mobilité ascendante certaine, qui reste sujette à des formes distinctes selon l'activité principale des communautés. Nous explorerons maintenant la répartition des obédiences selon les types d'établissement, ce qui nous permettra de raffiner l'analyse présentée en début de chapitre.

[p. 87 notes de fin converties en notes de bas de page, p. 88, sans texte, MB.]

¹ *Ibid.*, p. 215, 216.

[p. 89]

3

Ni l'usine, ni le bureau.

Les emplois des religieuses, selon les établissements et la période

[Retour à la table des matières](#)

Poursuivons notre analyse des obédiences en approfondissant deux autres facteurs. On examinera d'abord la répartition des obédiences selon le type d'établissement, étudiant ainsi l'influence qu'exerce le genre d'établissement, les écoles par exemple, indépendamment de l'activité principale de la communauté¹. Nous nous intéressons par la suite à la période, intégrant cette variable à notre analyse et recourant aux coefficients de dissimilarité. Nous serons alors en mesure de rendre compte de l'impact du cadre ecclésial sur diverses facettes du travail des religieuses et d'envisager les conséquences qu'entraînera sa transformation.

Les obédiences selon les établissements

[Retour à la table des matières](#)

Le type d'établissement dépend des activités des communautés et des demandes auxquelles répondent ces dernières. Comme on l'a expliqué ailleurs², nous avons tiré un échantillon des religieuses et non de leurs établissements. Cependant, outre les obédiences de chacune de ces religieuses, nous avons relevé, à chaque décennie, le lieu de leur obédience. On a ainsi recueilli une série de maisons qui représentent les lieux des obédiences. Au cours des décennies de notre étude, les 3 700 religieuses ont œuvré dans 4 000 établissements qui se répartissent de la façon suivante : la majorité des établissements recensés (63%) sont des lieux de travail de religieuses reliées à des communautés enseignantes, tandis que 20% sont des établissements où œuvrent les religieuses des communautés de services sociaux-hospitaliers ; les communautés spécialisées dans les autres activités se partagent le reste, c'est-à-dire 17% seulement des lieux de travail. Parmi elles, les communautés de service au clergé viennent en

¹ Plutôt que d'étudier l'influence qu'exerce l'activité principale indépendamment du genre d'établissement, comme on a fait dans le chapitre précédent.

² Voir N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, op. cit., chapitre 4.

premier avec près de 8% des maisons, suivies des hospitalières avec 4%. Un très faible pour-[p. 90] centage des lieux de travail est réservé soit aux activités de protection (1,2%), soit aux activités des missionnaires en sol québécois (2,4% ou à celles des contemplatives (1%).

Ces établissements sont très diversifiés et appartiennent à quatorze catégories, regroupées en sept divisions : écoles, pensionnats, écoles supérieures y inclus les collèges classiques, hôpitaux, institutions d'accueil (orphelinats, hospices, refuges), services au clergé, institutions communautaires (maisons mères)¹. Leurs fonctions sont différenciées et leur taille, variable. Les orphelinats et les hôpitaux, par exemple, accueillait souvent des centaines de personnes dont s'occupaient un nombre élevé de religieuses, souvent assistées dans leur fonction de laïcs dont elles supervisaient aussi le travail. Quant aux établissements voués à l'enseignement, ils sont également de nature très diversifiée. Plusieurs écoles demeurent très petites, trois religieuses suffisant à leur fonctionnement². On imagine bien que la supérieure d'un tel établissement ne possède pas les mêmes responsabilités que la supérieure d'un grand pensionnat ou d'un hôpital.

L'examen de la répartition des obédiences selon le genre d'établissement contribue surtout à raffiner les analyses effectuées selon l'activité principale des CRF.

Les écoles

Nous avons relevé 1 108 écoles au cours des sept décennies ; elles représentent 44,5% de tous les lieux de travail et plus de 70% des maisons d'enseignement. Écoles paroissiales, écoles du village, écoles de rang, écoles de quartier, elles pouvaient desservir aussi bien cent élèves qu'une vingtaine, être privées ou publiques, sous la responsabilité de la communauté ou de la Commission scolaire. Les écoles sont la pierre d'assise de l'édifice gigantesque que représente l'œuvre des communautés religieuses au Québec. Par les écoles, les religieuses sont partout intégrées dans tous les espaces urbains ou ruraux, présentes à toutes les classes de la société, génération après génération.

Le tableau 16 montre la prédominance des travailleuses professionnelles, plus nombreuses que les administratrices et les travailleuses de soutien. Ces deux dernières catégories se disputent la deuxième place qu'elles occupent toujours en alternance avec la troisième. Le tableau 16a renseigne davantage (à l'exception de 1901). On retrouve au premier rang les enseignantes, suivies, des administratrices d'établissements, puis des travailleuses ménagères. Les tendances observées dans les communautés enseignantes se précisent. Dans les écoles, les [p. 91] enseignantes comprennent une part plus grande de l'effectif, dépassant toujours 50%. Le travail ménager, qui n'atteint jamais 20% de l'ensemble, est relativement moins important. Les administratrices d'établissements, qui occupent le deuxième rang, sauf en 1901, constituent, somme toute, les seules administratrices dans les écoles.

¹ Voir annexe 3.

² M. Dumont, *Les religieuses sont-elles féministes*, op. cit., chap. 4.

Tableau 16
**Répartition procentuelle des obédiences (catégories
professionnelles regroupées), écoles, 1901-1971**

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
<i>N</i> =	79	124	218	323	402	418	615	442
Adm. [1, 2, 3]	19,4	17,0	19,3	16,8	15,6	16,9	21,0	18,9
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	56,5	62,8	62,9	64,9	69,5	65,9	58,2	58,3
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	24,1	20,2	17,8	18,3	14,9	17,2	20,8	22,8
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau 16a
Répartition procentuelle des obédiences, écoles, 1901-1971

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
1. Adm. générale	1,3	0,0	0,5	0,0	0,5	0,4	0,9	0,1
2. Adm. des établissements	17,9	16,9	17,6	16,8	14,2	16,1	19,4	18,5
3. Adm. des serv.	0,2	0,1	1,2	0,0	0,9	0,4	0,7	0,3
4. Travail prof.	1,3	0,0	0,5	0,0	0,7	1,2	0,0	2,1
5. Travail semi- prof.	1,3	1,6	0,2	0,0	0,3	0,9	1,0	4,8
6. Enseignement	53,9	61,2	62,2	64,9	68,5	63,8	57,2	51,4
7. Serv. de bureau	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	1,5	1,5	4,7
8. Serv. aux personnes	5,3	3,2	3,2	1,3	2,0	2,2	1,0	1,8
9. Production	0,0	0,2	0,6	0,8	1,2	0,4	0,6	0,0
10. Serv. ménagers	18,8	16,8	14,0	15,9	11,7	13,1	17,7	16,3
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

[p. 92] Le niveau de concentration y est plus élevé encore que chez les communautés enseignantes puisqu'à toutes les décennies, excepté la dernière, plus de 90% de l'effectif se trouve dans trois catégories d'emploi. Tout au long de la période

étudiée, sauf en 1971, six catégories ne renferment presque aucune travailleuse. Ces catégories sont les suivantes : administration générale et administration des services, travail professionnel et semi-professionnel, service de bureau et production. Les changements qui interviennent à partir de 1951 sont surtout marqués par la diminution de la proportion d'enseignantes, qui passe de 63,8% (1951) à 57,2% (1961), puis à 51,4% (1971) de l'effectif.

Tableau 17
Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), pensionnats, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
N=	129	167	214	258	290	306	227	118
Adm. [1, 2, 3]	22,7	23,1	14,4	13,4	16,8	15,8	23,2	17,3
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	58,5	51,2	59,4	59,7	60,4	62,8	53,3	35,7
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	18,8	25,7	26,2	26,9	22,8	21,4	23,5	47,0
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les pensionnats

Le pensionnat est un lieu où on s'éduque mais aussi où on vit pendant de longues périodes de l'année en autarcie sociale. Les religieuses et les élèves, qui sont comme de petites religieuses, cohabitent ensemble. Le pensionnat reçoit les jeunes filles qui demeurent trop loin du village ou de la ville pour retourner chez elles tous les jours, celles aussi que leur famille a choisi d'éloigner d'elle par nécessité ou par principe. Le pensionnat reçoit très souvent les pensionnaires de semaine et des externes qui habitent à proximité.

Les pensionnats comptent pour 13% des lieux de travail des religieuses et plus de 20% des maisons d'enseignement. De taille très variable, ils appartiennent à la communauté qui les gère. Compte tenu [p. 93] de la diversité des activités qui s'y déroulent — il faut nourrir, soigner, loger, surveiller, éduquer les pensionnaires —, on s'attend à une répartition de travailleuses distincte de celle des écoles et à un éventail d'emplois très large.

Tableau 17a
Répartition procentuelle des obédiences, pensionnats, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
1. Adm. générale	1,9	0,0	0,5	0,7	0,9	0,6	0,7	1,9
2. Adm. des établissements	18,4	19,5	12,7	9,8	9,3	10,8	18,5	10,9
3. Adm. des serv.	2,4	3,6	1,2	2,9	6,6	4,4	4,0	4,5
4. Travail prof.	1,1	0,2	0,6	0,0	1,2	0,4	2,8	0,9
5. Travail semi-prof.	0,8	0,2	2,5	0,6	1,1	1,0	0,6	1,5
6. Enseignement	56,6	50,8	56,3	59,1	58,1	61,4	49,9	33,3
7. Serv. de bureau	1,9	0,6	1,8	0,8	0,0	0,9	0,5	13,8
8. Serv. aux personnes	2,8	4,5	3,7	3,5	3,3	3,0	1,7	3,1
9. Production	2,5	0,9	1,5	2,0	1,1	1,3	1,6	0,0
10. Serv. ménagers	11,6	19,7	19,2	20,6	18,4	16,2	19,7	30,1
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Si la répartition des travailleuses dans les pensionnats ressemble à celle des enseignantes, en ce qui concerne l'ordre des catégories d'emploi notamment, elle présente aussi des différences par rapport aux écoles. Les travailleuses professionnelles, on le voit au tableau 17, se placent encore au premier rang, mais cette catégorie ne sera jamais, sauf en 1901, aussi importante que dans les écoles. Le travail de soutien occupe le deuxième rang, sauf en 1901 et en 1971, où il se place respectivement au troisième puis au premier rang. On remarque également un effet prononcé des changements qui s'opèrent à compter des années cinquante. Le tableau 17a est très instructif à cet égard.

Ce sont les enseignantes, les ménagères et les administratrices d'établissements qui occupent encore les trois premiers rangs. Les enseignantes viennent toujours en première place. Le service ménager occupe le deuxième rang, sauf en 1901, ce qui est imputable au travail d'entretien des pensionnaires. Cette catégorie demeure toutefois [p. 94] relativement petite, puisqu'elle ne renferme jamais plus de 20,6% de l'effectif, excepté en 1971, où elle atteint 30,1%. Les administratrices d'établissement sont toujours au troisième rang, sauf en 1901 quand elles occupent le deuxième rang ; leur proportion demeure faible entre 1921 et 1951. Les administratrices des services occupent, entre 1941 et 1961, le quatrième rang. Le niveau de concentration de la main-d'œuvre est légèrement moins élevé que dans les écoles.

La main-d'œuvre des pensionnats est, elle aussi, affectée par les transformations amorcées dans le Québec de l'après-guerre, qui s'accroîtront pendant les années soixante. Les enseignantes connaissent, à partir de 1951, une chute spectaculaire, quand elles passent de 61,4% de l'effectif à 49,9% en 1961 puis, en 1971, à 33,3%. La proportion de ménagères augmente considérablement entre 1961 et 1971, pour atteindre alors 30,1% de l'effectif, pendant que décroît celle des administratrices des services ; ces dernières seront même devancées en 1971 par les travailleuses de service de bureau qui se hissent alors au troisième rang, avec 13,8% de l'effectif. Voyons maintenant ce qui se passe dans les écoles supérieures.

Tableau 18
Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), écoles supérieures, 1941-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1941	1951	1961	1971
N=	60	115	166	90
Administration (1, 2,3)	13,1	23,3	18,7	16,8
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	69,5	53,0	57,2	42,6
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	17,4	23,7	24,1	40,6
Total	100%	100%	100%	100%

Les écoles supérieures

Les écoles supérieures et les collèges sont souvent des pensionnats, mais ils en ont été séparés à cause de la spécificité de leurs cursus scolaires. Les écoles supérieures comprennent les écoles normales, les instituts familiaux, les écoles supérieures de *nursing* ; elles représentent 4% des lieux de travail et elles dispensent une formation du niveau secondaire au post-secondaire spécialisé, préparant à un travail professionnel. Les collèges, seconde catégorie des maisons d'enseignement spécialisées, représentent 0,6% des établissements : une quinzaine seulement de telles institutions ont été recensées, et encore ce nombre comprend-il des cégeps, qui sont, en 1971, le lieu de travail de certaines religieuses enseignantes. La plupart des collèges étaient à la fois des pensionnats et des externats.

Ce n'est qu'à partir des années quarante qu'on trouve une proportion significative de religieuses dans cette catégorie d'établissements ; notre analyse portera donc sur ces quatre dernières décennies. Le tableau 18 révèle le modèle typique des communautés enseignantes ; les travailleuses professionnelles y occupent le premier rang, suivies de loin par les travailleuses de soutien et les administratrices. Le mouvement de rupture semble se produire ici seulement à la dernière décennie, ce que nous examinerons de plus près à l'aide du tableau 18a. Les enseignantes sont toujours

au premier rang, suivies du service ménager et des administratrices d'établissements ; la répartition des obédiences se rapproche ainsi de celle des pensionnats. On remarque par ailleurs la présence, faible mais constante, de la catégorie du service de bureau, qui augmente comme partout ailleurs en 1971 pour atteindre 11,8%. Enfin, le niveau de concentration de la main-d'œuvre est semblable à celui des pensionnats et légèrement inférieur à celui des écoles.

Tableau 18a
Répartition procentuelle des obédiences,
écoles supérieures, 1941-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1941	1951	1961	1971
1. Adm. générale	0,0	3,8	0,8	0,0
2. Adm. des établissements	13,1	12,5	15,1	13,4
3. Adm. des serv.	0,0	7,0	2,8	3,4
4. Travail prof.	0,0	4,6	2,3	2,0
5. Travail semi-prof.	1,8	0,0	0,7	1,5
6. Enseignement	67,7	48,4	54,2	39,1
7. Serv. de bureau	2,7	2,3	3,9	11,8
8. Serv. aux personnes	3,2	0,4	3,3	0,0
9. Production	0,0	5,3	1,4	1,3
10. Serv. ménagers	11,5	15,7	15,5	27,5
Total	100%	100%	100%	100%

[p. 96] Ces trois premiers tableaux nous renseignent sur la distribution des religieuses au sein des établissements scolaires ; si l'on observe des ressemblances avec les communautés enseignantes, par exemple la présence des trois mêmes catégories principales, on n'en relève pas moins des différences. Dans les établissements à vocation scolaire, la proportion d'enseignantes est plus élevée que dans l'ensemble des communautés enseignantes, alors que la proportion de travailleuses ménagères y est inférieure. Ceci n'est pas sans rappeler que les communautés enseignantes n'incluent pas seulement des établissements scolaires, mais entre autres une maison mère, quelquefois un hôpital, etc. La répartition des emplois par établissements spécialisés fait ressortir la spécificité de l'impact qu'a l'activité principale. Nous approfondirons cette influence en examinant les tableaux 19 et 19a.

Tableau 19
**Répartition procentuelle des obédiences (catégories
professionnelles regroupées), hôpitaux, 1901-1971**

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
<i>N</i> =	54	68	105	197	244	287	279	170
Adm. [1, 2, 3]	22,3	29,0	32,0	30,1	24,7	27,0	28,0	20,0
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	14,3	17,8	22,8	20,1	23,5	23,5	22,3	37,3
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	63,4	53,2	45,2	49,8	51,8	49,5	49,7	42,7
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les institutions hospitalières

Les institutions hospitalières représentent 6,5% des établissements elles comprennent les hôpitaux généraux et spécialisés (hôpitaux psychiatriques, pour malades chroniques, pour enfants) de même que les sanatoriums, relativement nombreux jusqu'à l'époque assez récente de l'éradication de la tuberculose.

Tableau 19a
Répartition procentuelle des obédiences, hôpitaux, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
1. Adm. générale	0,0	1,5	2,2	0,1	0,1	1,0	0,3	0,0
2. Adm. des établissements	11,1	19,7	15,0	15,3	13,4	13,7	12,7	8,6
3. Adm. des serv.	11,2	7,8	14,8	14,7	11,2	12,3	15,0	11,4
4. Travail prof.	14,3	16,0	19,2	16,8	19,9	19,1	20,7	27,1
5. Travail semi-prof.	0,0	0,3	0,3	1,5	1,7	2,9	1,6	7,6
6. Enseignement	0,0	1,5	3,3	1,8	1,9	1,5	0,0	2,6
7. Serv. de bureau	6,3	5,0	6,4	7,4	11,2	7,5	12,5	15,4
8. Serv. aux personnes	13,0	21,6	15,4	11,0	12,9	13,2	6,8	5,4
9. Production	7,8	3,5	0,6	3,4	2,6	1,5	1,3	2,1
10. Serv. ménagers	36,3	23,1	22,8	28,0	25,1	27,3	29,1	19,8
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les hôpitaux appartiennent principalement aux communautés hospitalières et de services sociaux-hospitaliers ; ils représentent des organisations fort différentes des établissements scolaires, ce qui devrait se traduire dans la répartition de la main-d'œuvre. Spécialisés dans l'offre de soins aux malades, ils sont à certaines époques moins nombreux mais plus gros que les établissements scolaires et entretiennent des liens plus étroits avec l'appareil gouvernemental.

Le tableau regroupé (19) fait entrevoir une tout autre distribution : le travail de soutien se place toujours en premier et englobe habituellement près de la moitié de l'effectif ; il est toujours suivi des administratrices, puis des travailleuses professionnelles, sauf en 1971 où ces deux catégories sont inversées. En fin de période, les travailleuses de soutien passent à 42,7% de l'effectif, qui représente la proportion la plus faible pour la période étudiée ; les administratrices subissent elles aussi une diminution, alors que les travailleuses professionnelles augmentent de 22,3% en 1961 à 37,3% en 1971.

[p. 98] Le tableau détaillé (19a) fournit des renseignements additionnels. Le service ménager demeure la catégorie centrale du soutien et vient en premier pour toute la période, sauf en 1971, où sa proportion chute à 19,8%. La deuxième place est occupée par les travailleuses professionnelles, sauf en 1911 ; cette catégorie passe de 14,3% en 1901 à 27,1% en 1971 pour atteindre le premier rang. Les catégories qui

suivent connaissent une grande fluctuation. L'importance des administratrices s'explique par celle des directrices d'établissements et des services, ces deux catégories comprenant en tout temps au moins 20% de l'effectif. Les travailleuses affectées aux soins aux personnes oscillent entre les deuxième et septième rangs, leur importance décroissant rapidement à partir de 1961 où augmente celle des travailleuses professionnelles. Dans les institutions hospitalières, le service de bureau est plus important que dans les établissements scolaires ; il fluctue entre 6,3% de l'effectif en 1901 et 15,4% en 1971. Les autres catégories, enseignantes, production et administration générale n'ont que peu d'importance. Cette main-d'œuvre est répartie parmi des catégories plus nombreuses que les enseignantes ; l'ordre observé entre les catégories les rattache au modèle C, caractéristique notamment des communautés de services sociaux-hospitaliers. Comparons maintenant cette répartition à celle des institutions d'accueil, lesquelles devraient, en fonction des services offerts, montrer une main-d'œuvre encore moins professionnalisée.

Les institutions d'accueil

Les institutions d'accueil comprennent ce que jadis on appelait des hospices, des orphelinats, des refuges, des crèches. S'y ajoutent les prisons — il y en a deux, une à Montréal, l'autre à Québec — destinées aux femmes incarcérées sur ordre des tribunaux ainsi que des maisons spécialisées dans le soin et parfois l'éducation des personnes dites handicapées — « déficients, sourds-muets, aveugles ». Cet ensemble de lieux est consacré à la garde, à la surveillance et à l'entretien général de personnes en situation de « déviance », de difficulté, d'isolement ou de marginalité, personnes dont les familles et les milieux sociaux ne peuvent ou ne veulent plus prendre la charge. Ces maisons regroupent 9,7% des lieux de travail recensés, ce qui représente la deuxième catégorie en importance.

[p. 100] Regardons tout d'abord le tableau 20 : les travailleuses de soutien viennent en premier, suivies des administratrices, puis des travailleuses professionnelles, sauf en 1901, où l'ordre est inversé. Cette répartition se rapproche de celle des hôpitaux, bien qu'on y trouve, entre 1931 et 1961, un peu moins de travailleuses de soutien et un peu plus d'administratrices, ce qui est sans doute attribuable au nombre plus élevé d'établissements. En outre, on ne voit pas ici de rupture importante entre 1961 et 1971. Le tableau 20a apporte des éclaircissements.

Le travail ménager se trouve encore au premier rang durant l'ensemble de la période ; il contient une proportion de travailleuses supérieure à celle qu'on trouve dans les hôpitaux, sauf en 1961. Si la catégorie du soutien est inférieure à ce qu'on trouve dans les hôpitaux, c'est parce que la catégorie des services aux personnes, excepté en 1961, y est beaucoup moins importante ; les personnes accueillies dans les hospices, les orphelinats et les refuges requièrent en effet moins de soins corporels. Entre 1921 et 1961, les administratrices d'établissements, les directrices des services et les enseignantes se partagent les deuxième, troisième et quatrième rangs. Les deux catégories d'administratrices demeurent centrales, tandis que les enseignantes viennent habituellement au quatrième ou au troisième rang, se hissant au deuxième une seule fois, en 1951. Dans les institutions d'accueil, à cause des orphelinats notamment, les enseignantes représentent la catégorie la plus importante de travailleuses professionnelles ; la proportion de ces dernières restera quand même inférieure à celle qu'on trouve dans les hôpitaux, qui requièrent des infirmières, des diététiciennes, des pharmaciennes. Enfin, la stabilité notée au tableau regroupé se dissipe un peu. Entre 1961 et 1971, la proportion de travailleuses professionnelles et semi-professionnelles augmente, alors que diminue celle des enseignantes ; la catégorie des services de bureau se renforce, pendant que s'affaiblit celle des services aux personnes.

Les établissements du service au clergé

Les établissements où œuvrent les religieuses qui se consacrent au service du clergé, dans les évêchés, les séminaires, les collèges, les lieux de pèlerinage et les presbytères, comptent 8,4% de l'ensemble des lieux de travail. Les religieuses y ont la charge de l'entretien des lieux, de la cuisine, de la buanderie ; elles y vivent en petites communautés séparées de celles que forment les prêtres, séminaristes et autres résidents.

[p. 101] **Tableau 21**
Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), établissements du service au clergé*, 1931-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1941	1951	1961	1971
N=	55	80	95	103
Administration (1, 2,3)	11,6	22,3	12,9	25,0
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	0,4	0,0	0,0	1,9
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	88,0	77,7	84,3	73,1
Total	100%	100%	100%	100%

Tableau 21 a
Répartition procentuelle des obédiences,
établissements du service au clergé *, 1931-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1941	1951	1961	1971
1. Adm. générale	0,0	0,0	0,0	1,5
2. Adm. des établissements	11,6	21,0	11,1	19,9
3. Adm. des serv.	0,0	1,3	1,8	3,6
4. Travail prof.	0,0	0,0	0,0	1,9
5. Travail semi-prof.	0,4	0,0	0,0	0,0
6. Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,0
7. Serv. de bureau	0,0	0,0	0,0	0,4
8. Serv. aux personnes	0,0	0,0	0,0	0,0
9. Production	0,0	0,0	0,0	0,4
10. Serv. ménagers	88,0	77,7	84,3	72,3
Total	100%	100%	100%	100%

* Si les chiffres présentés ici ne coïncident pas avec ceux du tableau 11 du chapitre 2, c'est que nous devons inclure des religieuses qui appartiennent à des communautés où le service au clergé ne représente pas l'activité principale.

Comme on le voit au tableau 21, on retrouve ici une catégorie centrale, le soutien, qui comprendra toujours au moins 64,6% de l'effectif, les administratrices formant l'autre catégorie de travailleuses ; [p. 102] quant aux travailleuses professionnelles, elles sont quasi absentes. Ces religieuses accomplissent le travail ménager pour des hommes d'Église et pour les jeunes hommes formés dans leurs séminaires et collèges ; ces travailleuses sont encadrées par quelques religieuses qui exercent des

fonctions administratives. Les religieuses ainsi regroupées étant habituellement peu nombreuses, on s'attend à une division du travail peu poussée. Le tableau 21a dévoile en effet l'existence de deux catégories d'emploi, les ménagères et les administratrices d'établissements, qui englobent 99,6% des travailleuses en 1931 et 91,2% en 1971. La proportion de travailleuses ménagères décroît irrégulièrement durant les quatre dernières décennies, tandis qu'augmentent celle des administratrices et, en fin de période, celle du bureau. Cette fraction de la main-d'œuvre religieuse féminine, comme les mères-épouses, effectue hors salariat des tâches associées au travail domestique, lavage, ménage, courses, préparation de repas, etc. La même personne vaque à plusieurs occupations et aucune formation professionnelle n'est requise pour exécuter ces fonctions. L'accomplissement de ce travail dans le cadre de l'appropriation collective lui confère cependant un caractère spécifique ; l'ensemble des tâches est en principe moins diversifié puisqu'il exclut le service sexuel, la reproduction biologique et l'entretien des enfants ; en outre, les services rendus le sont en dehors d'une relation personnalisée durable, à des personnes qui n'appartiennent pas au cercle familial. Les religieuses peuvent ainsi circuler davantage d'un établissement à l'autre et occuper, dans certains cas, un poste administratif.

Tableau 22

Répartition procentuelle des obédiences (catégories professionnelles regroupées), établissements communautaires, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
<i>N</i> =	172	144	183	278	335	340	335	461
Adm. [1, 2, 3]	35,3	22,6	27,2	24,6	18,6	24,9	21,1	18,0
Travail prof. et semi-prof. (4, 5, 6)	16,4	19,8	19,0	19,2	13,9	12,7	16,5	16,0
Travail de soutien (7, 8, 9, 10)	48,3	57,6	53,8	56,2	67,5	62,4	62,4	66,0
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

[p. 103] Les établissements communautaires

La catégorie des établissements qui sont réservés à la communauté et aux religieuses représente 9,6% de tous les lieux de travail. Elle comprend, bien sûr, les maisons mères, généralats et provincialats des communautés, mais aussi les monastères, lieux de vie et de travail des religieuses contemplatives. On y a ajouté les résidences d'été des communautés et leurs maisons de retraite fermée qui desservaient bien souvent, semble-t-il, autant les religieuses que les laïques. S'y ajoutent les fermes

qu'exploitaient les communautés, surtout pendant les premières décennies du siècle, afin d'approvisionner certaines de leurs maisons ; s'y trouvaient en général quelques religieuses responsables d'un certain nombre d'employés laïques.

Tableau 22a
Répartition procentuelle des obédiences,
établissements communautaires, 1901-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1901	1911	1921	1931	1941	1951	1961	1971
1. Adm. générale	9,9	5,3	4,9	6,3	5,4	5,4	6,8	4,1
2. Adm. des établissements	12,9	10,6	12,9	11,3	10,0	13,9	8,3	11,1
3. Adm. des serv.	12,5	6,7	9,4	7,0	3,2	5,6	6,0	2,8
4. Travail prof.	5,7	5,1	5,6	7,2	4,1	5,2	6,2	4,6
5. Travail semi-prof.	6,1	8,9	9,5	6,0	3,1	3,3	5,0	4,7
6. Enseignement	4,6	5,8	3,9	6,0	6,7	4,2	5,3	6,7
7. Serv. de bureau	6,3	7,3	6,9	5,8	8,9	6,2	11,6	15,5
8. Serv. aux personnes	1,5	4,9	3,8	6,4	7,6	5,1	6,2	6,7
9. Production	4,3	7,8	12,9	12,5	12,9	8,4	7,6	4,4
10. Serv. ménagers	36,2	37,6	30,2	31,5	38,1	42,7	37,0	39,4
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

C'est une fois de plus le soutien qui occupe la première place, comprenant, sauf en 1901, plus de la moitié de l'effectif ; viennent ensuite les administratrices puis, toujours en troisième, les travailleuses [p. 104] professionnelles. Le tableau 22a permet de mieux voir que la répartition des religieuses dans ces établissements est fort dissemblable des répartitions précédentes. En effet, on trouve ici, comme dans les sièges sociaux des grandes compagnies privées, les personnes affectées à la gestion de l'ensemble des établissements (qui correspondent aux succursales) et des travailleurs ainsi que leurs assistants, comptables, secrétaires, conseillers divers. S'y trouvent aussi les personnes y recevant leur formation, novices et postulantes, dans le cas des maisons mères. Ces établissements servent également d'hospices et d'infirmières puisqu'on y loge et qu'on y prend soin des travailleuses malades ou trop âgées pour accomplir leurs tâches à l'intérieur de l'organisation. En outre, les administratrices des communautés ne rentrent pas au foyer le soir et leur force de travail doit être reproduite, selon l'expression consacrée, par des travailleuses au sein

du même établissement. Ces dernières ne sont pas des épouses, mais d'autres femmes, spécialisées dans l'exercice de fonctions spécifiques, dont le travail de soutien.

Aussi le service ménager contient-il en tout temps plus de 30% des travailleuses ; il dépasse habituellement le tiers de l'ensemble et se place toujours au premier rang ; les administratrices d'établissements occupent la deuxième ou la troisième place. Les administratrices incluent les religieuses affectées à l'administration générale, qui sont ici beaucoup plus nombreuses. Aucun modèle précis ne se dégage au-delà de ces observations, en grande partie en raison de la diversité des établissements inclus. À cause des fermes notamment, la proportion de travailleuses assignées à la production artisanale demeure assez grande, surtout entre 1921 et 1941, où elle se situe au deuxième rang ; c'est dans les maisons mères qu'on fabrique et répare les vêtements, qu'on assure, plus globalement, l'infrastructure de la communauté. La multifonctionnalité de ces établissements se traduit par la distribution des religieuses ; le niveau de concentration y est beaucoup moins élevé qu'ailleurs et les travailleuses se répartissent dans toutes les catégories d'emploi. Des travailleuses professionnelles y soignent les religieuses malades, quelques enseignantes forment les novices, des travailleuses semi-professionnelles sont responsables des bibliothèques et des chorales, les travailleuses de bureau assistent les administratrices qui sont ici assez nombreuses.

Ces tableaux sur la répartition de la main-d'œuvre religieuse par type d'établissement enrichissent l'analyse précédente. Le lien entre l'activité principale d'une communauté et la distribution des emplois est médiatisé par la nature des établissements. Mais revenons pour l'instant sur la période.

[p. 105] **Les obédiences selon la période**¹

[Retour à la table des matières](#)

Dans le premier chapitre d'analyse, une constatation s'est imposée d'emblée à l'examen du tableau général sur les obédiences (tableau 6) et des coefficients de dissimilarité (tableau 7) : la grande stabilité de la distribution de la main-d'œuvre féminine religieuse, surtout entre 1921 et 1961. En effet, l'indice de dissimilarité a révélé que la transformation la plus importante au sein de la distribution des emplois des religieuses intervient entre 1961 et 1971, alors que la Révolution tranquille bat son plein. Nous poursuivrons plus avant notre analyse de l'influence de la période en examinant succinctement les coefficients de dissimilarité relatifs à chaque type d'activité. Pour les communautés autres qu'enseignantes et de services sociaux-hospitaliers, le petit nombre de personnes dans chaque case incite à la prudence ; c'est surtout la phase de rupture qui retiendra notre attention.

¹ Pour l'analyse de la période, nous revenons à la répartition des emplois selon l'activité principale de la communauté.

Tableau 23
Analyse comparative des coefficients de dissimilarité
pour les répartitions des obédiences, par activité de la communauté,
pour les périodes 1901-1971 et 1961-1971

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

Communautés	PÉRIODE	
	Entre 1901 et 1971	Entre 1961 et 1971
Enseignantes	17,2	16,1
Services sociaux-hospitaliers	20,6	15,2
Service au clergé	—	16,0
Hospitalières	—	22,2
Protection	—	22,1
Missionnaires	—	13,2
Contemplatives	—	13,1
Toutes les communautés	12,9	11,8

Si on examine, pour la période entre 1901 et 1971, les coefficients de dissimilarité en fonction de l'activité principale des communautés, on s'aperçoit que les communautés enseignantes sont stables, le [p. 106] coefficient de dissimilarité entre 1901 et 1971 se situant à 17,2 ; puisqu'elles représentent 58,6% de l'effectif des religieuses, leur stabilité se répercutera sur celle du tableau général. Ces communautés, on l'a vu précédemment ¹, sont d'anciennes fondations, qui ont eu le temps de s'établir, de s'organiser et de s'orienter. On voit donc que rien ne vient bousculer ni transformer l'espace qu'elles occupent. Et ce n'est qu'entre 1961 et 1971 — le coefficient de dissimilarité sera alors de 16,1 — qu'elles connaîtront, à leur tour, de grands bouleversements.

Les communautés de services sociaux-hospitaliers représentent quant à elles 26,8% de l'effectif. Leur coefficient de dissimilarité se situe, entre 1901 et 1971, à 20,6 ; elles subissent, entre 1901 et 1971, des modifications (13,6) quasi aussi importantes qu'entre 1961 et 1971. Les cinq autres types de communautés représentent 13,5% de l'effectif et n'exercent que peu d'influence sur l'ensemble.

Peu importe l'activité observée, c'est toujours pendant la dernière décennie que se produisent les transformations les plus importantes. Penchons-nous sur cette décennie, qui marque, semble-t-il, une phase de rupture. Situées dans l'ordre décroissant, les variations observées sont : hospitalières (22,2), protection (22,1), enseignantes (16,1), service au clergé (16,0), services sociaux-hospitaliers (15,2),

¹ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne, *op. cit.*

missionnaires (13,2) et contemplatives (13,1). Fait intéressant à souligner, il existe un lien entre les variations observées ici et le type de communauté. Les communautés connaissant les plus grands changements appartiennent au modèle B, de type semi-professionnel¹. Or, elles bougent en sens inverse des autres communautés. On se souviendra que les hospitalières se professionnalisent progressivement, de sorte qu'en 1951 et en 1961, ce sont les travailleuses professionnelles et semi-professionnelles qui passent au premier rang. Cependant ce mouvement s'inverse en fin de période, la proportion des travailleuses de cette catégorie passant de 47,2% à 35,8%. Entre 1951 et 1961, les CRF vouées à l'offre des services de protection se professionnalisent, et comme dans le cas des hospitalières, la proportion des services professionnels et semi-professionnels décroît ensuite entre 1961 et 1971, baisse qui est probablement imputable à celle des enseignantes au sein de ces communautés.

Entre 1961 et 1971, les trois prochaines communautés se transforment moins que les précédentes. Les enseignantes, d'une part, le service au clergé et les services sociaux-hospitaliers de l'autre relèvent de types distincts de communautés subissant des changements spécifiques. Les enseignantes constituent, comme on l'a vu, un type de communauté très stable jusqu'à ce que se modifie leur distribution [p. 107] occupationnelle. On se souviendra que la Commission Parent² et les débats qu'elle a suscités sur l'avenir de l'enseignement au Québec se solderont par la création du ministère de l'Éducation en 1964. Le ministère de l'Instruction publique avait été aboli en 1875. L'État reprend donc en 1964 la place cédée quelques années après la Confédération à l'Église qui jouera un rôle central dans l'enseignement catholique au Québec, et ce, jusqu'à la Révolution tranquille. Les structures du système d'enseignement seront bouleversées. Plusieurs programmes sont supprimés et plusieurs établissements, tels que les instituts familiaux, les collèges classiques et les écoles normales, fermés. L'abolition des cloisons fondées sur le sexe sera un peu partout chaleureusement accueillie. Le glas n'en sonnera pas moins pour les responsables des milieux d'enseignement féminins qui ne trouveront pas de place dans les nouvelles institutions. Les directrices des établissements consacrés à l'éducation des femmes ne deviendront ni sous-ministres ni haut-fonctionnaires ni directrices des nouvelles institutions scolaires (sauf quand elles en conservent la propriété). Ce que l'avenir leur réserve, c'est la fermeture, à plus ou moins brève échéance, des instituts d'enseignement supérieurs qu'elles ont établis, quelquefois contre vents et marées. Le premier collège classique pour femmes, fondé à Montréal en 1908 par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, le Collège Marguerite-Bourgeois, a fermé ses portes l'année où on célébrait son 75^e anniversaire, alors que semblaient prospérer les anciens collèges classiques de garçons devenus cégeps. Dans l'immédiat, celles qui ne quittent pas la communauté se recyclent, souvent dans le travail de bureau et d'archivage.

¹ Dans lequel, nous l'avons vu, le soutien se classe au premier rang, suivi des services professionnels et de l'administration.

² Il s'agit de la Commission d'enquête sur l'enseignement en 1961.

Les CRF de services sociaux-hospitaliers sont elles aussi touchées par les événements en cours ; nous avons vu que le travail de bureau augmente considérablement pendant que diminue la proportion des administratrices de service. On sait qu'à l'époque plusieurs types d'établissements, crèches et orphelinats par exemple, sont démantelés. Tout se passe comme si on se débarrassait le plus rapidement possible des religieuses pour les remplacer par des laïcs. Passant des médecins aux spécialistes de l'administration, des hommes prennent la relève sous prétexte de gérer ces organisations « rationnellement ». Seule la rationalité instrumentale doit guider désormais dans la sphère publique l'offre des soins d'entretien des êtres humains, a un point tel que dans les hôpitaux on apprend maintenant scientifiquement à être sensible et compatissant, pour être ensuite affecté aux soins palliatifs.

Durant la même période, les missionnaires et les contemplatives restent relativement stables, ce qui était à prévoir. Le déplacement de la [p. 108] main-d'œuvre religieuse féminine est en effet engendré par le rôle accru de l'État québécois dans l'offre des services dispensés jusqu'alors par l'Église, qui fait appel au travail des religieuses. Or, les contemplatives, qui s'adonnent avant tout à la prière, ne sont pas structurées en fonction de ces services sociaux. Quant aux missionnaires, elles échappent aussi à l'État, poursuivant leurs principales activités à l'extérieur du Québec.

Notre analyse des tableaux a démontré l'impact de l'activité et des établissements sur la distribution occupationnelle des religieuses ainsi que le peu d'importance de la période, sauf entre 1961 et 1971. La nature des établissements et l'activité représentent des facteurs clés, qui sont reliés. Antérieure à l'activité et à la taille, la période ne peut en être influencée ; au contraire, c'est elle qui les influence. Notre interprétation se voit confirmée par l'analyse nominale hiérarchique ¹.

¹ Afin de mesurer de façon plus précise les liens entre les variables retenues ainsi que leur impact individuel et collectif sur les obédiences, L. Duchesne a utilisé une application particulière d'un modèle statistique connu sous le nom d'analyse nominale hiérarchique. Celui-ci permet d'analyser des relations exprimées par des tableaux de contingence à plusieurs variables en décomposant la structure de causalité unissant ces variables. On peut ainsi obtenir, sur des variables nominales, une modélisation précise et poussée des jeux d'influence en cause. Duchesne a retenu les variables indépendantes taille, période, activité et la variable dépendante obédiences. Les analyses ont été effectuées d'après le modèle général ; nous avons dû utiliser le tableau regroupé des obédiences et rassembler, à cause du faible effectif, les hospitalières, les services au clergé, les protections, les missionnaires et les contemplatives, dans une seule catégorie « autre ».

L'examen des relations entre les variables indépendantes montre que l'effet de la période sur les emplois s'exerce surtout de façon indirecte, passant principalement par la taille et les activités des communautés. La période agit d'abord sur la taille des communautés, puisque l'effectif des communautés s'accroît progressivement jusqu'en 1961 quand il atteint son point culminant. L'activité est la grande responsable de la variation observée puisqu'elle explique 54,8% de la variation. La taille de la communauté vient en deuxième, loin derrière l'activité et n'explique que 3,78% de la variation. Cette dernière se répercute sur le nombre d'établissements et d'administratrices ainsi que sur l'organisation de l'infrastructure. La période ne joue presque pas, exerçant une influence encore plus faible que celle de la taille, puisqu'elle n'explique que 2,65% de la variation dans les emplois. Cette donnée vient confirmer la très grande stabilité observée au

Les formes changeantes de l'appropriation des femmes ¹

La main-d'œuvre religieuse féminine

[Retour à la table des matières](#)

La distribution de la main-d'œuvre religieuse féminine dépend principalement de l'activité principale de la CRF, laquelle activité exerce son influence par l'intermédiaire des établissements. Cette influence relève à la fois de facteurs externes et internes tels que la demande sociale, la vocation de la CRF et les constitutions des CRF. Ces dernières sont elles-mêmes fonction des rapports de sexes et de la vision qu'a l'Église du rôle des femmes. Dans les communautés religieuses comme ailleurs dans la société, les femmes sont affectées aux multiples facettes de l'entretien des êtres humains.

Les CRF représentent des établissements singuliers. Des femmes y assurent la reproduction de leur propre force de travail et celle de leur organisation. Nous sommes en présence d'une situation quasi autarcique qui laisse croire à la réalisation de certaines utopies féministes. Des femmes, vivant entre elles, assumant leur propre existence, indépendamment des hommes et du monde : travaillant, s'instruisant, se reposant à l'occasion au sein d'un système hiérarchique géré par d'autres femmes. La vie de ces femmes se déroule dans un monde clos. Ce dernier fournit de la sécurité, un marché protégé de l'emploi et un [p. 109] abri contre le monde extérieur, sa compétition et ses incertitudes. Mais voilà que le rêve se dissipe. L'enclos représente aussi l'enfermement, le confinement, la dépendance, le service gratuit. Car ces communautés, en plus d'assurer leur propre reproduction, subviennent par leur travail aux besoins des autres, dans des écoles, des pensionnats, des hôpitaux, des hospices,

cours des décennies. Si on examine plus en détail cette variable et poursuit l'analyse en fonction de périodes distinctes, on verra que l'effet de la période fluctue selon les décennies.

Quand on effectue les analyses en ne tenant compte que des décennies entre 1901 et 1951, l'activité et la taille conservent un poids semblable à celui qu'elles possèdent sur les sept décennies, tandis que la période n'exerce aucune influence. Ainsi, c'est entre 1901 et 1951 que se révèle la stabilité des CRF. L'effet de la période augmente un peu quand on considère l'intervalle entre 1901 et 1961, puisqu'il est alors de 1,06%, ce qui demeure néanmoins très faible en comparaison de l'activité (58,4%) et même de la taille (11%). Nos analyses descriptives avaient laissé entrevoir le début d'une rupture à partir des années cinquante, rupture liée aux transformations sociales annonçant la Révolution tranquille ; mais c'est à partir des années soixante que l'édifice semble commencer à s'écrouler. Pendant cette décennie, l'effet de la période augmente considérablement et passe à 6,0%, ce qui vient confirmer nos observations antérieures. Ce qui frappe davantage toutefois, c'est que même à cette époque, la période représente toujours la variable la moins importante, puisque l'effet de l'activité est de 49,3% et celui de la taille, 14%.

¹ Pour une analyse plus détaillée, voir D. Juteau et N. Laurin : « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux mères-porteuses », *op. cit.*

des crèches, des refuges, des presbytères, etc. Ce monde clos représente aussi la domination interne, le pouvoir et le contrôle exercés par des femmes sur d'autres femmes, la surveillance des unes par les autres, de manière à ce que l'ensemble des religieuses accomplissent leur mission et leur vocation.

Entre 1901 et 1961, une grande stabilité caractérise la répartition des emplois des religieuses en dépit des changements que connaissent les CRF elles-mêmes et des transformations qui ont marqué la société canadienne-française. Cette répartition occupationnelle qui semblait alors si inébranlable se brisera, un peu comme le chêne qui, à la différence du roseau, ne peut plier.

Au moment où l'Église s'affaisse, le système qui organise la main-d'œuvre féminine au Québec finira de s'effondrer, ceci dans le prolongement d'un mouvement amorcé bien avant la Révolution tranquille. Déjà dans les années quarante, le taux de natalité au Québec baisse et le recrutement dans les CRF ralentit¹. Les maternités nombreuses et le couvent présentent deux phénomènes qui vont de pair. Libérées des deux, les femmes se déplaceront dans de nouveaux circuits. Leur participation au travail salarié augmente considérablement², marquant la fin de l'époque caractérisée par la place prépondérante de l'Église dans l'organisation de la division sexuelle du travail. Nous assistons dès lors à la dissolution d'une de ses formes. Finis les jours où *la femme* au Québec était soit une religieuse, soit une mère-épouse, soit une « vieille fille » ; disparaissent alors les trois configurations distinctes et relativement étanches de travailleuses identifiées préalablement dans notre introduction.

Formes multiples de l'appropriation

Le changement profond qu'on étudie provient entre autres³ de l'expansion du capitalisme au Canada, de la transformation des rapports économiques entre le Canada français et le Canada anglais, de l'urbanisation accélérée de l'après-guerre et du rôle accru du gouvernement du Québec, ce qui modifie les rapports entre le capital, l'Église et l'État. Deux configurations de travailleuses remplacent les trois catégories de femmes si caractéristiques jadis du Canada français ; qui [p. 110] plus est, leurs frontières n'ont pas l'étanchéité des anciennes catégories, puisque ce sont souvent les mêmes femmes qui circulent simultanément entre les deux pôles constitués par le foyer et le marché du travail. Le taux d'activité des femmes mariées passe en effet de 17,2% en 1951 à 37,0% en 1971, puis à 51,9% en 1981 et à 63,2% en 1991. Leur appropriation collective s'articule davantage aux rapports sociaux de

¹ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*

² La proportion des femmes dans la main-d'œuvre active totale ne cesse de croître, passant de 21,1% en 1941 à 33,3% en 1971, 39,7% en 1981 et 44,4% en 1993 (Conseil du statut de la femme (CSF) : « *Les Québécoises déchiffrées. Portrait statistique* », Québec, Les Publications du Québec, 1995, p. 87).

³ Pour une analyse plus approfondie, voir D. Juteau et N. Laurin : « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux mères-porteuses », *op. cit.*

type capitaliste et aux rapports ethniques, tandis que l'appropriation collective dans l'institution ecclésiale perd sa centralité. En conséquence, l'appropriation privée change de forme elle aussi : unions libres et de plus courte durée remplacent le mariage à vie et les femmes perdent la promesse de sécurité que les anciennes unions leur promettaient ¹. Les rapports de sexes s'organisent désormais dans le contexte d'autres institutions, passant du foyer et des CRF aux cadres de type capitaliste et étatique. Le travail salarié des femmes s'effectue dans les secteurs privé et public. L'État y embauche des personnes affectées au travail d'entretien des êtres humains dans les hôpitaux, les écoles, les institutions d'accueil, les services aux immigrants et immigrantes, etc. Deux catégories de travailleuses salariées, celles du secteur privé et celles du secteur public, se côtoient désormais ; les emplois occupés y sont différents, ainsi que les lieux et les conditions de travail : syndicalisation, permanence, salaire, avantages sociaux ². Ces deux secteurs sont à leur tour traversés par une division sexuelle du travail et la présence de ghettos d'emplois ³.

Les femmes qui occupent les emplois des religieuses travaillent dans un cadre qui en diffère. Ces travailleuses ne sont pas appropriées par l'État qui achète leur force de travail pour une période déterminée. On s'attend néanmoins à ce que ces travailleuses ⁴ conservent le dévouement et le désintéressement des religieuses, ne comptant ni leur temps ni leur argent. On dirait qu'on retrouve ici les caractéristiques de l'appropriation collective. Ces travailleuses salariées du secteur public sont en majorité des laïques qui continuent à effectuer, dans d'autres contextes institutionnels, la grande part du travail gratuit.

C'est donc sous l'impulsion de forces externes et des nouvelles relations qui se tissent entre le capital, l'État et l'Église au Québec que l'ancien système d'organisation de la main-d'œuvre féminine s'est effondré. Pourquoi accomplir gratuitement dans un couvent un travail qui est rémunéré et moins contrôlé ailleurs ? Et de toute manière, ces emplois sont organisés maintenant par un autre patron, qui en modifiera les règles d'allocation. Les femmes accèdent en plus grand nombre au salariat, mais les hommes se réservent les emplois administratifs qu'occupaient jadis les religieuses, et qui commandent doré-[p. 111] navant des salaires importants. Si la mobilité des hommes d'ethnicité canadienne-française au moment de la Révolution tranquille est attribuable en grande partie à l'ouverture du secteur public, elle semble être aussi liée en quelque

¹ Par ailleurs, nous avons également montré que l'accès accru au travail salarié enrichit peu de femmes. Les postes de commandé détenus par les religieuses sont passés aux hommes (D. Juteau et N. Laurin : « La sécularisation et l'étatisation du secteur hospitalier au Québec de 1960 à 1966 », *op. cit.*) et les femmes demeurent surreprésentées dans les postes peu stables et mal rémunérés, ainsi que parmi les personnes vivant sous le seuil de la pauvreté.

² P. Armstrong et H. Armstrong (*The Double Ghetto : Canadian Women and their Segregated Work*, *op. cit.*, p. 120) montrent comment la situation des femmes dans le secteur public est en général meilleure que celle qu'elles connaissent dans le secteur privé.

³ Consulter, à cet égard, D. Gaucher : *Le maternage mal salarié : travail sexué et discrimination salariale en milieu hospitalier*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1983 ; et le livre de P. Armstrong et H. Armstrong : *op. cit.*

⁴ D. Juteau et N. Laurin : « La sécularisation et l'étatisation du secteur hospitalier au Québec de 1960 à 1966 », dans R. Corneau (dir.) : *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, *op. cit.*

sorte à la mise à l'écart des femmes qui effectuaient gratuitement leur travail dans le cadre ecclésial.

La division sexuelle s'observe aussi bien dans le travail gratuit que dans le travail salarié. Elle possède plusieurs expressions et moyens et s'organise par le biais d'institutions distinctes. Aussi revêt-elle des contours multiples et changeants. Affirmer que les femmes sont appropriées ne veut pas dire qu'elles sont toutes semblables, qu'elles vivent des expériences identiques, qu'elles éprouvent les mêmes sentiments et qu'elles pensent toutes la même chose. L'appropriation ne signifie pas l'identité de l'expérience quotidienne, mais un rapport. Un rapport qui se conjugue à d'autres pour produire diverses configurations, variables selon les cadres d'exercice et les époques étudiées. En comparant maintenant le travail des femmes dans des cadres distincts, nous serons davantage en mesure de dégager les modalités du sexage.

[p. 112, 113, notes de fin converties en notes de bas de page, p. 114, sans texte, MB]

[p. 115]

4

Les religieuses et les salariées : semblables et différentes

Toutes les femmes travaillent

[Retour à la table des matières](#)

Nous connaissons déjà plusieurs facettes du travail des religieuses. Sa répartition globale et spécifique selon l'activité principale et le type d'établissement, la stabilité des emplois et la mobilité des religieuses, leur haut niveau de ségrégation, voilà autant de caractéristiques qui découlent de la spécificité du cadre ecclésial. Nous introduirons maintenant une autre catégorie de travailleuses, les salariées¹ qui constituent un pôle distinct d'analyse. En comparant les religieuses aux salariées, en dégagant des points de ressemblance et de différence, comme d'interdépendance, on se rapprochera d'une image plus globale du travail des femmes, condition permettant sa théorisation.

Toutes les femmes travaillent. Elles forment une totalité mouvante et fluctuante qui ne se comprend qu'en fonction des parties qui la composent. On a beaucoup étudié le lien entre la sphère privée et la sphère publique, entre le travail domestique et le travail salarié, le premier accompli surtout par les mères-épouses, le second par des laïques, célibataires, et, en nombre croissant pendant la période étudiée, mariées, veuves, séparées et divorcées. Mais on peut aussi approfondir l'étude des liens entre ces diverses catégories de travailleuses. Notre première démarche fut de mettre en relation le travail accompli hors salariat par les religieuses et les mères-épouses. Le temps est venu de se pencher sur le travail, gratuit ou salarié, effectué hors du cadre domestique, par des femmes, qu'elles soient religieuses ou laïques. En d'autres mots, nous comparons ici le travail des femmes effectué dans le cadre d'institutions contrôlées par l'Église, par l'État ou par le capital. Même si le terme main-d'œuvre est habituellement réservé aux personnes qui travaillent pour un salaire ou un profit ou qui cherchent du travail, les religieuses, elles aussi, font partie de la main-d'œuvre. En effet, ce sont bien, comme le reconnaît le Recensement canadien, des [p. 116]

¹ Voir la note méthodologique en fin de chapitre.

« personnes âgées de 15 ans et plus, inscrites comme ayant un emploi quelconque, à temps partiel ou de plein temps (même si elles n'étaient pas au travail) ¹... ».

Le travail des femmes au Québec

[Retour à la table des matières](#)

Le travail des femmes, nous rappellent Lavigne et Stoddart ² en parlant du XXI^e siècle au Québec, n'a rien de nouveau en soi. C'est que d'invisible qu'il était, il est devenu visible ; effectué hors salariat, surtout dans la famille mais aussi au couvent, il se fait salarié au fur et à mesure que les femmes envahissent les ateliers et les bureaux. D'une manière générale, la présence des Canadiennes françaises du Québec sur le marché du travail n'est pas si nouvelle qu'on le croit, en dépit de la résistance farouche déployée au début du siècle par nos élites nationales, dont Henri Bourassa et Mgr Paquet ³. Comme dans d'autres secteurs de la société — il suffit d'évoquer la glorification de l'agriculture ou la condamnation de l'immigration — discours et pratiques ne se rejoignent pas toujours ⁴. Le taux de féminité de la main-d'œuvre et le taux d'activité des femmes (rappelons que c'est respectivement le pourcentage de la main-d'œuvre féminine par rapport à l'ensemble de la main-d'œuvre masculine et féminine et le pourcentage de la main-d'œuvre féminine par rapport à la population féminine de 15 ans et plus) augmentent constamment au cours des décennies ⁵. Le taux d'activité des femmes demeure toutefois légèrement plus faible au Québec qu'au Canada ; en outre, entre 1931 et 1971, le taux d'activité des femmes d'origine française en Ontario et au Québec est légèrement inférieur à celui des femmes d'origine britannique.

Ce qui caractérise surtout l'organisation du travail féminin au Québec, c'est le faible taux d'activité des femmes mariées. Alors qu'en 1931 ce taux d'activité se situe à 7% au Québec, il atteint 10% en Ontario ⁶. Comme on l'a vu, les travailleuses s'y

¹ Recensement du Canada, 1961, cat. 94-551, p. IV.

² M. Lavigne et J. Stoddart : « Ouvrières et travailleuses montréalaises 1900-1940 », dans M. Lavigne et Y. Pinard : les *Femmes dans la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1977, p. 125.

³ Voir S. Mann Trofimenkoff et A. Prentice : *The Neglected Majority*, Toronto, McClelland Stewart, 1977.

⁴ Les Canadiens français ne sont pas retournés sur leurs terres et les immigrants ont continué à s'installer au Québec.

⁵ Entre 1911 et 1971, le taux d'activité des femmes du Québec passe de 16,2% à 33,9% et le taux de féminité de la main-d'œuvre de 15,3% à 33,3% (CSF : *op. cit.*, p. 89). Sur la comparaison entre le Québec et le Canada, voir F. Descaries-Bélanger : *L'École rose et Les cols roses, la reproduction de la division sociale du travail*, Montréal, Albert Saint-Martin, 1980 ; sur le taux d'activité des femmes d'origine ethnique française, voir A.B. Denis : « Femmes — ethnique et occupation au Québec et en Ontario, 1931-1971 », *Canadian Ethnic Studies*, vol. XIII, n° 1, 1981, p. 75-90.

⁶ N. Zay est l'un des premiers à décrire ce phénomène, dans « Analyse statistique du travail de la femme mariée dans la Province de Québec », *op. cit.*

répartissent au début du siècle en trois grandes catégories, soit les mères-épouses, les religieuses et les salariées ; ensemble elles contribuent à la reproduction de la nation canadienne-française, par leur travail de reproduction biologique et sociale, par leur entretien matériel, intellectuel et affectif des êtres humains et par la production de biens et de services. On observe peu de mouvement entre ces catégories ; si les salariées peuvent se marier ou devenir religieuses, la même personne ne peut être à la fois religieuse et salariée, et, au début du siècle, elle est rarement épouse et salariée.

[p. 117] Comparons maintenant l'évolution globale du travail des religieuses et des salariées. Les religieuses évoluent au sein du cadre ecclésial à l'intérieur d'un ghetto qui constitue un secteur protégé de l'emploi. Elles peuvent et elles doivent remplir tous les postes à l'intérieur des communautés, ce qui produit des trajectoires occupationnelles spécifiques et assure à certaines d'entre elles une mobilité d'emploi appréciable. Leur situation diffère de celle des salariées qui doivent concurrencer les hommes sur le marché du travail. Les forces patriarcales qui s'y exercent ont en effet permis aux hommes de déplacer les femmes d'un certain nombre d'emplois et de se réserver des chasses gardées ¹. Puisque les religieuses et les salariées sont soumises aux rapports de sexes, on peut s'attendre aussi à découvrir des ressemblances qui structurent ces deux catégories de travailleuses.

La comparaison entre religieuses et salariées ²

[Retour à la table des matières](#)

Le tableau 24 montre en effet des ressemblances, mais aussi des dissemblances dans la répartition occupationnelle des religieuses et des salariées. On fera d'abord ressortir les points saillants ; on passera ensuite à une analyse détaillée de leurs traits distinctifs, pour s'attarder enfin à leurs caractéristiques communes.

La concentration de la main-d'œuvre féminine religieuse et salariée

Religieuses et salariées sont absentes de plusieurs catégories professionnelles, d'où le haut niveau de concentration de cette main-d'oeuvre. On les trouve toutes les deux dans les catégories « professions libérales et techniques » et « travailleurs des services et activités récréatives » ; les religieuses sont quasi absentes des catégories « ouvriers » et « employés de bureau », tout en étant très nombreuses chez les « administrateurs », d'où les salariées, elles, sont presque entièrement exclues. Enfin, on ne retrouve pas chez les salariées la stabilité observée chez les religieuses.

¹ S. Walby : *Patriarchy at Work : Patriarchal and Capitalist Relations in Employment*, op. cit.

² Les précisions d'ordre méthodologique sur notre démarche et sur les données utilisées sont présentées à la fin du chapitre.

Rappelons encore une fois que la concentration de la main-d'oeuvre féminine se mesure en fonction de la proportion de travailleuses dans une catégorie professionnelle par rapport à l'ensemble des travailleuses. Un certain nombre de catégories occupationnelles renferment peu ou pas de femmes, et ce, aussi bien chez les salariées

[p. 118] **Tableau 24****Répartition procentuelle des religieuses et des salariées par occupation, Québec, 1911-1971***[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1911		1921		1931		1941		1951		1961		1971	
	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.
<i>N</i> =	781	95 635	1 087	132 615	1 438	200 863	1 781	259 312	1 983	340 591	2 064	478 694	1 669	717 485
Administrateurs	20,8	2,7	22,0	2,4	20,8	1,5	19,1	1,9	20,8	3,0	22,6	3,1	19,4	2,8
Professions libérales et techniques	36,3	13,5	39,4	22,5	40,2	18,0	40,2	16,6	41,1	15,4	40,2	16,5	37,4	16,2
Employés de bureau	2,1	6,1	2,5	13,5	2,2	14,1	3,2	14,2	2,9	22,5	4,0	25,2	8,7	29,3
Vendeurs	—	5,7	—	5,6	—	6,0	—	5,6	0,1	6,6	—	6,4	—	5,4
Services et activités récréatives	34,7	36,1	29,7	24,7	29,6	32,9	29,5	32,1	28,6	20,4	27,9	21,1	28,7	15,4
Transports et communications	0,3	1,3	0,2	2,4	0,2	2,0	0,4	1,3	0,3	2,5	0,8	2,0	0,5	1,1
Agriculteurs	0,1	3,1	0,7	2,6	0,7	2,3	0,7	1,3	0,3	2,2	0,1	3,2	0,2	2,1

[p. 119] **Tableau 24****Répartition procentuelle des religieuses et des salariées par occupation, Québec, 1911-1971***(suite)[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	1911		1921		1931		1941		1951		1961		1971	
	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.	Rel.	Sal.
Bûcherons	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pêcheurs, trappeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Mineurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ouvriers de métiers	5,8	31,4	5,5	25,5	6,2	19,7	6,9	24,6	5,8	24,0	4,4	18,1	5,2	12,3
Manœuvres	—	0,1	—	0,8	—	3,3	—	2,1	—	2,2	—	1,4	—	1,3
Non déclarés	—	—	—	—	—	—	—	0,3	—	1,3	—	3,2	—	14,0
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

* Les emplois des religieuses sont répartis ici selon les divisions professionnelles de Statistique Canada ; les pourcentages obtenus diffèrent donc de ceux qui sont présentés au chapitre 1. Voir l'annexe 4.

Sources pour les salariées (Sal.) : Recensement du Canada, 1971, cat. 94-716, Tableau 1. Recensement du Canada 1911, Vol. VI, Occupations, Tableau 5 et Recensement du Canada 1921, Vol. IV, Occupations, Tableau 4. Les religieuses (Rel.) ont été réparties dans les catégories professionnelles à partir du tableau 1 du cat. 94-716, du Recensement de 1971 (voir la note méthodologique en fin de chapitre). Dans ce tableau le nombre de salariées renvoie à la population totale et celui des religieuses à notre échantillon.

[p. 120] que chez les religieuses. Il s'agit des transports et des communications — on y retrouve toujours moins de 1% de l'effectif chez les religieuses et pas plus de 2,5% chez les salariées — et des emplois du secteur primaire : les mineurs, les pêcheurs et trappeurs, les bûcherons, les agriculteurs¹. Chez les religieuses, le pourcentage de travailleuses affectées au secteur primaire demeure inférieur à 1%, tandis que chez les salariées il ne dépasse jamais 3,2%.

Pendant l'ensemble de la période, religieuses et salariées sont concentrées dans des catégories professionnelles peu nombreuses, les premières se répartissant principalement parmi trois catégories professionnelles, les secondes, parmi quatre. Les religieuses se retrouvent surtout au sein des professions libérales et techniques, des travailleuses des services et des administratrices. Ces trois catégories regroupent, sauf en 1971, autour de 90% de la main-d'œuvre religieuse, comprenant entre autres 91,8% de l'effectif en 1911, 90,7% en 1961, et 85,5% en 1971. Les autres religieuses représentent moins de 10% de l'effectif, sauf en 1971 ; un peu plus de la moitié d'entre elles sont ouvrières², tandis que les autres se répartissent entre les transports et les communications, l'agriculture et les employées de bureau. Cette dernière catégorie est la seule qui augmente de façon sensible, mais elle demeurera très inférieure à celle des salariées.

Regardons de près ces trois catégories de religieuses. Pour chacune des décennies, les travailleuses professionnelles et les techniciennes constituent la catégorie la plus importante ; leur proportion reste stable, se situant à 36,3% en 1911 et 37,4% en 1971. Entre ces deux points, elle fluctue légèrement pour atteindre son niveau le plus élevé en 1951, soit 41,1%. On y trouve surtout des enseignantes, mais également des infirmières, des travailleuses sociales, des éducatrices en réhabilitation, en rééducation et en réadaptation, des bibliothécaires, des archivistes, des diététiciennes, des traductrices et des interprètes, des assistantes publiques, des éducatrices de groupe ainsi qu'un docteur en médecine. Les travailleuses des services et des « activités récréatives » occupent la deuxième place pendant la période étudiée. La désignation de cette catégorie ne convient pas aux religieuses qui — on se l'imagine bien ! — n'occupent pas des emplois liés aux activités récréatives. Elles exercent plutôt des fonctions de cuisinières, de lingères, de sacristines, de compagnes, de surveillantes et de gardiennes, d'aides-infirmières, de préposées à l'entretien ménager, à la cafétéria et aux soins. De 34,7% de l'effectif en 1911, elles passent à 28,7% en 1971, tout en conservant leur deuxième place. Enfin, les administratrices occupent la troisième place, avec environ 20% de l'effectif.

[p. 121] Les salariées se répartissent principalement parmi quatre catégories professionnelles : professions libérales et techniques, employées de bureau, services et activités récréatives et ouvrières de métier. Le niveau de concentration de cette main-d'œuvre est légèrement moins élevé que chez les religieuses. Ces quatre

¹ Il faut toutefois rappeler ici que le nombre de femmes salariées est certainement sous-estimé puisque les épouses des agriculteurs n'étaient habituellement pas comptées.

² Il s'agit principalement de tâches liées à la fabrication artisanale.

catégories regroupent en effet entre 80,9% et 87,5% des travailleuses, sauf en 1971 où elles ne font que 73,2% de l'effectif¹. Comme la proportion de travailleuses à l'intérieur de chaque catégorie fluctue, l'ordre dans lequel apparaissent ces quatre catégories en cours de période se modifie. En 1911, les quatre catégories principales d'emploi regroupent 87,1% des travailleuses salariées. Les services et activités récréatives viennent au premier rang, avec 36,1% de l'effectif ; il s'agit surtout de domestiques. Cette catégorie est suivie des ouvrières, qui représentent 31,4%. Viennent ensuite, loin derrière, les professions libérales et techniques, avec 13,5% de l'effectif, et, en dernier, les employées de bureau avec 6,1%. En 1921, on retrouve 86,2% des travailleuses dans ces quatre catégories ; en 1931, la proportion est de 84,7%. Les travailleuses des services sont en première place avec 32,9% de l'effectif, suivies des ouvrières de métier, avec 19,7% de l'effectif, et des travailleuses des professions libérales et techniques, avec 18,0% ; les employées de bureau, avec 14,1% de l'effectif, occupent encore le quatrième rang. Entre 1911 et 1931, les catégories des employées de bureau et des travailleuses professionnelles augmentent considérablement, alors que celle des travailleuses des services et surtout celle des ouvrières baissent.

Les salariées demeurent principalement concentrées dans les quatre grandes divisions professionnelles sus-mentionnées. C'est à l'intérieur de ces dernières que s'opèrent les changements les plus importants : l'accroissement de la proportion de femmes dans le travail de bureau et sa diminution dans les services et la production. La transformation la plus spectaculaire se retrouve chez les employées de bureau qui occupent le quatrième rang jusqu'en 1941, pour atteindre le deuxième rang en 1951, puis le premier à partir de 1961. Au cours de ces décennies, la catégorie des vendeuses demeure stable, occupant toujours le cinquième rang avec un effectif qui oscille autour de 6% loin derrière les employées de bureau.

On assiste, pendant la période étudiée, à une transformation des emplois des salariées et à une profonde modification dans la répartition de leurs emplois ; or, à la même époque, la main-d'œuvre religieuse conserve sa stabilité². Chez les religieuses, les catégories des professions libérales et techniques et des administratrices demeurent très stables pendant que la proportion des travailleuses des services [p. 122] décline, quoique beaucoup moins que chez les salariées ; en revanche, la proportion des employées de bureau augmente. Le contraste entre la relative stabilité de la distribution occupationnelle de l'une et la transformation de l'autre sera approfondi en fin de chapitre. Pour l'instant, voyons ce qui fait la différence entre ces deux catégories de travailleuses.

¹ On interprétera avec prudence les données de 1971 qui ont été recodées par Statistique Canada en fonction de la classification de 1961, ce qui donne un pourcentage élevé de travailleuses (14%) dans la catégorie « non déclarés ».

² Les emplois des religieuses se sont eux aussi transformés ; on ne soigne pas un malade en 1911 comme on le fera en 1961 ! Mais rappelons que nous étudions ici la répartition des emplois.

Les différences

Les religieuses : ni cols bleus, ni cols roses

Ce qui frappe d'abord, c'est, d'une part, la présence négligeable des religieuses parmi les employées de bureau et les ouvrières de métier, deux catégories d'emploi si importantes chez les salariées, et, d'autre part, leur présence appréciable dans la catégorie des administratrices, d'où sont absentes les salariées. Cela fait une *double différence*. Les religieuses ne sont ni ouvrières ni employées de bureau : ni cols bleus ni cols roses.

La catégorie ouvrières renferme chez les religieuses une proportion constante, mais faible de l'effectif, se situant entre 4,4% et 6,9%. Sauf en 1971, où elle est devancée par les employées de bureau, cette catégorie se trouve au quatrième rang, loin derrière les trois premières. Chez les salariées, en revanche, les ouvrières détiennent une place importante, quoique décroissante en proportion de l'effectif total, passant de 31,4% de l'effectif en 1911 à 18,1% en 1961, puis à 12,3% en 1971 ; n'empêche qu'elles occupent habituellement le deuxième rang. La faible proportion d'ouvrières chez les religieuses s'explique surtout par la mission des CRF, qui se spécialisent dans l'offre de services et non dans la production des biens. Qui plus est, les CRF faisaient souvent appel, pour le travail de menuiserie, de plomberie, d'électricité, etc., à une main-d'œuvre laïque masculine, en particulier dans les gros établissements comme les collèges, les hôpitaux, les hospices, etc.

Ce qui étonne davantage, c'est la quasi-absence des religieuses dans la catégorie des employées de bureau. Il est vrai qu'on y décèle une légère augmentation en fin de période, quand elle passe de 2,9% de l'effectif en 1951 à 4,0% en 1961, puis à 8,7% en 1971. Or, à la même époque, la même catégorie de travailleuses connaît une croissance considérable du côté des salariées, partant de la quatrième place [p. 123] en 1941, avec 14,2% de l'effectif, pour atteindre le premier rang en 1961 et en 1971, avec respectivement 25,2% et 29,3%. Nous avons réexaminé notre classification des emplois des religieuses pour vérifier si nous n'avions pas sous-estimé le nombre d'employées de bureau. Quand on transfère toutes les secrétaires et économes locales, ainsi que les assistantes aux supérieures et aux économes générales, de la catégorie des administratrices à celle des employées de bureau, la proportion des employées de bureau augmente en 1961 de 2,5% ; elle atteint alors 6,5%, au lieu de 4,0%, alors que celle des administratrices baisse légèrement à 20,1%. Comme ce transfert ne modifie pas de façon substantielle nos résultats, il faut chercher ailleurs pour expliquer la faible proportion d'employées de bureau chez les religieuses.

Selon plusieurs auteurs ¹, l'augmentation des emplois de bureau au cours du XX^e siècle va de pair avec l'expansion du capitalisme monopoliste et du capitalisme

¹ On a en vue P. Armstrong et H. Armstrong : *The Double Ghetto : Canadian Women and their Segregated Work*, op. cit., p. 30, qui s'inspirent ici de H. Braverman : *Labor and Monopoly Capital*, New York, Monthly Review Press, 1974.

d'État, qui accentue les fonctions de contrôle et de coordination. La complexification de la production et de son organisation augmente aussi le nombre d'employés de bureau, qui doivent conserver les fichiers. L'absence de confiance et la présomption de malhonnêteté qui caractérisent souvent les rapports entre diverses sociétés ajoutent à la duplication du travail de bureau, chaque compagnie conservant ses propres exemplaires de chaque dossier. De toute évidence, les CRF, qui constituent elles aussi des bureaucraties, organisent le travail de bureau autrement que les bureaucraties des secteurs monopolistes et étatiques. Leur fonctionnement, tout au moins dans les petits établissements, peut s'éloigner de l'idéal-type de la bureaucratie de type rationnel-légal¹. On y trouve souvent une division du travail peu poussée, la supérieure écrivant ses propres lettres et l'économiste additionnant ses colonnes de chiffres elle-même. Les bureaucraties ecclésiastiques échappent, peut-être, à la présomption de malhonnêteté et, partant, à la duplication du travail de bureau ; de toute façon, d'autres mécanismes de contrôle, tels que relations face à face et directeurs spirituels, sont à l'œuvre. Le fonctionnement relativement autarcique des communautés élimine certainement beaucoup de travail de secrétariat. Les CRF ont à l'époque assez peu de comptes à rendre à l'État, sauf pour quelques transactions dans les institutions de santé et les commissions scolaires ; elles n'ont pas de rapports d'impôt à préparer, ni de rencontres à organiser avec des actionnaires. Reste à explorer une dernière piste, celle d'un rapport entre la faible proportion d'employées de bureau et le très grand nombre d'administratrices, catégorie responsable des liens entre les établissements et la maison mère. Mais nous y reviendrons plus tard.

¹ M. Weber : 1978 [1922], *op. cit.*

[p. 124] **Tableau 25**

**Répartition procentuelle des religieuses et des salariées *, par
occupation, division des administratrices, Québec, 1961**

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	Salariées	Religieuses
<i>N</i> =	14701	462
1. DIRECTEURS DÉTERMINÉS		
directeurs de la publicité	0,3%	—
directeurs du crédit	0,6%	—
directeurs de la vente	1,0%	—
directeurs de la livraison	—	—
directeurs de bureau	2,5%	—
maîtres de poste	4,8%	—
agents des achats et acheteurs	3,1%	—
2. PROPRIÉTAIRES ET DIRECTEURS, N.C.A. (dans les industries suivantes)		
forestage, abattage	—	—
mines, carrières et puits de pétrole	—	—
<i>(suite)</i>	Salariées	Religieuses
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES <i>(suite)</i>		
industrie des aliments et boissons	0,7%	—
industrie du tabac	—	—
industrie du caoutchouc	—	—
industrie du cuir	0,2%	—
industrie du textile	0,3%	—
bonneterie	0,2%	—
industrie du vêtement	1,6%	—
industrie du bois	0,1%	0,4
ind. du meuble et des articles d'ameublement	0,2%	—
industrie du papier et produits connexes	0,1%	—
imprimerie, édition et industrie connexe	0,6%	—
industrie métallique primaire	0,1%	—
industrie des produits métalliques	0,2%	—
industrie de la machinerie	—	—

[p. 125] Tableau 25

Répartition procentuelle des religieuses et des salariées *, par occupation, division des administratrices, Québec, 1961

<i>(suite)</i>	Salariées	Religieuses
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES <i>(suite)</i>		
industrie du matériel de transport	—	—
industrie des appareils et du matériel élect.	0,1%	—
industrie des produits minéraux	—	—
industrie non métallique	0,1%	—
industrie des dérivés du pétrole et du charbon	—	—
industrie chimique et produits connexes	0,5%	—
industrie manufacturière diverse	0,3%	—
industrie de la construction	0,4%	—
transports, com. et autres serv. d'utilité publique	1,5%	—
commerce de gros	2,3%	—
commerce de détail	43,3%	—
finances, assurances, immeubles	3,1%	—
SERVICE SOCIAUX, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET PERSONNELS		
enseignement et services connexes	1,1%	44,2%
santé et œuvres de bienfaisance	5,2%	28,4%
cinématographie et services récréatifs	0,8%	—
services fournis aux entreprises	0,7%	—
<i>(suite)</i>	Salariées	Religieuses
SERVICE SOCIAUX, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET PERSONNELS		
services aux personnes	19,0%	—
services divers	3,1 %	1,9%
ADMINISTRATION PUBLIQUE		
administration fédérale	0,9%	—
administration provinciale	0,3%	12,3%
administration locale	0,2%	12,8%
TOUTES AUTRES INDUSTRIES	0,5%	—
TOTAL	100%	100%

Source : Marquis, L.-M. (1987), p. 71, à partir du Recensement de 1961.

* Les tableaux 25, 26 et 27 sont tirés en grande partie du mémoire de maîtrise de L.-M. Marquis, *Analyse comparative de la main-d'œuvre féminine religieuse et laïque, 1931 à 1961*. Dans ces tableaux, le nombre de salariées renvoie à la population totale et celui des religieuses à notre échantillon.

[p. 126] *Les religieuses : des administratrices*

Il y a encore une différence, et non la moindre, qui distingue les religieuses des salariées, c'est le nombre considérable d'administratrices chez les religieuses. Pendant toute la période, cette catégorie se situe au troisième rang, oscillant autour de 20% de l'effectif. Or, chez les salariées, les administratrices représentent une catégorie négligeable de travailleuses, ne dépassant jamais 3,1% de l'effectif. De plus, en 1961¹, les fonctions administratives exercées par les religieuses sont beaucoup plus importantes que celles qui incombent aux salariées, ainsi que l'indique le tableau 25.

Les religieuses figurent toutes dans la sous-catégorie des propriétaires et directeurs où il y a aussi la majorité des salariées ; on remarquera toutefois qu'elles n'y exercent pas les mêmes fonctions. C'est 44,2% des religieuses administratrices qui œuvrent dans le secteur de l'enseignement, à titre de directrices et de sous-directrices d'écoles, de directrices des études et de préfètes dans les différentes disciplines ; c'est 28,4% qui travaillent dans le domaine de la santé et des œuvres de bienfaisance comme directrices d'hôpitaux, de centres d'accueil, de maisons d'hébergement, de responsables des services de santé, de responsables hospitalières. Un autre 25% occupe des postes de commande liés à l'administration de leur communauté, que ce soit au niveau local ou au niveau provincial². On est loin ici des administratrices salariées dont 43,3% sont propriétaires de commerces de détail et 19,0%, de commerces de services aux personnes.

Être religieuse augmente les chances d'exercer des fonctions administratives. Afin d'établir la proportion de religieuses dans l'ensemble des femmes administratrices au Québec, nous nous sommes livrées à un calcul qui s'est avéré fort révélateur. D'après le recensement de 1961, on trouve 14 701 femmes dans la division « administratrices », ou 3,1% des travailleuses ; à partir de nos données, nous avons établi que la population estimée de religieuses dans cette catégorie se chiffre à 9 589 ! Si toutes les religieuses étaient comptabilisées dans le recensement, ce qui est fort peu probable, 65% des administratrices au Québec seraient des religieuses. Si le recensement ne comprenait aucune religieuse, ce qui est aussi peu probable, les religieuses représenteraient 39% des femmes administratrices au Québec³. En d'autres mots, en 1961 au Québec, non seulement 20% des religieuses sont-elles dans l'administration, mais entre 39% et 65% des administratrices sont des religieuses. On pourrait s'imaginer que c'est précisément l'importance des religieuses dans cette catégorie qui [p. 127] bloque l'accès des femmes laïques à des postes administratifs de niveau intermédiaire, mais cela ne se confirme pas par les données statistiques, la

¹ Les comparaisons plus détaillées entre religieuses et salariées portent spécifiquement sur 1961.

² Il faut comprendre ici que, chez les religieuses, administration locale et administration provinciale ne renvoient pas aux mêmes territoires que chez les laïques ; une province religieuse ne coïncide pas nécessairement avec une province, entendu dans son sens géographique.

³ Les pourcentages sont obtenus de la manière suivante : hypothèse maximale [9 589/14 701] = 65,2% et hypothèse minimale [9 589 / (9 589 + 14 701)] 39,5%.

proportion de femmes administratrices au Canada étant à peine plus élevée, soit de 3,3%¹.

Une proportion importante de religieuses est composée de gestionnaires, ce qui va à l'encontre d'une constante, à savoir l'absence de contrôle des femmes sur leur propre travail. On sait en effet que les femmes sont habituellement dirigées par des hommes ou par des machines, qu'elles suivent les directives données par les hommes et que leur travail s'effectue en complément à celui des hommes². Or, les hommes d'Église demeurent absents de la structure interne des communautés ; aussi des religieuses peuvent-elles gérer de l'intérieur leurs propres communautés et établissements. Entrer au couvent augmente les chances des femmes d'exercer leur travail de façon autonome à l'égard des hommes ; pour certaines religieuses, cela permet également de contrôler le travail d'autres femmes, religieuses et laïques, et de certains hommes laïques.

Le travail des religieuses et des salariées, comme le montrent nos données, possède des caractéristiques spécifiques redevables à leur cadre respectif d'organisation. Mais dans les deux cas, ce travail est accompli par des femmes ; aussi nous attendions-nous, en vertu de leur place dans la division sexuelle, à trouver des ressemblances.

Les similitudes

Les religieuses et les salariées se retrouvent toutes deux, quoique dans des proportions différentes, dans les catégories des professions libérales et techniques et celles des services et activités récréatives. Commençons par les travailleuses des services, qui comprennent toujours, tant chez les religieuses que chez les salariées, une proportion appréciable de l'effectif.

*Les travailleuses des services*³

Cette catégorie de travailleuses, qui comprend des cuisinières, des serveuses, des buandières, des « assistantes infirmières », des gardiennes d'enfants, etc., mérite une attention particulière. C'est la seule qui regroupe à certains moments à peu près la même proportion de sala-[p. 128] riées que de religieuses. Avec une proportion qui

¹ Recensement du Canada, 1961, *Professions*, car. 95-715, Tableau 1.

² Les travaux de P. Armstrong et H. Armstrong : *op. cit.*, p. 44 et suivantes, de M. Lavigne et J. Stoddart : *op. cit.*, et de P. Connelly : *Last Hired, First Fired : Women and the Canadian Work Force*, *op. cit.* ; sur la main-d'œuvre en général et l'étude sur la fonction publique de K. Archibald : *Sex and the Public Service*, Ottawa, Queen's Printer, 1970, font bien ressortir ces points.

³ Rappelons qu'en 1961 la division des services et activités récréatives comprend : 1. travailleurs des services de protection (pompiers, agents de sécurité, etc.) ; 2. intendants, garçons de table, cuisiniers et travailleurs assimilés (filles de table, assistants et aides-infirmiers, gouvernantes et gardiens d'enfants) ; 3. athlètes, comédiens et travailleurs assimilés, et 4. autres travailleurs des services, *i.e.* coiffeurs, concierges et nettoyeurs, guides, et les n. c. a.

oscille autour de 29%, elle conserve le deuxième rang chez les religieuses, tandis que chez les salariées elle occupe, avec un peu plus de 30% de l'effectif, le premier rang en 1911, 1931 et 1941, pour ensuite se maintenir au deuxième et au troisième rang. Jusqu'en 1941, la proportion de travailleuses des services demeure habituellement plus importante chez les salariées que chez les religieuses ; cet ordre s'inverse à compter de 1951, à cause de la proportion accrue d'employées de bureau chez les salariées.

L'examen détaillé de l'année 1961 permet d'approfondir davantage notre analyse.

Tableau 26
Répartition procentuelle des religieuses et des salariées,
par occupation, division des services et activités récréatives,
Québec, 1961

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	Religieuses	Salariées
<i>N</i> =	578	100 960
Services de protection	—	1,4
Intendants, garçons de table, cuisiniers et travailleurs assimilés	57,4	77,6
Athlètes, comédiens et travailleurs assimilés	—	0,6
Autres travailleurs des services	42,6	20,4
Total	100%	100%

Source : Marquis, L.-M. (1987), p. 79, à partir du Recensement de 1961.

Dans les deux cas, la répartition des salariées et des religieuses est caractérisée par un haut niveau de concentration. Ces travailleuses sont absentes ou presque entièrement absentes des sous-catégories « travailleurs des services de protection » et « athlètes, comédiens et travailleurs assimilés ». Elles se retrouvent, en revanche, au sein des deux autres sous-catégories, à savoir « intendants, garçons de table, cuisiniers et travailleurs assimilés » et « autres travailleurs des services ». Chez les salariées, la sous-catégorie des intendants, etc. comprend notamment des gouvernantes, des cuisinières, des filles de table, des aides-infirmières, des gardiennes d'enfants, des femmes de chambre ; [p. 129] chez les religieuses, ce sont surtout des cuisinières, des surveillantes de salle, des compagnes à l'hospice, dans les crèches, dans le dortoir, des infirmières auxiliaires et des aides-infirmières. Cette sous-catégorie de la division des services et des activités récréatives demeure la plus importante aussi bien chez les salariées que chez les religieuses. Seules les

proportions en sont distinctes : plus des trois quarts des salariées (77,6%), contre un peu plus de la moitié des religieuses (57,4%).

L'autre sous-catégorie « autres travailleurs des services » regroupe entre autres des coiffeurs, des manucures, des blanchisseurs, des préposés aux ascenseurs, des concierges, des entrepreneurs de pompes funèbres ; chez les religieuses il y a, entre autres, des sacristines, des lingères et des buandières, des personnes chargées de l'entretien ménager et des gardiennes de parloir. Dans cette sous-catégorie, il y a 42,6% des religieuses et 20,4% des salariées.

La proportion des femmes dans les services est plus élevée que celle des hommes. Ainsi, au Québec, 32,9% des femmes travaillent dans ce secteur occupationnel en 1931, 20,4% en 1951, 21,1% en 1961 et 15,4% en 1971. Chez les hommes, par contre, ces pourcentages varient de 4,3% (1931) à 8,6% (1971)¹. En 1971, au Canada, 93,5% des travailleurs dans les services personnels, 79,2% des aides-infirmières et des aides (*orderlies*) sont des femmes².

Ce travail est en général le lot des femmes et s'accomplit tant au foyer que sur le marché du travail : garder et soigner des êtres humains, cuisiner pour eux, les nourrir, nettoyer les lieux où ils habitent, laver les vêtements qu'ils portent. Dans la famille, cela s'appelle le travail domestique ; dans la sphère publique, on parlera des travailleuses des services.

Poursuivons notre comparaison entre les femmes religieuses et salariées en passant aux activités professionnelles et techniques.

Les professions libérales et techniques³

Cette catégorie comprend, elle aussi, une proportion importante de travailleuses. Chez les religieuses, elle oscille autour de 40% et se situe au premier rang, comprenant 36,3% de l'effectif en 1911 et 37,4% en 1971. Chez les salariées, la proportion de travailleuses passe de 13,5% en 1911 à 16,2% en 1971, pour se maintenir à partir des années quarante autour de 16% de l'effectif. Elle occupe le troisième rang jusqu'en 1941, pour passer au quatrième en 1951 et en 1961, puis au [p. 130] deuxième en 1971 ; ces changements sont surtout attribuables aux fluctuations que connaissent les autres divisions professionnelles. La proportion de travailleuses professionnelles demeure toutefois beaucoup plus faible chez les salariées que chez les religieuses ; serait-ce parce que les CRF se réservent ces postes

¹ Recensement du Canada, 1971, vol. III, n° 2, *Population active et revenu des particuliers, Professions*, Tableau 2.

² Et 82,3% des professeurs de maternelle et du primaire. Les chiffres sont tirés de P. Armstrong et H. Armstrong : *op. cit.*, p. 33.

³ Cette catégorie regroupe neuf sous-catégories d'emploi : 1. ingénieurs professionnels ; 2. spécialistes des sciences physiques ; 3. biologistes et spécialistes des sciences agricoles ; 4. personnel enseignant ; 5. spécialistes de la santé ; 6. juristes ; 7. clergé et ministres du culte, 8. artistes, écrivains et musiciens ; 9. autres professions libérales, telles que architectes, économistes, arpenteurs, bibliothécaires, assistants sociaux, etc.

à l'intérieur de leurs établissements ? Or, quand on calcule la proportion de travailleuses dans les professions libérales et techniques en Ontario, on découvre qu'elle atteint 13,7% en 1961, ce qui est inférieur au 16,5% qu'on trouve au Québec. Apparemment, la présence des CRF doit favoriser l'accès des femmes à des postes professionnels ; autrement dit, si les femmes sont religieuses, on leur permet d'accéder à des postes professionnels. D'autres données semblent confirmer l'hypothèse d'un lien entre la présence des religieuses et l'accès des femmes au travail professionnel. En 1961, on trouve au Québec 42 207 enseignantes, alors que l'Ontario n'en compte que 38 067 ; à la même année, la sous-catégorie des professeurs et directrices (différente de celle des institutrices) comprend 1 456 femmes au Québec, contre 490 en Ontario ¹.

La division des professions libérales et techniques comprend surtout des enseignantes et des infirmières, ce qui explique son importance tant chez les religieuses que chez les salariées. Nous poursuivrons notre comparaison à l'intérieur de cette division professionnelle en regardant de plus près le tableau 27.

Notre analyse confirme un niveau élevé de concentration à l'intérieur de cette division professionnelle. Que les femmes soient religieuses ou salariées, elles sont presque certaines de se retrouver dans les catégories enseignantes ou spécialistes de la santé. Les salariées se répartissent toutefois dans un éventail plus vaste de sous-catégories. Mais dans les deux cas les enseignantes sont premières, suivies de loin par les spécialistes de la santé. Chez les religieuses, on trouve neuf fois plus d'enseignantes (82,5%) que d'infirmières (9,0%), tandis que chez les salariées, c'est un peu plus du double (53,5% et 24,4% respectivement). Cela paraît d'autant plus normal qu'une proportion élevée de CRF se consacre à l'enseignement et que notre échantillon ne contient qu'un faible pourcentage d'infirmières ².

Puisqu'une proportion considérable de religieuses fait partie de la division des professions libérales et techniques, la question se pose quant à la proportion des femmes dans cette catégorie qui sont des religieuses. Admettons qu'aucune religieuse ne se trouve dans le recensement, ce qui sous-estime leur place réelle, les religieuses représentent, selon nos propres calculs, 19,6% des travailleuses des professions libérales et techniques en 1921 ; 21,4% en 1931 ; 22,0% en 1941, [p. 131] pour décroître à 20,9% en 1951, à 17,9% en 1961, et chuter à 8,3% en 1971. Pendant que les religieuses délaissent le couvent, les laïques qui sortent de la maison n'entrent pas en religion. Les femmes québécoises feront désormais partie de deux catégories principales et non étanches de travailleuses ; elles circuleront entre le foyer et la sphère dite publique, en passant par la garderie et l'épicerie sur le chemin de l'aller et du retour. Mais cela est une autre histoire, qui nous concerne, bien entendu, mais qui ne fait pas exactement l'objet de ce livre. Revenons donc aux religieuses.

¹ Ces chiffres sont obtenus grâce à des calculs effectués à partir du catalogue 94-551 de Statistique Canada, tableau 8b. Nous avons classé les directrices dans la catégorie des administratrices et non dans les professions, ce qui complique un peu la comparaison.

² Rappelons que plusieurs infirmières chez les religieuses occupent des postes de supervision et qu'elles sont classées avec les administratrices.

Tableau 27
Répartition procentuelle des religieuses et des salariées,
par occupation, division des professions libérales
et techniques, Québec, 1961

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	Religieuses	Salariées
<i>N</i> =	823	78 925
Ingénieurs professionnels	—	0,1
Spécialistes des sciences physiques	—	0,2
Biologistes et spécialistes des sciences agricoles	—	0,1
Personnel enseignant	82,5	53,5
Spécialistes de la santé	9,0	24,4
— Techniciens médicaux et dentaires	0,9	2,9
Juristes	—	0,1
Travailleurs religieux et prêtres non catholiques	1,0	6,7
Artistes, écrivains et musiciens	1,2	3,7
Membres des autres prof. libérales	5,5	4,4
— Tech. en sciences et génie	—	1,5
Toutes autres industries	—	2,6
Total	100%	100%

Source : Marquis, L.-M. (1987), p. 64 et Recensement du Canada 1961, cat. 94558, Tableau 8.

[p. 132] **Semblables et différentes**

Le travail d'entretien des êtres humains

Au cours de la période étudiée, les religieuses et les salariées sont quasi absentes du secteur primaire et de la catégorie des transports et des communications. Par contre, elles sont nombreuses dans les catégories des services et des professions libérales et techniques, qui comprennent les gardiennes, les domestiques, les cuisinières, les enseignantes, les infirmières, etc. Chez les religieuses, ces deux catégories occupationnelles demeurent stables ; elles oscillent autour de 70% de l'effectif et ne baissent jamais au-dessous de 66%. Chez les salariées, la proportion de travailleuses dans ces deux catégories se maintient, jusqu'en 1941, autour de 50% de l'effectif, mais elle chute à partir de 1951, à cause de la diminution de la proportion des travailleuses des services, pour atteindre 31,6% en 1971. Pour les religieuses aussi bien que pour les salariées, la main-d'œuvre féminine accuse toujours un niveau élevé de concentration, auquel s'ajoute le *sex-typing*. En 1961 au Québec, 70,9% des enseignantes, 94,4% des infirmières diplômées et 86,4% des gardiennes et des

domestiques sont des femmes ¹. Les communautés religieuses comme organisations n'échappent pas au *sex-typing*. En 1969, 8 078 religieuses (soit 24,1% de toutes les religieuses du Québec) travaillent dans des communautés consacrées aux œuvres sociales, aux hôpitaux et au service au clergé, mais l'on n'y compte que 91 religieux (soit 1,0% de tous les religieux ². Ces 91 religieux sont tous des frères ; leur situation, tout comme celle des membres de la famille soumis au *pater familias* dans la *domus*, n'est pas sans rappeler que le travail des femmes n'est pas le seul à être approprié, bien que ce soit le plus souvent le leur qui l'est. Au Québec, en 1969, 98,9% des personnes dans les communautés vouées aux œuvres sociales, au service au clergé et aux hôpitaux sont des femmes. Ceci n'est pas le fruit du hasard. Au Québec comme ailleurs dans le monde, les femmes étaient et demeurent les premières responsables de l'entretien corporel des êtres humains. Cette distribution occupationnelle des religieuses et des salariées traduit bien la place respective des femmes et des hommes dans la division sexuelle du travail, ce qui ne veut pas dire que les femmes occupent toutes les mêmes emplois.

Administratrices plutôt que cols bleus ou cols roses

Au-delà des catégories des services et des professions, les religieuses et les salariées se séparent pour emprunter des voies différentes. Si l'on [p. 133] est religieuse, on sera administratrice ; si l'on est salariée, on sera ouvrière ou employée de bureau. D'ailleurs, un fait doit être souligné : cette proportion d'administratrices chez les salariées, qui se maintient autour de 2 à 3% jusqu'en 1961, correspond à peu près à celle des employées de bureau chez les religieuses. La faible proportion d'ouvrières chez les religieuses était plutôt à prévoir. Les CRF sont des organisations qui s'apparentent aux industries se spécialisant dans l'offre de services ³, non dans la production de biens. Cela n'a rien de fortuit.

Administratrices plutôt que cols bleus ou cols roses, voilà la formule qui distingue les religieuses et les salariées, c'est-à-dire les employées de l'Église et les employées du capital ; les travailleuses appropriées et les travailleuses formellement libres ; les travailleuses évoluant dans un secteur de l'emploi protégé et les travailleuses non protégées... Ceci nous ramène aux conséquences différentielles de l'institutionnalisation des rapports de sexes selon des cadres et des modalités spécifiques.

¹ Recensement du Canada, 1961, *Main-d'œuvre, Professions selon le sexe*, cat. 94-503, Tableau 6.

² Ces calculs sont effectués à partir des données de B. Denault et B. Lévesque *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, op. cit., p. 61-63.

³ Il s'agit des industries des services, auxquelles nous reviendrons en fin de chapitre.

Modes de production, rapports de sexes et rapports de classes

[Retour à la table des matières](#)

Si les religieuses évoluent à l'extérieur de certains lieux, comme l'usine et le bureau, elles travaillent souvent côte à côte avec les salariées, dans les hôpitaux et les écoles notamment. Sous certains aspects, l'organisation de leur travail peut se ressembler ; religieuses ou salariées, les institutrices qui enseignent dans une école ou les infirmières qui soignent les malades dans un hôpital remplissent des fonctions semblables, exerçant une profession qui comporte l'exécution de tâches spécialisées. Souvent de type bureaucratique, le cadre de travail impose lui aussi une organisation du travail précise. Les religieuses et les salariées se rapprochent ici plus les unes des autres que des mères-épouses. Et pourtant, le travail des premières est gratuit, tandis que celui des secondes est salarié. Cette différence capitale, voire centrale, nous oblige à reprendre ici et à poursuivre un vieux débat sur la gratuité du travail des femmes.

On avait traditionnellement opposé le travail gratuit accompli au foyer et le travail salarié accompli dans la sphère dite publique. On a déjà, bien que succinctement, rappelé à cet égard l'importante contribution de Delphy¹ qui dissocie la gratuité du travail des femmes de la nature des tâches accomplies. Quand on passe un balai dans un bureau, on reçoit un salaire ; quand on passe un autre balai chez soi, [p. 134] on n'en reçoit pas. Pour expliquer cette différence, Delphy fait intervenir l'existence de deux modes de production distincts et de deux types de relations sociales. Quand le travail domestique et d'entretien des êtres humains est effectué à l'intérieur du mode de production capitaliste, il est salarié ; quand il est effectué au sein du mode de production domestique, il ne l'est pas. Travail non salarié et mode de production domestique vont de pair.

Or, le travail des religieuses est gratuit même s'il est effectué hors mariage à l'extérieur du foyer et de la sphère dite domestique. Qui plus est, le même travail effectué dans le même lieu, qui consiste par exemple à enseigner dans une école, est salarié pour les laïques et non salarié pour les religieuses. Pour éclairer le cas des religieuses, on ne peut recourir à une explication passant par les modes de production ; on devient conscient de certaines limites au-delà desquelles ce concept ne peut plus servir. Aussi est-il préférable de recourir à un autre type de théorisation, centré davantage sur la forme du rapport que sur le mode de production.

Le travail salarié et le travail gratuit renvoient plutôt à des formes distinctes de rapports sociaux. Si le travail effectué dans les rapports capitalistes est monnayé, dans

¹ C. Delphy : « L'ennemi principal », *op. cit.*

le cas du sexage¹ le travail est non monnayé et non mesuré, parce que non monnayable et non mesurable. En effet, la force de travail affectée à l'entretien des êtres humains, à la charge physique des membres invalides du groupe ainsi qu'à certains membres valides du sexe masculin, n'est pas une chose qui se vend et dont on dispose pour vivre ; elle est accaparée². L'affectation des femmes à ce travail permet aux hommes d'accroître leurs biens ou, plus fréquemment, d'améliorer leurs conditions d'existence.

Ainsi, la gratuité du travail des religieuses en dit long sur le rapport qui le fonde et le structure. Autrement dit, le travail des religieuses est gratuit parce que, comme celui des mères-épouses, il s'inscrit dans le cadre des rapports de sexes. Le rapport de sexage s'actualise ainsi non seulement dans le mariage et dans la famille, mais aussi, comme on le voit à travers notre étude, au sein de l'Église.

Si les rapports de sexes sont analytiquement distincts des rapports de classes, ils s'y articulent empiriquement, comme dans le cas des travailleuses salariées. Dans les sociétés capitalistes, les rapports de sexes traversent et structurent le marché du travail³ ; aussi les femmes et les hommes y occupent-ils des places différentes. D'où les ghettos d'emploi : les femmes reçoivent des salaires inférieurs pour le même travail, ou exécutent un travail équivalent au sein de catégories salariales distinctes. Or, le travail des religieuses n'est pas accompli au sein des rapports capitalistes, ce qui ne revient pas à dire pour autant que les CRF évoluent en dehors de la société et des forces productives qui la caractérisent. Le développement des communautés et leur essaimage⁴ correspondent à l'apparition de nouveaux besoins sociaux, au fur et à mesure que la société canadienne-française s'industrialise et s'urbanise ; le nombre d'entrées au couvent est lui aussi affecté par ces transformations⁵. Les tâches des religieuses se modifient au fil des années, on l'a vu précédemment ; les instruments et les techniques de travail se développent de manière que les religieuses dans une salle d'opération, dans une cuisine ou dans une buanderie en 1961, ne posent pas les mêmes gestes que leurs prédécesseuses en 1901. Nous avons aussi pu voir que la catégorie des emplois liés à la production artisanale augmente légèrement en 1931, alors que le pays traverse une grave crise économique.

Ce qu'il faut répéter ici, c'est que les religieuses n'évoluent pas à l'intérieur des secteurs du capitalisme monopoliste et concurrentiel et que, conséquemment, leur

¹ Pour approfondir, on se référera à l'article de C. Guillaumin : « Pratique du pouvoir et idée de nature : 1. L'appropriation des femmes », *op. cit.*, p. 8-10.

² On se rappellera, à l'instar de C. Guillaumin, que le travail approprié a existé dans d'autres économies, comme dans l'esclavagisme ; il ne se limite pas en principe aux rapports de sexes, sauf dans les sociétés capitalistes contemporaines.

³ On consultera entre autres les travaux de N. Sokoloff : *Between Money and Love : The Dialectics of Women's Home and Market Work*, *op. cit.* et de S. Walby *op. cit.*

⁴ N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, *op. cit.*

⁵ *Ibid.*

travail n'est pas salarié¹. Le cadre d'organisation de la main-d'œuvre féminine religieuse entraîne des attributs distinctifs, dont la répartition des emplois et leur stabilité. En effet, jusqu'en 1961, la structure des emplois des religieuses change peu, beaucoup moins que celle des salariées, alors que le Québec évolue rapidement et profondément. Il faudra attendre que l'État se substitue à l'Église pour que se modifie sensiblement la répartition des emplois des religieuses. À partir de la Révolution tranquille, plusieurs services traditionnellement offerts par l'Église seront pris en charge par l'État. Le travail fourni dans le secteur étatique sera salarié ; les CRF recevront le salaire des religieuses et les laïques pourront obtenir des emplois sans devoir passer par l'Église. Si le travail accompli par les femmes laïques dans les hôpitaux devient salarié et syndiqué, il sera, par contre, moins présent aux échelons administratifs supérieurs².

Travail de (s) femmes et industries des services

Si le travail des mères-épouses et des religieuses ne relève pas directement des rapports capitalistes, le travail des salariées n'échappe pas aux rapports de sexes. Ces derniers structurent l'ensemble du travail dans nos sociétés, indépendamment des lieux où il s'effectue et quelles que soient ses modalités. Les religieuses aussi bien que les salariées ont ainsi de fortes chances de se retrouver dans la catégorie des services. Être femme cantonne dans certaines activités. Ou devrait-on dire plutôt [p. 136] que c'est en exerçant certaines tâches qu'on se constitue, socialement, comme femmes, et que se construit la classe des femmes ?

¹ Les CRF par ailleurs agissent comme patrons, comme employeurs de travail salarié masculin et féminin.

² Voir à cet égard D. Juteau et N. Laurin : « La sécularisation et l'étatisation du secteur hospitalier au Québec de 1960 à 1966 », *op. cit.*

Tableau 28
Répartition procentuelle des religieuses (Québec)
et des salariées des industries des services sociaux
(Canada), par occupation, 1961

[Retour à la liste des tableaux et figures](#)

	Religieuses	Salariées
Administrateurs	22,6	0,1
Professions libérales et techniques	40,2	59,4
Employés de bureau	4,0	10,9
Vendeurs	0,1	0,3
Services et activités récréatives	27,9	26,8
Transports et communications	0,8	0,7
Agriculteurs	0,1	0,1
Bûcherons	—	—
Pêcheurs, trappeurs	—	—
Mineurs	—	—
Ouvriers de métiers	4,4	1,2
Manœuvres	—	0,2
Non déclarés	—	0,5
Total	100%	100%

Sources : Meltz, N., *La main-d'œuvre au Canada, 1931 à 1961*, Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, 1969, p. 111, pour les salariées. Les religieuses ont été réparties dans les catégories professionnelles à partir du tableau 1 du cat. 94-716, du Recensement de 1971.

Examinons cette question au tableau 28, en suivant la répartition des religieuses et des salariées selon la division industrielle et non la division occupationnelle¹. La distinction entre industries et occupations distingue le type de produit et le type de travail effectué dans la [p. 137] production. Une industrie est un groupe d'établissements engagés dans la fabrication de produits identiques ou semblables, qu'il s'agisse de biens ou de services². Outre l'agriculture, les industries manufacturières, celles de la construction, des finances, etc., il y a les industries des

¹ Statistique Canada a recours à ces deux modes de classification des emplois. Notre étude utilise habituellement la classification selon l'occupation.

² En 1961, on trouve les divisions industrielles suivantes : 1. agriculture ; 2. forestage ; 3. pêche et trappage ; 4. mines, carrières et puits de pétrole ; 5. industries manufacturières ; 6. industrie de la construction ; 7. transports et communications ; 8. commerce, finance, assurance et immeuble ; 9. services sociaux, commerciaux, personnels et industriels ; 10. administration publique et défense nationale ; 11. industries indéfinies ou non précisées.

services qui, selon les décennies ¹, comprennent des services sociaux, commerciaux, communautaires, récréatifs, industriels et personnels. Ces services incluent, entre autres : écoles, hôpitaux, bureaux de médecins et de dentistes, salles de cinéma, buanderies, hôtels et maisons de pension, restaurants, services domestiques et services de couture, etc. C'est dans le secteur des services qu'on trouve une proportion élevée de femmes ; ces dernières représentent, au Canada, 52,8% de l'effectif féminin en 1941, 38,3% en 1951, 42,4% en 1961 et 39,7% en 1971. Au Québec, la situation est semblable : 52,1% en 1941, 39,5% en 1951, et 42,3% en 1961. On sait également qu'au Québec la proportion des femmes par rapport à l'ensemble des travailleurs des services demeure élevée, comprenant 64,4% de l'effectif en 1941, 56,9% en 1951, 57,7% en 1961 et 54,7% en 1971 ².

Les CRF représentent de toute évidence des organisations qui fournissent des services de types sociaux ou communautaires. Les religieuses travaillent ainsi dans des organisations qui s'apparentent par leurs fonctions à celles qui regroupent le plus important nombre de femmes laïques. Aussi une comparaison entre les religieuses et les salariées qui œuvrent dans les services devrait-elle s'avérer éclairante. Il s'agit, en d'autres mots, de comparer les distributions occupationnelles des religieuses à celles des salariées qui font partie de la division des services et, plus précisément, des services sociaux ³.

Quand on compare les religieuses aux salariées qui travaillent dans les services sociaux, on découvre que les ressemblances entre la répartition occupationnelle des religieuses et celle des salariées sont plus nombreuses qu'au tableau 24. En effet, sur plusieurs points, elles se rapprochent l'une de l'autre. La proportion des salariées dans la catégorie des travailleuses professionnelles y est beaucoup plus élevée, et, avec 59,4% de l'effectif, dépasse celle des religieuses. On remarquera également la faible proportion d'ouvrières de métier chez les salariées, moins nombreuses proportionnellement que les religieuses. Les employées de bureau occupent une place inférieure à celle qu'on observe au tableau 24, puisqu'elles ne représentent ici que 10,9% de l'effectif, une proportion qui est cependant plus élevée que chez les religieuses. Et pour finir, on notera l'importance des travailleuses de services, qui comprennent autour de 25% dans les deux groupes. Cette comparaison n'élimine pas, cependant, une des différences majeures [p. 138] observées entre ces deux distributions, à savoir la proportion infime d'administratrices chez les salariées. Le cadre d'exercice du travail auprès des êtres humains n'est pas sans agir sur la répartition des emplois.

¹ Les catégories des services, comme les autres catégories du recensement, n'échappent pas aux redéfinitions ; en 1931, on y trouve des services communautaires ; ceux-ci s'appelleront personnels à une autre décennie, et ainsi de suite.

² Données calculées à partir du recensement de 1961, Cat. 94-551, *Main-d'œuvre, Tendances des professions et de l'industrie*, Tableaux 8, 8b, 12 et 12b et du recensement de 1971, Cat. 94-736, *Professions*, Tableau 7.

³ On ne peut malheureusement pas proposer une analyse exacte du phénomène, puisque les tableaux préparés par Meltz : *Manpower in Canada, 1931 to 1961* ; *Historical Statistics of the Canadian Labour Force*, *op. cit.* portent sur le Canada. Notre comparaison ne retient que l'année 1961.

À la lumière du tableau 28, on serait tenté de dire que les différences observées entre ces deux catégories distinctes et étanches de la main-d'œuvre féminine relèvent davantage de la division industrielle que de leur cadre spécifique d'organisation. On serait tenté d'ajouter que la répartition occupationnelle des religieuses s'expliquerait par le fait que les CRF s'apparentent aux industries de services sociaux et non par le cadre ecclésial. Ceci est partiellement vrai, mais il faut insister là-dessus, partiellement vrai. D'une part, les salariées ne se retrouvent pas toutes dans le secteur des services ; le salariat ne confine pas les femmes au travail dans les industries des services. D'autre part, les industries des services peuvent être contrôlées par l'État, par l'Église ou le capital, ce qui influe sur leur mode d'organisation. Quand elles sont entre les mains de l'Église, 20% des travailleuses accomplissent un travail administratif, qui les éloigne des services aux personnes. Cette proportion considérable de religieuses dans l'administration relève, à notre avis, de deux facteurs organisationnels, que nous avons appelés précédemment la filière interne et la filière externe. Dans le premier cas, les CRF comme organisations doivent être gérées, ce qui requiert du travail administratif ; or, les constitutions exigent que ce travail soit accompli par des femmes, ce qui n'est pas le cas des entreprises dans les secteurs étatique et privé. En ce qui a trait à la filière externe, c'est-à-dire à la gestion des services des CRF, la priorité est accordée aux religieuses.

L'importance des religieuses et des salariées dans le secteur des services rappelle la place centrale que ce travail occupe dans la vie des femmes, qu'elles soient religieuses ou laïques, laïques salariées ou non-salariées, non-salariées religieuses ou laïques. Les femmes sont affectées à l'entretien des êtres humains et aux travaux domestiques qui y sont associés ; mères-épouses, bénévoles, religieuses accomplissent gratuitement ce travail. Quand il est salarié, c'est majoritairement les femmes qui l'effectuent ; quand les femmes sont salariées, elles se retrouvent en grande partie à accomplir ce travail. Cette division sexuelle du travail renvoie au sexage, rapport qui traverse des institutions distinctes, la famille, le marché du travail, l'État et l'Église et qui comporte, selon les lieux où il s'actualise, des attributs spécifiques.

C'est en évoluant à l'intérieur du ghetto d'emploi que représentent les CRF dans l'Église que les religieuses échappent, en partie, aux ghettos d'emploi féminins qu'on trouve sur le marché du travail. [p. 139] Elles peuvent accéder à une gamme d'activités définies comme plus autonomes et plus valorisantes ; elles évoluent dans un marché protégé, n'étant pas assujetties à la compétition externe ni au risque de chômage. Elles connaissent aussi une sécurité matérielle, étant nourries, logées, vêtues, soignées dans l'institution. Elles échappent à la double journée, à la course folle entre le foyer, la garderie et le bureau. Elles risquent moins d'être abandonnées ou violentées, de se trouver seules dans leurs vieux jours. Mais tout cela n'est possible qu'au prix de l'enfermement et de l'exclusion du salariat qui représente désormais un instrument d'autonomie. Nous poursuivrons cette analyse au prochain chapitre.

Note méthodologique

[Retour à la table des matières](#)

Notre comparaison entre ces deux catégories de travailleuses repose sur un certain nombre de choix méthodologiques. Expliquons tout d'abord les termes utilisés. Nous parlons des salariées pour désigner les femmes dans la main-d'œuvre active, celles dont le travail est répertorié dans le recensement. Ces salariées possèdent divers statuts civils, célibataires, mariées, divorcées et veuves, dans des proportions qui se sont modifiées à travers les décennies. Mères-épouses et salariées ne représentent pas des catégories mutuellement exclusives, bien que, comme nous l'avons déjà mentionné, le travail salarié des mères-épouses est longtemps resté marginal au Québec. Mais si le recensement comprend surtout des femmes laïques, on y trouve aussi des religieuses. Malheureusement, le nombre exact de religieuses qui y figurent ne peut être déterminé ; des spécialistes consultés à Statistique Canada ont avoué que leurs données sur les religieuses sont quasi inutilisables, puisque ces dernières n'ont jamais fait l'objet d'une cueillette systématique. Il existe certes une sous-division « clergé et ministres du culte », mais elle ne comprend pas l'ensemble des religieuses. On les retrouve disséminées ça et là, notamment dans les catégories enseignantes et infirmières, selon l'interprétation des religieuses remplissant les formulaires et des fonctionnaires les analysant ; elles sont ainsi inséparables des travailleuses célibataires dont on ne peut les distinguer. Nos analyses et nos projections ont montré que le nombre de religieuses dans la main-d'œuvre active est toujours plus élevé que ne le laisse croire le recensement ; elles atteignent leur sommet de 14,1% en 1911, pour décroître à 3,8% en 1971¹. La main-d'œuvre féminine totale comprend ainsi un nombre non mesurable de [p. 140] religieuses ; puisqu'il était impossible de les en soustraire de manière systématique, il a fallu les y laisser. Dans ce chapitre, nous comparons en fait les religieuses à la main-d'œuvre féminine totale, cette dernière englobant des religieuses ; cette main-d'œuvre totale est appelée la main-d'œuvre féminine salariée. Nous distinguons ainsi dans cette analyse main-d'œuvre religieuse² et main-d'œuvre salariée, religieuses et salariées.

Rappelons enfin que les obédiences des religieuses ont initialement été codées aux fins de cette recherche selon la classification type des professions (CTP) de Statistique Canada³. Mais les changements effectués au sein du système de classification des professions rendent difficile l'analyse comparative, puisque le

¹ Voir à cet égard les analyses présentées au tableau 16 du premier volume, N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, p. 229. Nous trouvons ces chiffres si nous retenons l'hypothèse minimale, c'est-à-dire si nous faisons l'hypothèse que toutes les religieuses sont incluses dans le recensement. Si on parlait de l'hypothèse maximale, si on postulait qu'aucune religieuse n'est dans le recensement, la proportion serait alors de 12,1% [13 248 / (13 248 + 95 635)].

² Nous utilisons également l'expression « main-d'œuvre religieuse » pour les désigner, tout en étant bien conscientes que ce terme n'est pas tout à fait juste.

³ Pour plus de détails concernant cette opération, on consultera N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne : *op. cit.*, chapitre 4.

nombre et le contenu des catégories professionnelles sont constamment modifiés. Heureusement, des tableaux historiques ont été préparés et les réajustements nécessaires y ont été effectués ; par contre, aucun d'entre eux ne recouvre l'ensemble des années incluses dans notre analyse, qui, on s'en souviendra, va de 1901 à 1971. Deux tables de reconversion existent ; la première repose sur la classification de 1951 et inclut les années allant de 1911 à 1961. L'adopter nous obligeait à reconvertir nous-mêmes les années 1901 et 1971. Une possibilité plus intéressante se présentait à nous ; c'était de recourir à l'autre table de reconversion¹, qui inclut les décennies entre 1931 et 1971, ce qui nous évitait le travail de conversion relatif à 1971, cette opération étant, de l'avis de tous, cauchemardesque. En outre, notre propre travail porterait alors sur trois périodes consécutives, à savoir 1901, 1911 et 1921, ce qui assure une certaine continuité à l'établissement d'équivalences ; enfin la classification de 1961 est moins industrielle dans sa conception que celle de 1951, ce qui correspond davantage au travail des religieuses. Nous l'avons donc retenue. Nous avons ensuite repris les données du recensement de 1911 et de 1921² et avons reclassé les emplois des salariées selon la classification de 1961.

Pour ce qui est des religieuses, nous avons regroupé les obédiences en fonction des treize divisions professionnelles de la classification des occupations utilisée par Statistique Canada pour le recensement de 1961³. Grâce à un recodage, nous avons pu reclasser de façon uniforme les données recueillies pour les années 1931 à 1971. Nous avons ensuite procédé à l'établissement d'équivalences pour les années antérieures, à savoir 1911 et 1921, à partir de la classification de 1961.

Rappelons à nouveau que les catégories professionnelles retenues pour ce chapitre renvoient à la classification du recensement de 1961 : 1. administrateurs ; 2. professions libérales et techniques ; [p. 141] 3. employés de bureau ; 4. vendeurs ; 5. travailleurs des services et des activités récréatives ; 6. travailleurs des transports et des communications ; 7. agriculteurs et travailleurs agricoles ; 8. bûcherons et travailleurs forestiers ; 9. pêcheurs, trappeurs et chasseurs ; 10. mineurs, carriers et travailleurs assimilés ; 11. ouvriers de métiers, artisans ouvriers à la production et travailleurs assimilés ; 12. manœuvres ; 13. non déclarés.

[p. 142, 143, 144, notes de fin converties en notes de bas de page, MB]

¹ Il s'agit du tableau 1 du Recensement du Canada, 1971, Cat. 94-716, *Population active de 15 ans et plus selon le sexe*, avec indication de la répartition absolue et procentuelle selon la division professionnelle de 1961, Canada et provinces, 1931-1971 (vol. III, part. 2, *Population active et revenu des particuliers*).

² Des démarches entreprises auprès des bureaux de Statistique Canada à Ottawa et à Montréal ont révélé l'impossibilité d'obtenir des données sur la main-d'œuvre salariée féminine au Québec pour 1901 ; les seuls tableaux sur 1901 se trouvent dans le recensement de 1911 et portent sur le Canada.

³ Voir annexe 4.

[p. 145]

5

Genre et sexe dans l'institution ecclésiale. Nous sommes toutes des religieuses

[Retour à la table des matières](#)

À tous les moments de cette recherche, le phénomène des religieuses apparaissait sous la forme d'un paradoxe. Confinement dans l'espace et déplacements à travers le monde, ghettos d'emploi et mobilité occupationnelle, travail gratuit et postes de commande, autonomie interne et contrôle extérieur... C'est en revenant sur nos analyses que nous tenterons de résoudre l'énigme de ces oppositions qui coexistent.

Revenons donc au point de départ. Les religieuses travaillent hors salariat dans des organisations consacrées à l'entretien des êtres humains. Représentant une fraction de la main-d'œuvre féminine, elles constituent au Québec une catégorie de travailleuses distincte à la fois de celle des mères-épouses et de celle des salariées. Une fois qu'on devient conscient de la place singulière qu'elles occupent dans la division sexuelle du travail, on dépasse les vieilles questions, formulées selon les auteurs et les époques, soit sous l'angle de la relation entre le foyer et le marché ou entre le travail domestique et le travail salarié, soit entre la sphère privée et la sphère publique ou entre le mode de production domestique et le mode de production capitaliste, ou encore entre le patriarcat et le capitalisme.

On ne peut plus se contenter de lier, de façon réductionniste et monocausale, le deuxième terme de l'équation au premier et d'expliquer la division sexuelle sur le marché du travail en fonction de la division sexuelle dans la famille. L'étude des religieuses permet de constater que la division sexuelle du travail traverse l'ensemble de la société et qu'on doit l'appréhender différemment en fonction des lieux institutionnels où elle s'exerce : famille, marché du travail, État, Église, etc. On comprendra alors comment se construisent les formes distinctes qu'elle épouse.

Dans notre étude, la division sexuelle du travail est examinée en termes du sexage. Constitutif des classes de sexes, ce rapport d'appropriation implique l'existence d'un travail non monnayé et non [p. 146] quantifié, « dont l'instrumentalité est appliquée fondamentalement à d'autres humains ¹ ». Ce rapport comprend une forme collective et une forme privée, qu'il s'agisse du mariage ou de l'union de fait. Il s'actualise au

¹ Les mots sont de C. Guillaumin : « Pratique du pouvoir et idée de nature : 1. L'appropriation des femmes », *op. cit.*, p. 16.

sein de diverses structures ¹ : la famille, le travail, l'État, la violence, la sexualité et la culture, dont l'importance varie selon les époques. L'appropriation prend ainsi des formes et des modalités distinctes, comme on peut le voir chez les religieuses.

Ce cadre distinct d'organisation du travail des femmes, cette modalité ecclésiale de leur appropriation, influera, en vertu de sa spécificité, sur les lieux où s'exerce le travail des religieuses, sur la nature des tâches, sur la répartition des emplois et leur stabilité, sur les cheminements de carrière ainsi que sur les discours qui l'entourent. C'est ce que nous avons cherché à vérifier par le biais de comparaisons effectuées entre hommes et femmes d'Église, entre religieuses et mères-épouses, et, de manière plus approfondie, entre religieuses et salariées.

En reprenant nos analyses à un niveau plus élevé d'abstraction, on fera ressortir les fils conducteurs de notre approche théorique, ces fils conducteurs qui vont élucider le lien entre les modalités du sexage et les caractéristiques du travail.

L'impact du cadre ecclésial sur le travail des femmes

Les lieux de travail

[Retour à la table des matières](#)

Les religieuses ne vivent jamais dans les mêmes lieux que les mères-épouses et les salariées. Cela paraît évident. Ce qui l'est beaucoup moins, c'est que, en règle générale, elles ne travaillent pas dans le même genre de lieux. Non seulement n'évoluent-elles pas à l'intérieur du foyer et de la famille, mais ces lieux et institutions leur sont, du moins à l'époque étudiée, formellement interdits. En effet, les religieuses n'ont pas la permission de rentrer à la maison donner un coup de main à leurs sœurs, leurs belles-sœurs, leurs mères, etc. Elles vivent dans des maisons communautaires, des cloîtres, des monastères, des maisons mères, et souvent à l'intérieur des établissements où elles œuvrent : pensionnats, hôpitaux, orphelinats, couvents, etc. Dans certains cas, écoles, hôpitaux, prisons, où leurs lieux de travail correspondent *grosso modo* au secteur étatique actuel, elles côtoient les laïques, enseignantes, infirmières, médecins, etc., qui y travaillent eux aussi. Par contre, elles restent toujours absentes des établissements qu'englobent les secteurs monopoliste et concurrentiel : usines, grands [p. 147] ou petits bureaux, comme des lieux où, en échange d'une rémunération, on vous offre des services récréatifs ou commerciaux : restaurants, salons de coiffure, etc.

¹ C'est S. Walby : *Theorizing Patriarchy*, *op. cit.* qui distingue ces six structures et qui décrit leur spécificité et leur importance relative.

Les emplois

En vertu de la division sexuelle du travail, on s'attendait à ce que les emplois de ces trois configurations de femmes soient semblables sur un certain nombre de points ; mais compte tenu des modalités spécifiques et des cadres distincts de leur appropriation, on s'attendait à y retrouver aussi des différences certaines. La comparaison entre religieuses et mères-épouses, affectées les unes comme les autres à l'entretien gratuit des êtres humains, est à cet égard doublement révélatrice. Quoique semblable, le travail des religieuses diffère de celui des mères-épouses. Premièrement, les religieuses sont soustraites du travail de la reproduction biologique des êtres humains et du travail sexuel. Deuxièmement, contrairement aux mères-épouses qui effectuent seules leur travail, les religieuses l'accomplissent de façon plus collective et de manière plus spécialisée. C'est que les religieuses évoluent à l'intérieur d'organisations caractérisées par une grande diversité d'emplois, et, même si elles exercent quelquefois deux obédiences, leur propre travail est davantage spécialisé. Le fait d'être accompli dans des lieux de travail tels que des écoles, des hôpitaux, etc., affecte les tâches et leur organisation : s'occuper d'un opéré aux soins intensifs n'est pas la même chose que poser un diachylon sur le genou écorché d'un enfant. On voit ici l'effet qu'exerce la forme du rapport d'appropriation sur les tâches accomplies et sur leur organisation. Que les religieuses ne soient pas soumises à l'appropriation privée, soit. Mais c'est collectivement, dans le cadre spécifique de l'Église catholique, qu'elles se voient affectées au travail d'entretien des êtres humains.

Quant à notre comparaison entre religieuses et salariées, elle aussi souligne l'impact du sexage et du cadre d'appropriation sur la répartition des emplois. Religieuses ou pas, ces travailleuses se retrouvent souvent dans les mêmes divisions occupationnelles, dans les mêmes services et professions, étant enseignantes, infirmières, domestiques, etc. Elles remplissent alors les fonctions dites féminines, ou, dit plus précisément, occupent des emplois caractérisés par un niveau élevé de *sex-typing*, car il s'agit presque toujours de l'entretien des êtres humains.

Mais ces travailleuses exercent aussi des emplois distincts. Le mode d'articulation des rapports de sexes et des rapports capitalistes joue dans la répartition des emplois. Les salariées sont réparties parmi [p. 148] un éventail vaste de catégories d'emplois, alors que le niveau de concentration de la main-d'oeuvre religieuse est au contraire très élevé. Alors que les laïques occupent, selon les périodes, des postes de cols bleus ou de cols roses, les religieuses détiennent des postes administratifs. Le travail des laïques se modifie profondément sous l'impulsion de l'évolution des rapports capitalistes. Cela contraste avec la stabilité de la répartition occupationnelle des religieuses, qui ne se transformera fondamentalement qu'à partir de la Révolution tranquille. L'absence des rapports capitalistes et les services offerts à l'intérieur du cadre ecclésial demeurent en grande partie responsables de la stabilité comme des différences observées dans la répartition des emplois.

Bref, c'est parce que les religieuses échappent à l'appropriation privée qu'elles sont soustraites au travail sexuel et reproductif ainsi qu'à l'incessante circulation entre les deux sphères, privée et publique. C'est parce qu'elles évoluent à l'extérieur des rapports capitalistes que leur travail n'est ni monnayé ni quantifié. Et c'est parce que leur travail est approprié que l'argent occasionnellement reçu sera versé à la communauté et non aux individus fournissant le travail.

La trajectoire professionnelle

Les modalités de l'appropriation collective dans l'institution ecclésiale ne sont pas sans marquer la trajectoire occupationnelle des religieuses. Plusieurs d'entre elles connaissent une mobilité professionnelle importante, qui dépasse souvent celle des salariées, ce qui est imputable à l'absence d'hommes à l'intérieur de l'organisation. Les CRF représentent des organisations caractérisées par la ségrégation sexuelle, fondée sur une division du travail rigide et hiérarchisée dans l'Église, qui n'est pas sans rappeler par certains aspects l'organisation biraciale du travail de la société « étatsunienne » à la fin du siècle dernier. Et pourtant, c'est précisément dans ce cadre organisationnel que certaines femmes ont accès aux postes de commande... Un paradoxe évoqué plus tôt et que nous espérons pouvoir élucider bientôt.

La réglementation et les discours

Dans cet ouvrage, on n'a pas pu approfondir l'étude de tous les aspects du travail des religieuses. Nous savons néanmoins que les religieuses sont soumises à un contrôle externe rigoureux, défini par le droit canon, sous l'autorité pontificale ou diocésaine. Elles sont assujetties [p. 149] aux hommes d'Église, qui rédigent souvent leurs constitutions et leurs coutumiers. Les règles informelles auxquelles elles sont soumises diffèrent aussi des communautés masculines — pas d'argent de poche, peu de sorties. A-t-on déjà entendu parler d'une CRF qui possède des billets de saison au Forum de Montréal ¹ ? Si les frères sont eux aussi contrôlés, c'est également par des hommes, ce qui nous ramène à l'image, ou plutôt à la réalité, de la *domus* évoquée précédemment.

Nous avons examiné ailleurs le discours sur les religieuses, qui relève à la fois des idéologies religieuse et naturaliste ². Il est, bien sûr, imprégné d'une certaine conception de l'existence, de Dieu et de son prochain, ce qui procure une cohérence et un sens au travail accompli, à sa raison d'être et à ses fins. Cette conception religieuse de l'existence engendre une motivation qui n'a pas son égal dans le monde laïque

¹ Ce qui était le cas dans plusieurs communautés masculines, y inclus les frères, qui offraient quelquefois ces billets à leurs anciens étudiants.

² On consultera à cet égard les articles de N. Laurin et M. Spielvogel : « La signification du travail dans les communautés religieuses féminines : 1900 à 1965 », *op. cit.*, et de M. Spielvogel : « La maternité spirituelle : une analyse du discours sur la vocation religieuse féminine », *op. cit.*

catholique, qui assure le fonctionnement des CRF et de la société en subordonnant les intérêts individuels aux intérêts collectifs. Mais dans le cas des CRF, l'idéologique oriente le comportement et le sens qu'on lui assigne de deux manières, puisqu'il y est question également de la spécificité des femmes et de leur féminité, qui reposent à la fois sur des attributs naturels et culturels, tels que leur dévouement, leurs qualités maternelles, leur patience, leur humilité, leur esprit de service, etc. Elles seraient créées par Dieu pour accomplir ces tâches, comme les autres femmes d'ailleurs ¹. Dieu les aurait choisies, parmi tant d'autres, pour le servir au sein de l'Église. C'est par amour pour lui, leur divin époux, qu'elles travaillent corps et âme à l'entretien gratuit des êtres humains, soulageant la misère, réelle, de l'humanité, augmentant la gloire de leur Créateur et assurant de la sorte leur propre salut. Ainsi, tant dans les communautés religieuses que dans les autres sphères de la société, les rapports de sexes présentent une face concrète, celle que nous avons davantage examinée dans cet ouvrage, et une face idéologico-discursive, dont elle est inséparable. Les deux dimensions de ces rapports se conjuguent parfaitement, trouvant ici une harmonie et une force qui assurent le fonctionnement et la reproduction d'un système qui a perduré jusqu'à la Révolution tranquille. Mais revenons à notre comparaison.

L'articulation des rapports sociaux

[Retour à la table des matières](#)

Chacune des trois configurations de travailleuses (religieuses, salariées et mères-épouses) possède une spécificité qui renvoie à des cadres organisationnels distincts : la famille, l'Église et le marché du travail. [p. 150] *Or, c'est l'articulation spécifique des rapports sociaux s'y actualisant qui produit les configurations empiriques observées.* Rappelons que les mères-épouses sont soumises à l'appropriation privée et à l'appropriation collective, et, quelquefois, aux rapports capitalistes. Rappelons aussi que les salariées connaissent l'appropriation collective et les rapports capitalistes, et les religieuses, l'appropriation collective.

De plus, les mères-épouses subissent l'appropriation privée qui entre en contradiction avec leur appropriation collective et, quelquefois, avec la vente de leur force de travail. En effet, le fait d'appartenir à un seul homme empêche l'appartenance à l'ensemble des hommes, privant ces derniers de l'usage de cette femme concrète ². Les salariées, quant à elles, vendent leur force de travail, ce qui contredit leur appropriation sociale, puisqu'en principe des êtres appropriés ne jouissent pas de la

¹ M. Spielvogel : *op. cit.*

² Sur ces contradictions, C. Guillaumin écrit : « S'il [le mariage] exprime et limite le sexage, en restreignant l'usage collectif d'une femme et en faisant passer cet usage à un seul individu, il prive du même coup les autres individus de sa classe de l'usage de cette femme déterminée, qui, sans cet acte, resterait dans le domaine commun. Idéalement du moins, car pratiquement l'usufruit du droit commun appartient soit à Dieu (les religieuses), au père... », dans « Pratique du pouvoir et idée de nature : 1. L'appropriation des femmes », *op. cit.*, p. 22.

libre disposition de leur force de travail. Les femmes salariées vivent une situation traversée de toutes sortes de tensions, ce qui fut montré par Sokoloff¹ dans son analyse des rapports entre le capitalisme et le patriarcat. Les employeurs préfèrent acheter la main-d'œuvre la moins chère, qui est souvent celle des femmes. Cela provoque l'opposition des travailleurs masculins qui n'acceptent pas la concurrence d'une autre fraction de la classe des travailleurs et luttent pour maintenir leurs acquis ; ils cherchent alors à se réserver certaines catégories d'emploi, mieux rémunérées et mieux protégées². Quand les salariées sont aussi des mères-épouses, la situation devient plus complexe³ ; ces femmes fournissent simultanément un travail salarié et un travail gratuit et subissent à la fois une appropriation individuelle et une appropriation collective. Le travail salarié des femmes rencontre en plus l'opposition des maris qui préfèrent lutter pour un meilleur salaire (dit familial) et conserver leur femme au foyer, puisqu'elle est affectée (gratuitement) à leur entretien et à celui des enfants. Les employeurs, qui sont souvent des époux, s'opposent à leur tour au travail de leurs épouses et même à leur scolarisation⁴. C'est en raison de leur appropriation privée que les épouses furent obligées d'obtenir l'autorisation de leurs maris pour exercer un emploi et que le salaire touché appartenait à ces derniers. Ces contradictions agissent comme source, mais aussi comme moteur de changement. La présence des femmes sur le marché du travail a modifié les modalités de l'appropriation privée, si l'on en juge par le taux de divorce et les familles reconstituées.

S'effectuant dans le cadre ecclésial, hors salariat et à l'extérieur du mariage, le travail des religieuses⁵ n'est soumis ni à l'appropriation privée ni aux rapports capitalistes. Les religieuses échappent ainsi aux [p. 151] deux contradictions, celle qui oppose l'appropriation sociale au salariat et celle qui oppose l'appropriation privée à l'appropriation collective. Dans le cas des religieuses, l'appropriation collective n'est contredite ni par l'appropriation privée ni par le salariat. Aucun dynamisme interne ne vient alors donner une impulsion, inculquer un mouvement à cette main-d'œuvre, ce qui explique en grande partie la stabilité observée et l'influence déterminante exercée par la place de l'Église. Est-ce pour cela que les religieuses apparaissent à la fois plus femmes et moins femmes que les autres femmes, plus dominées et moins dominées ? Les religieuses évoluent hors salariat dans une institution où elles sont mises sous surveillance, où sont enrégimentés tant leurs corps que leurs esprits ; les lectures, les

¹ N. Sokoloff : *op. cit.*

² S. Walby a étudié dans une perspective historique la constitution de ghettos d'emplois sexués et l'exclusion des femmes de l'aristocratie ouvrière (*Patriarchy at Work : Patriarchal and Capitalist Relations in Employment, op. cit.*).

³ Cette situation correspond à une quatrième configuration de travailleuses que nous n'avons pas étudiée séparément dans cette étude qui porte sur les religieuses.

⁴ On se rappellera l'opposition de nos élites à la fondation des collèges classiques pour femmes et les difficultés que ces collèges éprouvaient toujours à se faire accepter en 1954. Voir à cet égard A. Tremblay, *L'enseignement supérieur féminin au Québec : l'action concertée des femmes*, thèse de maîtrise en sociologie, Université d'Ottawa, 1981.

⁵ Contrairement aux communautés qui, elles, achètent des biens immobiliers, les vendent, investissent leur argent, gèrent des fiducies, etc.

loisirs, les pensées, les sorties, tout est contrôlé et épié. Enfermées, les religieuses sont néanmoins mobiles. Elles exercent des activités intéressantes : lire et écrire, étudier, former des esprits, soigner, organiser des services, gérer des institutions, prier, construire des édifices, investir des revenus ; on le constate, les possibilités sont multiples, et certaines d'entre les religieuses accèdent à des postes de commande. La vie religieuse offre, à l'intérieur du système, des espaces propices à la réalisation de soi-même, surtout quand on la compare à celle des autres femmes.

Les femmes, on le voit, peuvent exercer des fonctions importantes quand elles ne sont pas salariées ; il n'y a alors aucun danger qu'elles obtiennent les moyens matériels nécessaires à l'évasion et à l'autonomie. Il restera toujours difficile pour les religieuses d'acquérir leur indépendance et de s'échapper du ghetto. À l'intérieur des communautés, elles ne peuvent accumuler de capital économique et à l'extérieur, il leur sera difficile avant la Révolution tranquille de monnayer le capital culturel acquis dans les CRF. À une certaine époque, sortir du couvent après les vœux temporaires ou perpétuels était aussi mal vu que quitter son mari ; les chances de survie des religieuses à l'extérieur de ce système demeuraient fort minces. Il n'est pas étonnant que le travail — gratuit — des religieuses fut à une époque si apprécié, tout comme celui des mères-épouses et contrairement au travail salarié des femmes. Le travail fondé sur l'amour et la charité reçoit l'approbation générale ; il ne porte pas en soi la possibilité d'une émancipation collective menant à l'abolition des rapports de sexes.

Religieuses, mères-épouses et travailleuses salariées constituent ainsi trois configurations de femmes, qui sont analytiquement distinctes, reposant chacune sur un mode spécifique d'articulation des rapports sociaux. Elles assurent conjointement le travail d'entretien des êtres humains au sein d'une relation qui comporte une dimension [p. 152] concrète et une dimension idéologico-discursive. C'est ainsi qu'elles sont construites et qu'elles se construisent en tant que femmes. Comme ce sont habituellement les femelles, et non les mâles, qui sont constituées en femmes, on a tendance à confondre le sexe social et le sexe biologique. Nous tâcherons d'élucider dans les pages qui suivent la confusion qui en résulte.

Fragmentation des femmes et division sexuelle

[Retour à la table des matières](#)

Figures paradoxales de sexage caractérisant le Québec de la première moitié du XX^e siècle, les religieuses sont comme une pierre de touche permettant de percevoir le rapport de sexage et de rendre compte de son actualisation dans diverses structures. La division sexuelle du travail s'actualise dans des structures diverses et revêt alors des attributs spécifiques. Selon les pays et les époques, le système de sexage épouse des formes distinctes et changeantes. Pendant que les formes et les modalités de l'appropriation se transforment, la division sexuelle du travail et le sexage n'en restent

pas moins là. Si le nombre et la proportion de religieuses ne cessent de décroître, accompagnant ainsi le retrait de l'Église du secteur hospitalier et de l'éducation ¹, la division sexuelle du travail dans l'Église se maintient ². La même division se retrouve au foyer, où les femmes, mariées, séparées, divorcées, avec ou sans garde partagée, accomplissent une part importante de l'entretien des êtres humains. Les ghettos d'emploi n'ont pas disparu — combien de femmes sont bûcherons et d'hommes sont infirmiers ? — et le salaire des femmes demeure inférieur à celui des hommes ³. Plutôt que d'être enfermées au sein de catégories relativement étanches, les femmes circulent désormais d'une sphère à l'autre, passant ainsi d'une forme de la division sexuelle à une autre, dans l'Église, le marché du travail, le foyer, le bénévolat...

Mettant de l'avant cette diversité des femmes, certains travaux récents insistent sur la nécessaire et inévitable fragmentation de cette catégorie ⁴. Puisque les femmes sont socialement différentes les unes des autres, y affirme-t-on, toute référence à la catégorie femmes repose obligatoirement sur la biologie (biologisme) sur la nature (naturalisme) ou encore sur la croyance en des qualités indélébiles (essentialisme). Ce raisonnement, on le verra, n'est pas fondé.

Depuis le début de cette étude, il y a plus de dix ans déjà, les débats dans les sciences humaines se sont déplacés. Les questions [p. 153] considérées à l'époque comme centrales sont devenues marginales et les marges, capitales. Si nous avons en tant que féministes dénoncé l'androcentrisme de nos disciplines, si nous avons rappelé, avec d'autres minoritaires, que les visions prétendument neutres et universelles des dominants n'étaient que partielles et partiales ⁵, nous avons cru, il est vrai, à notre sororité, à l'existence d'un « nous les femmes ». Or, les femmes — on en est davantage conscientes aujourd'hui — ne constituent pas une catégorie homogène.

¹ . De l'Église comme institution, mais non de la confessionnalité, comme le montrent pertinemment les travaux de J.-P. Proulx : « Le pluralisme religieux dans l'école québécoise : bilan analytique et critique », dans *Repères*, n° 15, 1993, p. 157-210.

² Ainsi que le montrent bien les travaux de A. Caron : « Bien présentes... mais trop souvent invisibles », dans D. Veillette (dir.) : *Femmes et religions*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 159-179.

³ Notons qu'en 1991 au Canada, 33,8% des femmes travaillant à temps plein gagnaient moins de 20 000\$ par année. Seulement 17,1% des hommes se trouvaient dans cette situation (Statistique Canada, Recensement du Canada, 1991, *Le revenu des Canadiens*, cat. 96-317f).

⁴ Pour approfondir ce débat, on consultera J. Butler : *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*, Londres, Routledge, 1990 ; N. Fraser et L. J. Nicholson : « Social Criticism without Philosophy : An Encounter Between Feminism and Postmodernism — dans L. J. Nicholson (dir.) : *Feminism / Postmodernism*, Londres, Routledge, 1990, p. 19-38 ; D. Fuss : *Essentially Speaking : Feminism, Nature & Difference*, Londres, Routledge, 1989 ; D. Juteau : « Reconstructing the Categories of "Race" and "Sex" », Préface à C. Guillaumin : *Racism, Sexism, Power and Ideology*, Londres, Routledge, 1995, p. 1-26. Pour une analyse novatrice qui reconnaît la diversité des femmes et les fondements matériels de leur catégorisation, voir E. Probyn : *Sexing the Self*, Londres, Routledge, 1995.

⁵ On trouvera un résumé de ces débats dans D. Juteau-Lee : « Visions partielles, visions partiales : visions (des) minoritaires en sociologie », *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, n° 2, octobre 1981, p. 33-47 et C. Guillaumin : « Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sociologie et sociétés*, vol. XIII, n° 2, octobre 1981, p. 19-31.

Et cela en vertu de leur classe sociale, de leur orientation sexuelle, de leur appartenance ethnique et « raciale », de leur statut d'immigration, de leur âge et j'en passe. Ces catégories sont d'ailleurs en flux constant, se construisant et se déconstruisant, se recombinaient sans cesse pour former de nouvelles catégories.

Affirmer que les femmes sont toutes des *sisters*, répète-t-on dans plusieurs milieux, ce serait obligatoirement postuler que les femmes partagent une même substance, ont une essence commune. Cette affirmation renverrait à un faux raisonnement qui « wrongly equates one woman with all women, and one category of women with all ¹ » La catégorie « femmes » ne pourrait-elle alors reposer que sur une explication dépassée de type naturaliste, biologiste ou essentialiste ² ?

L'accusation d'ethnocentrisme, de classisme et de racisme est certes fondée, et le travail de critique amorcé par les féministes face à l'androcentrisme d'une théorie à prétention universelle doit être poursuivi, à condition toutefois que la critique se décentre constamment par rapport à elle-même. Que les femmes aient des intérêts divergents, que rien ne les oblige à s'aimer ni à bien s'entendre, à vivre ni à travailler harmonieusement ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais faut-il alors rejeter toute catégorisation ? Non, car les différences entre les femmes n'interdisent pas plus le recours à la catégorie « femmes » que l'usage de la catégorie « femmes » exclut une réflexion sur leur diversité.

Aussi importe-t-il de nous attarder aux accusations d'essentialisme et de naturalisme. Il faut en effet se distancer de certaines tendances féministes à construire l'unité de la catégorie « femmes » à partir de l'homogénéité du sort féminin et du comportement. Combien d'écrits n'ont-ils pas essayé, coûte que coûte, de trouver l'expérience commune des femmes (les règles, la maternité), leurs caractéristiques partagées (les qualités relationnelles, le dévouement, la douceur, etc.). Or il faut, à tout prix, en finir avec le discours sur la différence entre les hommes et les femmes et son corollaire, la ressemblance entre les femmes. D'autres féministes ont fait appel à l'oppression commune comme fondement de la catégorie « femmes » et de la sororité ; cette approche [p. 154] est elle aussi critiquée, puisque les femmes blanches de la classe moyenne habitant les quartiers chics de New York par exemple ne connaissent pas la même oppression que les femmes noires dans Harlem ³, ce qui est vrai. Mais il y a confusion entre rapport d'oppression et expérience d'oppression. En effet, il serait réducteur d'affirmer que la notion objective d'oppression commune

¹ Cette critique est formulée par E. Spelman : *Inessential Woman : Problems of Exclusion in Feminist Thought*, Boston, Beacon Press, 1988.

² Le naturalisme renvoie presque toujours au biologisme, bien que dans certains cas, par exemple dans les analyses aristotéliennes, il relève du divin. L'essentialisme, la croyance en une essence commune, peut être teintée de biologisme, mais il lui arrive souvent d'y échapper ; on pense alors en terme d'une culture figée, celle de la féminité. Voir E. Grosz : « Conclusion : A note on Essentialism and Difference », dans S. Gunew (dir.) : *Feminist Knowledge. Critique and Construction*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 332-345.

³ Pour mieux cerner cette approche, on consultera, entre autres, A. Brah : « Difference, Diversity and Differentiation », dans J. Donald and A. Rattansi (dir.) : *Race, Culture and Difference*, Worcester, Sage Publications, in association with The Open University, 1992, p. 126-145.

équivalent à l'expérience subjective commune, entendu dans le sens concret du vécu. Prise dans son déroulement quotidien, la vie d'une religieuse ressemble peu à celle de la mère de famille canadienne-française, sans parler des mères anglophones ; célibat et absence d'enfants s'opposent au mariage et aux maternités, souvent nombreuses. Les infirmières, les laïques et les religieuses ont des intérêts et des motivations différents.

Ce qui est important, ici, c'est d'être affectées fondamentalement à la charge physique des être humains. Ce n'est pas le vécu commun, les expériences identiques, les qualités féminines mais un rapport en vertu duquel les femmes occupent certaines places plutôt que d'autres, sont infirmières et non médecins, religieuses et non prêtres, travailleuses non salariées au foyer plutôt que salariées, simultanément salariées et non salariées. Les expériences diverses de femmes ne devraient pas masquer le rapport qui les constitue en tant que femmes. Possédant assez de continuité historique et transculturelle pour être efficaces ¹ les catégories hommes et femmes doivent être maintenues, car au-delà de la diversité très réelle des constructions de la masculinité et de la féminité, il y a toujours une division sexuelle du travail. Abandonner cette catégorie, c'est se priver d'un outil qui permet de critiquer les modes dominants d'explication ; c'est, comme le suggère Bordo ², faire le jeu de certains théoriciens de la postmodernité, qui, en vertu de leur propre position sociale de pouvoir, ont intérêt à faire taire le cri des opprimé-es ; c'est accepter, écrit Irigaray ³, la dernière ruse du patriarcat.

Sexage, division sexuelle du travail et diversité des expériences et des identités sont compatibles les uns avec les autres, nous l'avons montré tout au long de cette étude. On a vu que les femmes canadiennes-françaises forment trois configurations empiriques distinctes et que leur place dans ces configurations est aussi liée aux rapports de classes et aux rapports ethniques. On est en présence d'une multiple diversité : diversité des sites, diversité des emplois, diversité des règlements, diversité des sens, diversité des rapports, diversité de leurs articulations, et même diversité des types de contradiction. Et cela en pleine interrelation et en constante transformation. Mais cette diversité compliquée, qui donne à première vue des fragments épars, résulte en [p. 155] fait d'une combinaison multiple et mouvante de rapports sociaux distincts.

Parler du sexage ne veut pas dire que les femmes soient toutes pareilles, reproduisant à des milliers d'exemplaires le même modèle, comme des clones. Cela ne signifie pas non plus qu'elles soient immobiles, suspendues en dehors du temps.

¹ Ce point de vue est défendu, entre autres, par S. Bordo : « Feminism, Postmodernism, and Gender-Scepticism », dans L. J. Nicholson (dir.), *Feminism / Postmodernism* Londres, Routledge, 1990, p. 133-156 ; N. Hartsock, « Foucault on Power : A Theory for Women », dans L. J. Nicholson (dir.) : *op. cit.*, p. 157-175 ; C. Di Stefano : « Dilemmas of Difference : Feminism, Modernity and Postmodernism », dans L. J. Nicholson : *op. cit.*, p. 63-82 ; et S. Walby : « Post-Post-Modernity ? Theorizing Social Complexity », dans M. Barrett & A. Phillips (dir.), *Destabilizing Theory: Contemporary Feminist Debates*, Stanford, Stanford University Press, 1992, p. 31-52.

² S. Bordo, « Feminism, Postmodernism and Gender-Scepticism » dans L. J. Nicholson (dir.), *op. cit.*

³ L. Irigaray, *Ce sexe qui n'en est pas un*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.

Mais nous avançons que derrière le morcellement, il se profile une cohérence. Vous allez nous demander sur quoi elle repose. Sur le sexe, répondrons-nous, ou, plus exactement, la cohérence repose sur les rapports de sexes.

Sexe et genre dans l'institution ecclésiale

[Retour à la table des matières](#)

Mais de quel sexe est-il question ? Il y a longtemps que les féministes ont délaissé le sexe biologique comme facteur explicatif. Il y a longtemps aussi qu'elles ont fait le point sur le genre et sur la construction du genre. Reprenant à son compte le célèbre « on ne naît pas femmes, on le devient » de S. de Beauvoir, toute une génération de féministes a exploré les diverses facettes du devenir femmes. Plus récemment pourtant, emportées dans la foulée du courant déconstructiviste, elles ont commencé à remettre en question le couple sexe et genre ou, plus précisément, la façon de rattacher un certain sexe à un certain genre. Mâles et masculinité ne sont pas soudés, femelles et féminité ne sont pas indissociables. Les travestis par exemple ¹ vivraient une double inversion : entre la féminité ressentie intérieurement et leur corps masculin, et entre ce corps masculin et sa représentation féminine. Aussi travaille-t-on maintenant sur la multiplicité des genres ou, plus exactement, sur la multiplicité des constructions auxquelles se prêtent les catégories hommes et femmes. Il y a désormais autant de manières d'être femmes qu'il y a de femelles et... de mâles. Soit ! L'ennui est que ces constructions de genres multiples ne semblent pas pouvoir entraîner dans leur sillage la construction de multiples catégories de sexes. Et deux catégories sexuelles, mâle et femelle, construites de façon binaire en fonction des différences biologiques, perdurent. Or, pourquoi la pensée binaire, si honnie de nos jours, conserve-t-elle ici une place centrale ? La réponse à cette question passe par le sens réservé au sexe ² biologique.

Mais il faut d'abord effectuer un dernier détour, pour examiner la construction du genre chez les femmes et chez les hommes d'Église. Sur plusieurs points, la féminité chez les religieuses ne ressemble pas à celle des autres Canadiennes françaises, on en conviendra : mères de [p. 156] famille de l'époque, célibataires, prostituées, grand-mères, étudiantes, voilà autant d'images de *la femme* projetées sur la classe sociale et la région. La féminité des religieuses semble en grande partie être construite autrement. Leur corps non maquillé est dissimulé sous de nombreuses et épaisses couches de tissus ; il ne doit pas attirer les regards et éveiller le désir sexuel. Les cheveux sont toujours cachés, partiellement, mais souvent aussi, entièrement. Leur

¹ Sur cette question les travaux de N.-C. Mathieu : « Identité sexuelle / sexuée / de sexe ? », dans A.-M. Daune-Richard, M.-C. Hurtig et M.-F. Pichevin (dir.) : *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, Paris, ADAGP, 1989, p. 109-147 et de J. Butler (*op. cit.*) sont éclairants.

² Pour une analyse plus approfondie, voir D. Juteau : « Reconstructing the Categories of "Race" and "Sex" », *op. cit.*

corps est asexuel. D'ailleurs, il est construit selon des règles strictes des coutumiers, rédigés le plus souvent par les prêtres. La construction du genre dans l'Église n'est pas innocente : la masculinité s'abrite sous des jupes, les « robes noires » n'étant pas sans causer l'étonnement des premiers habitants de ce pays... Plus on s'élève dans la hiérarchie ecclésiastique, plus le corps est paré de beaux atours, de broderies, de couleurs et de bijoux, un peu comme les aristocrates d'autrefois ¹.

Faisons pourtant remarquer pour être justes que le comportement des hommes d'Église n'est normalement pas celui des *machos*. Ce sont souvent des hommes à l'écoute des autres, soulageant la détresse humaine comme le font les religieuses. Dans les deux cas, les habits d'Église cachent le sexe du corps. On se retrouve ainsi face à des constructions de genre paradoxales, aux contours mal dessinés, constructions qui masquent les différences sexuelles au lieu de les souligner. Ce qui brouille le jeu, c'est que le genre vient obscurcir des différences biologiques qui semblent ne pas être utilisées, qui apparemment ne remplissent ici aucune fonction. Apparemment, puisqu'en réalité on se sert des différences biologiques dans le système de sexage, dont on observe une modalité dans l'institution ecclésiastique.

Cela est d'autant plus significatif que dans l'Église catholique le corps des religieux et celui des religieuses ne servent ni au coït ni à la reproduction biologique. On y recourt aux catégories de sexes et non de genres rien que pour assigner les humains à des places et à des tâches spécifiques. On adopte une catégorisation des êtres humains reposant sur des différences biologiques réelles dans un cadre où ces différences semblent, de toute évidence, inopérantes. Si l'on utilise les catégories sexuelles dans l'Église, c'est uniquement pour actualiser et justifier la division du travail qui y est établie. S'agirait-il d'un pouvoir et d'un traitement différentiels ? On ne peut plus affirmer, bien que l'Église et d'autres institutions s'obstinent à le faire, qu'elles conduisent « naturellement » à certaines tâches plutôt qu'à d'autres. On voit à cet exemple que le sexe biologique ² ne « cause » ni le sexe social, ni la division sexuelle du travail. C'est l'inverse qui se produit : le sexe social fonde la catégorisation des êtres humains en termes biologiques. [p. 157] D'ordinaire, on se laisse aller à la facilité et argue que les différences biologiques sont suivies automatiquement d'une catégorisation des êtres humains sur le mode binaire, justifiant et perpétuant ainsi la division sexuelle du travail. Le discours théologique place lui aussi la maternité au cœur de la différence et glorifie la maternité spirituelle des religieuses. De cette maternité découleraient la place de *la femme*, son rôle dans la société et son rapport au salut.

Si quelquefois on admet dans nos sociétés que le biologique ne détermine pas le comportement social, on accepte cependant une catégorisation sur fond biologique comme quelque chose de naturel et donc d'inévitable, tout en oubliant que l'acte de catégorisation est fondé socialement.

¹ Virginia Woolf décrivait bien le plaisir que prenaient les hommes à s'admirer, parés d'habits militaires somptueux, de perruques poudrées et de fines dentelles.

² Voir, à ce sujet, le très important article de N.-C. Mathieu : « Identité sexuelle / sexuée / de sexe ? », *op. cit.*

On pourrait dire qu'il s'agit là d'une nuance bien négligeable. C'en aurait été une, si elle n'avait pas été à la base de toute une inversion, car c'est bien l'inversion de la relation entre sexe social et sexe biologique qui traverse notre société et légitimise la division sexuelle du travail partout où elle s'exerce. Si dorénavant on admet qu'on ne naît pas femme mais le devient, acceptant ainsi que le genre est construit, il faut aller plus loin encore et reconnaître que les catégories sexuelles sont elles aussi construites. Et comme les différences biologiques ne sauraient engendrer l'ensemble de la construction, il n'est pas correct d'alléguer le sexe pour enfermer la classe des femmes dans les frontières qui, elles, sont construites socialement.

Pour dévoiler leur rapport constitutif et le discours naturaliste qui l'accompagne, il faut précisément une autre théorie, une théorie matérialiste des rapports de sexes. On vient de le noter : ce ne sont pas les différences biologiques qui causent les catégories sexuelles, c'est plutôt la division sexuelle du travail qui enfante le sexe social, des catégories sociales définies en termes de différences biologiques. Le sexe biologique n'est qu'une marque employée pour délimiter des catégories construites socialement, expliquer leur fondement et justifier leur existence.

Plutôt que de se demander comment les femelles deviennent des femmes, on aurait intérêt à se demander comment des femmes deviennent des femelles. Comment se fait-il qu'une catégorie construite socialement soit sans cesse rapportée à un fondement biologique ? Pourquoi les catégories femmes et femelles, hommes et mâles sont-elles présentées comme soudées ?

En réalité, sexe biologique et sexe social ne font que se renforcer mutuellement. Ainsi se constitue la catégorie des femmes, et cela [p. 158] dans un rapport social qui n'entraîne ni l'homogénéité des vécus, ni des identités, ni des intérêts immédiats... à moins que ce ne soit l'abolition des rapports les constituant en êtres appropriés. Justement parce qu'il existe un discours sur la nature des femmes, qui engendre une catégorisation à fondement biologique servant à masquer le rapport social pour mieux les assigner à un pôle assujetti de ce rapport... je pense ici aux religieuses, à la catégorie « r ». Le cas des religieuses (r) nous permet de mieux entrevoir la diversité des Femmes ainsi que le fondement social de la catégorie « F ». Car à bien y penser, toute femme est une religieuse, en ce sens qu'elle est affectée gratuitement à l'entretien des êtres humains. Et c'est grâce à « r » qu'on peut déconstruire les explications naturaliste et biologisante dominantes pour remettre en question de fausses évidences attribuées au grand F qui lui n'en accepte que de vraies. Tant le sexe que le genre renvoient à des construits.

[p. 159, 160, notes de fin converties en notes de bas de pages, MB]

[p. 161]

Conclusion

La division sexuée du travail : un fait social

[Retour à la table des matières](#)

Une recherche sur les religieuses, écrivions-nous en 1983 dans notre demande de subvention, fournira de nouvelles données, difficiles à trouver et nécessitant ainsi un travail ardu. Après douze ans de recherche, on pourrait ajouter aujourd'hui : mais combien récompensé ! Car l'interprétation du matériel empirique se trouve à être révélatrice pour tout ce qui, en cette fin du XX^e siècle, constitue les rapports de sexes.

C'est en effet à travers le cas concret des religieuses qu'on découvre la situation générale des femmes. Les dizaines de tableaux donnent des dizaines de milliers d'obédiences, et c'est encore une petite fraction de celles que les trois mille sept cents religieuses de l'échantillon avaient exercées ! Ce n'est qu'en touchant le travail des religieuses et ses attributs palpables, sa répartition et son évolution, qu'on saisit toute l'incommensurabilité de leur mission et toute son importance ¹.

Ces données jettent un nouvel éclairage sur la division sexuelle du travail demeurant au cœur de nos sociétés, sur la façon dont ces dernières se structurent et fonctionnent. Au fil de l'étude apparaît l'image de toute une catégorie de travailleuses, ainsi que celle des autres femmes. Le travail des religieuses permet de repenser l'actuelle division du travail et nous entraîne subrepticement vers le rapport d'appropriation qui la sous-tend. Constituant des classes de sexes, ce rapport produit des catégories sociales et un discours qui les « naturalise ». Comment ? En inversant la relation réelle qui lie les catégories sociales et les catégories biologiques. Or, ramener le social au biologique, c'est se soustraire à ce que nous apprend la première règle de la sociologie, qui rappelle qu'un fait social doit s'expliquer par un autre fait social. La division sexuelle du travail repose non sur le donné, mais [p. 162] sur le construit. Les fameuses différences ne sont ici que des marques dont on use pour définir les frontières de groupes sociaux constitués dans le sexage et pour justifier leurs inégalités. Aussi devrait-on parler de division sexuée du travail plutôt que de division sexuelle.

Notre approche diffère également de celle adoptée dans de récents travaux, axés principalement sur la construction « genrée » et du sens. Depuis déjà la fin des années

¹ Notre recherche montre l'utilité des données quantitatives qui, contrairement à ce qu'on prétend quelquefois, ne sont pas incompatibles avec l'analyse féministe. Elles permettent ici de dégager l'ensemble du système de sexage en vigueur au Québec pendant la période étudiée.

quatre-vingt, les problématiques des sciences sociales, ainsi que leurs objets d'analyse, se déplacent. Délaissant l'infrastructure qui souvent ne renvoyait qu'à une analyse économiste trop réductionniste, des scientifiques se tournent vers la sphère de la culture, sur des notions d'identité et d'intersubjectivité. Pour d'autres, la société ne serait plus qu'un texte qui se comprend davantage en termes de discours et de représentations que d'exploitation et d'oppression. Que notre analyse continue de s'intéresser aux rapports sociaux et à leur face concrète ne représente pas une faiblesse, au contraire. Elle remet sur ses pieds ce qui se trouvait sur la tête. En montrant la façon dont la catégorie des femmes se construit dans l'appropriation, on démasque l'explication biologisante du donné.

Notre analyse tient compte de toutes les dimensions du travail des religieuses, du lien entre les facteurs matériels et idéels, tels, par exemple, la rencontre entre l'appartenance sociale et une certaine conception du monde dans la société canadienne-française. Le travail des religieuses est ici envisagé comme métier et vocation, organisé en fonction de l'ascétisme chrétien, orienté par un discours religieux sur la féminité et la nature féminine. On a vu au chapitre précédent que le travail gratuit des religieuses s'appuie sur l'idée, fort répandue, de leur dévouement et de leurs talents innés, qui les rendraient naturellement aptes à exécuter certaines tâches¹. Ces analyses montrent que, pour les hommes d'Église, le travail des religieuses devient l'œuvre de l'Église, qu'ils font appel aux qualités maternelles des religieuses dans l'exercice de leurs fonctions professionnelles et que le travail concret des religieuses est absent de leur discours. De la féminité découlerait naturellement la maternité, spirituelle chez les religieuses ; de la féminité découle une activité naturelle, jamais associée au travail, et qui requiert l'amour, l'oubli de soi et le service². C'est là que commence une analogie entre les religieuses et les puritains exerçant leur travail comme métier et vocation pour la plus grande gloire de Dieu. Mais c'est aussi là qu'elle se termine : pour les religieuses, il ne s'agit pas seulement de travail ou de la *Beruf* mais d'un dévouement « naturel ». Une conception chrétienne du monde et une autre, naturaliste, se joignent ici pour donner un sens spécifique à ce travail féminin.

[p. 163] Nous n'avons nullement la prétention de proposer la seule et l'unique explication du travail des religieuses. Le savoir est construit en fonction d'interrogations multiples. N'étant jamais définitive, toute réponse aux questions posées demeure partielle. D'autres chercheur-es en soulèveront d'autres, ils éclaireront d'autres facettes du « réel » et ainsi de suite. Et pourtant, contrairement à plusieurs penseurs de cette fin de siècle, qui placent à égalité un certain relativisme de la science qui semble raisonnable et un agnosticisme total quelque peu exagéré, nous soutenons que le projet scientifique reste toujours possible. Si nous récusons le modèle à tendance totalitaire établissant une équation entre science et vérité unique,

¹ N. Laurin et M. Spielvogel : « La signification du travail dans les communautés religieuses féminines, de 1900 à 1965 », *op. cit.*, et M. Spielvogel : « La maternité spirituelle : une analyse du discours sur la vocation religieuse féminine », *op. cit.*

² *Ibid.*, p. 221.

nous continuons d'espérer que notre recherche sur les religieuses puisse contribuer à repousser les frontières de l'idéologie naturaliste et à la révision des soi-disant évidences.

[p. 164, sans texte.]

[p. 165]

Bibliographie

[Retour à la table des matières](#)

- ARCHIBALD, Kathleen, *Sex and the Public Service*, Ottawa, Queen's Printer, 1970.
- ARMSTRONG, Pat et ARMSTRONG, Hugh, *The Double Ghetto : Canadian Women and their Segregated Work*, Toronto, McClelland and Stewart, 1978.
- AUGER, Geneviève et LAMOTHE, Raymonde, *De la poêle à frire à la ligne de feu. La vie quotidienne des Québécoises pendant la guerre de 1939-1945*, Montréal, Boréal, 1981.
- BENSTON, Margaret, « The Political Economy of Women's Liberation », *Monthly Review*, Vol. XXI, n° 4, septembre 1969, p. 13-27.
- BORDO, Susan, « Feminism, Postmodernism, and Gender-Scepticism in Linda J. NICHOLSON (dir.), *Feminism / Postmodernism*, Londres, Routledge, 1990, p. 133-156.
- BOURQUE, Gilles et DUCHASTEL, Jules, *Restons traditionnels et progressifs. Pour une nouvelle analyse du discours politique. Le cas du régime Duplessis au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.
- BRAH, Avtar, « Difference, Diversity and Differentiation », in James DONALD et Ali RATTANSI (dir.), *Race, Culture and Difference*, Worcester, Sage Publications in association with The Open University, 1992, p. 126-145.
- BRAVERMAN, Harry, *Labor and Monopoly Capital*, New York, Monthly Review Press, 1974.
- BROWN, Carol, « Mothers, Fathers and Children: from Private to Public Patriarchy », in Lydia SARGENT (dir.), *Women and Revolution. A Discussion of the Unhappy Marriage of Marxism and Feminism*, Montréal, Black Rose Books, 1981, p. 239-267.
- BUTLER, Judith, *Gender Trouble : Feminism and the Subversion of Identity*, Londres, Routledge, 1990.

[p. 166]

- CARBY, Hazel, « White Woman Listen ! Black Feminism and the Boundaries of Sisterhood », in *The Empire Strikes Back : Race and Racism in 70's Britain*, edited by the Center for Contemporary Cultural Studies (University of Birmingham), Londres, Hutchison, 1982, p. 212-235.
- CARON, Anita, « Bien présentes... mais trop souvent invisibles », in Denise VEILLETTE (dir.), *Femmes et religions*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1995, p. 159-179.

- CONNELLY, Patricia, *Last Hired, First Fired: Women and the Canadian Work Force*, Toronto, The Women's Press, 1978.
- DALLA COSTA, Maria Rosa, *The Power of Women and the Subversion of the Community*, Bristol, Falling Wall Press, 1972.
- DANDURAND, Renée, « Famille du capitalisme et production des êtres humains », *Sociologie et sociétés*, Vol. XIII, n° 2, 1981, p. 95-113.
- DANYLEWICZ, Marta, *Profession : religieuse ; un choix pour les Québécoises, 1840-1920*, Montréal, Boréal, 1988.
- DELPHY, Christine, « L'ennemi principal », *Partisans*, Paris, Maspero, n° 54-55, 1970, p. 157-172.
- DENAULT, Bernard et LÉVESQUE, Benoît, *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, Montréal / Sherbrooke, Presses de l'Université de Sherbrooke/Presses de l'Université de Montréal, 1975.
- DENIS, Ann B., « Femmes : ethnie et occupation au Québec et en Ontario, 1931-1971 », *Canadian Ethnic Studies*, Vol. 13, n° 1, 1981, p. 75-90.
- DESCARRIES-BÉLANGER, Francine, *L'École rose et les cols roses, la reproduction de la division sociale du travail*, Montréal, Albert Saint-Martin, 1980.
- DÉSILETS, Andrée, « Un élan missionnaire à Gaspé : les Sœurs Missionnaires du Christ-Roi (1928-1972) », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, 1979, p. 65-85.
- DI STEFANO, Christine, « Dilemmas of Difference : Feminism, Modernity and Postmodernism », in Linda J. NICHOLSON (dir.), *Feminism / Postmodernism*, 1990, p. 63-82.
- DOUGLASS, Frederic, *Les mémoires d'un esclave*, Paris, Maspero, 1980 [1844].
[p. 167]
- DUCHESNE, Lorraine, « Le cheminement de carrière dans les communautés religieuses de femmes au Québec de 1920 à 1970 », thèse de doctorat non publiée, Montréal, Université de Montréal, Département de sociologie, 1992.
- DUCHESNE, Lorraine et LAURIN, Nicole, « Les trajectoires professionnelles des religieuses au Québec de 1922 à 1971 », *Population*, 2, 1995, p. 385-414.
- DUMONT-JOHNSON, Micheline, « Les communautés religieuses et la condition féminine », *Recherches sociographiques*, Vol. I, 1978, p. 79-102.
- DUMONT, Micheline, *Les religieuses sont-elles féministes ?*, Montréal, Bellarmin, 1995.
- DUSSAULT, Gabriel, *Charisme et économie. Les cinq premières communautés masculines établies au Québec sous le Régime anglais (1837-1870)*, Québec, Laboratoire de recherches sociologiques, Série « Rapports de recherches », cahier 17, 1981, 149 p.
- FAHMY-EID, Nadia et DUMONT, Micheline, *Les couventines : l'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*,

Montréal, Boréal, 1986.

FIRESTONE, Shulamith, *The Dialectic of Sex : the Case for Feminist Revolution*, New York, William Morrow, 1970.

FRASER, Nancy et NICHOLSON, Linda J., « Social Criticism without Philosophy : An Encounter Between Feminism and Postmodernism », in Linda J. NICHOLSON (dir.), *Feminism / Postmodernism*, Londres, Routledge, 1990, p. 19-38.

FUSS, Diana, *Essentially Speaking : Feminism, Nature and Difference*, Londres, Routledge, 1989.

GAUCHER, Dominique, *Le maternage mal salarié : travail sexué et discrimination salariale en milieu hospitalier*, Montréal, PUM, 1983.

GROSZ, Elizabeth, « Conclusion : A note on Essentialism and Difference », in Sneja GUNEW (dir.), *Feminist Knowledge. Critique and Construction*, Londres et New York, Routledge, 1990, p. 332-345.

GUILLAUMIN, Colette, « Femmes et théories de la société : remarques sur les effets théoriques de la colère des opprimées », *Sociologie et sociétés*, Vol. XIII, n° 2, octobre 1981, p. 19-31.

GUILLAUMIN, Colette, « Pratique du pouvoir et idée de nature : 2. Le discours de la nature », *Questions féministes*, Vol. 3, 1979, p. 5-28.

[p. 168]

GUILLAUMIN, Colette, « Pratique du pouvoir et idée de nature : 1. L'appropriation des femmes », *Questions féministes*, Vol. 2, 1978, p. 5-30.

HARTMANN, Heidi, « The Unhappy Marriage of Marxism and Feminism : Towards a More Progressive Union », in Lydia SARGENT (dir.), *Women and Revolution. A Discussion of the Unhappy Marriage of Marxism, and Feminism*, Montréal, Black Rose Books, 1981, p. 1-41.

HARTSOCK, Nancy, « Foucault on Power : A Theory for Women », in Linda J. NICHOLSON (dir.), *Feminism / Postmodernism*, New York, Routledge, 1990, p. 157-175.

HÉMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Montréal, Livres Toundra, 1989, [1924].

HOOKS, Bell, *Feminist Theory : from Margin to Center*, Boston, South End Press, 1984.

HUGHES, Everett, *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press, 1965.

IRIGARAY, Luce, *Ce sexe qui n'en est pas un*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.

JUTEAU, Danielle, « Reconstructing the Categories of "Race" and "Sex" », Introduction to Colette GUILLAUMIN, *Racism, Sexism, Ideology and Power*, Londres, Routledge, 1995, p. 1-26.

JUTEAU, Danielle, « The Production of the Québécois Nation », *Humboldt Journal of Social Relations*, vol. 19, n° 2, 1993, p. 79-109.

- JUTEAU, Danielle et LAURIN, Nicole, « La sécularisation et l'étatisation du secteur hospitalier au Québec de 1960 à 1966 », in Robert COMEAU (dir.), *Jean Lesage et l'éveil d'une nation*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1989, p. 155-167.
- JUTEAU, Danielle et LAURIN, Nicole, « L'évolution des formes de l'appropriation des femmes : des religieuses aux mères-porteuses », *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, Vol. XXV, n° 2, 1988, p. 183-207.
- JUTEAU-LEE, Danielle, « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et sociétés*, Vol. XV, n° 2, 1983, p. 39-54.
- JUTEAU-LEE, Danielle, « Visions partielles, visions partiales : visions (des) minoritaires en sociologie », *Sociologie et sociétés*. Vol. XIII, n° 2, 1981, p. 33-47.
- [p. 169]
- JUTEAU-LEE, Danielle, « Les religieuses du Québec : leur influence sur la vie professionnelle des femmes, 1908-1954 », *Atlantis*, Vol. V, n° 2, 1980, p. 22-34.
- LAURIN, Nicole et DUCHESNE, Lorraine, « La présence des communautés religieuses de femmes dans l'espace québécois de 1900 à 1970 », *Études d'histoire religieuse*, Ottawa, Éditions Historia Ecclesiae Catholicae Canadensis Inc., Vol. LIX, 1993, p. 65-72.
- LAURIN, Nicole et SPIELVOGEL, Myriam, « La signification du travail dans les communautés religieuses féminines : 1900-1965 », in Guy LAPOINTE (dir.), *Société, culture et religion à Montréal : XIX-XX^e siècle*, Montréal, VLB éditeur, 1994, p. 219-229.
- LAURIN, Nicole, JUTEAU, Danielle et DUCHESNE, Lorraine, *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1970*, Montréal, Le jour, 1991.
- LAURIN-FRENETTE, Nicole, *Production de l'État et formes de la nation*, Montréal, Nouvelle Optique, 1978.
- LAVIGNE, Marie et STODDART, Jennifer, « Ouvrières et travailleuses montréalaises 1900-1940 », in Marie LAVIGNE et Yolande PINARD (dir.), *Les Femmes dans la société québécoise*, Montréal, Boréal Express, 1977, p. 125-143.
- LAVOIE, Yolande, *L'émigration des Québécois aux États-Unis, de 1840 à 1930*, Québec, Conseil de la langue française, Éditeur officiel du Québec, « Études et documents », 1972.
- LÉVESQUE, Andrée, *Résistance et transgression, Études en histoire des femmes au Québec*, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 1995.
- MALOUIN, Marie-Paule, *Ma sœur, à quelle école allez-vous ? Deux écoles de filles à la fin du XX^e siècle*, Montréal, Fides, 1985.
- MANN TROFIMENKOFF, Susan et PRENTICE, Alison (dir.), *The Neglected Majority*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977.

- MARQUIS, Louise-Marie, *Analyse comparative de la main-d'œuvre féminine religieuse et laïque, 1931 à 1961*, mémoire de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1987.
- MATHIEU, Nicole-Claude, « Identité sexuelle / sexuée / de sexe ? », in Anne-Marie DAUNE-RICHARD, Marie-Claude HURTIG et Marie-France PICHEVIN (dir.), *Catégorisation de sexe et constructions scientifiques*, Paris, ADAGP, 1989, p. 109-147.
- McROBERTS, Kenneth, *Quebec. Social Change and Political Crisis*, Toronto, McClelland and Stewart, 1993, 3^e édition.
- [p. 170]
- MELTZ, Noah, *Manpower in Canada, 1931 to 1961 : Historical Statistics of the Canadian Labour Force*, Ottawa, Queen's Printer, 1969.
- MELTZ, Noah, *Changes in the Occupational Composition of the Canadian Labour Force, 1931-1961*, Ottawa, Queen's Printer, 1965.
- O'BRIEN, Mary, *The Politics of Reproduction*, Londres, Routledge and Keagan Paul, 1981.
- PROBYN, Elspeth, *Sexing the Self*, Londres, Routledge, 1995.
- RIOUX, Marcel et MARTIN, Yves (dir.), *La société canadienne-française*, Montréal, Hurtubise HMH, 1971.
- PROULX, Jean-Pierre, « Le pluralisme religieux dans l'école québécoise : bilan analytique et critique », *Repères*, n° 15, 1993, p. 157-210.
- SCHLUCHTER, Wolfgang, *Max Weber's Vision of History. Ethics and Methods*, Berkeley, University of California Press, 1979.
- SOKOLOFF, Nathalie, *Between Money and Love : The Dialectics of Women's Home and Market Work*, New York, Praeger, 1980.
- SPELMAN, Elizabeth, *Inessential Woman : Problem of Exclusion in Feminist Thought*, Boston, Beacon Press, 1988.
- SPIELVOGEL, Myriam, « La maternité spirituelle : une analyse du discours sur la vocation religieuse féminine », *Actes de la section d'études féministes, ACFAS 1989,1990*, p. 43-55.
- TREMBLAY, Andrée, « L'enseignement supérieur féminin au Québec : l'action concertée des femmes », thèse de maîtrise en sociologie, Ottawa, Université d'Ottawa, 1981.
- VANDELAC, Louise et al., *Du travail et de l'amour*, Montréal, Albert Saint-Martin, 1985.
- WALBY, Sylvia, « Post-Post-Modernism ? Theorizing Social Complexity », in Michèle BARRETT et Anne PHILLIPS (dir.), *Destabilizing Theory : Contemporary Feminist Debates*, Stanford, Stanford University Press, 1992, p. 31-52.
- WALBY, Sylvia, *Theorizing Patriarchy*, Oxford and Cambridge, Basil Blackwell, 1990.

- WALBY, Sylvia, *Patriarchy at Work : Patriarchal and Capitalist Relations in Employment*, Cambridge, Polity Press, 1986.
- WEBER, Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1968 [1922].
- WEBER, Max, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965 [1951
[p. 171]
- WEBER, Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964 [1904-1905].
- WHITLOCK, Gillian, « The Silent Scribe : Susanna and "Black Mary" » *Revue internationale d'études canadiennes*, 11, printemps 1995, p. 249-260.
- YOUNG, Iris, « Beyond the Unhappy Marriage : a Critique of Dual Systems Theory », in Lydia SARGENT (dir.), *Women and Revolution. A Discussion of the Unhappy Marriage of Marxism and Feminism*, Montréal, Black Rose Books, 1981, p. 43-69.
- YUVAL-DAVIS, Nira et ANTHIAS, Floya, *Woman-Nation-State*, Londres, The Macmillan Press Ltd., 1989.
- ZAY, Nicolas, « Analyse statistique du travail de la femme mariée dans la Province de Québec », *L'Actualité économique*, Vol. XXXIII, n° 3, octobre-décembre 1956, p. 488-501.

Autres documents

- CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME, *Les Québécoises déchiffrées. Portrait statistique*, Québec, Les Publications du Québec, 1995.
- Le Canada Ecclésiastique*, Montréal, Librairie Beauchemin, 82 volumes.
- STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1991, *Le menu des Canadiens*, Catalogue 96-317f.
- STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1971, *Professions*, Catalogue 94-736, Tableau 7.
- STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1971, *Population active de 15 ans et plus selon le sexe, avec indication de la répartition absolue et procentuelle selon la division professionnelle de 1961, Canada et provinces, 1931-1971*, Catalogue 94-716, Tableau 1 (Vol. III, part. 2, *Population active et revenu des particuliers*).
- STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1971, *Population active et revenu des particuliers, Professions*, Vol. III, n° II, Tableau 2.
- STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1961, *Main-d'œuvre. Tendances des professions et de l'industrie*, Catalogue 94-551, Tableaux 8, 8b, 12 et 12b.
- [p. 172]
- STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1961, *Professions*, Catalogue 95-715, Tableau 1.

STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1961, *Main-d'œuvre, Professions selon le sexe*, Catalogue 94-503, Tableau 6.

STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1921, *Occupations*, Vol. IV, Tableau 4.

STATISTIQUE CANADA, RECENSEMENT DU CANADA, 1911, *Occupations*, Vol. IV, Tableau 5.

[p. 173]

Annexe 1**Nombre de dossiers sélectionnés selon la taille et l'activité principale des communautés, pour chaque cohorte d'entrée**[Retour à la table des matières](#)

ACTIVITÉ PRINCIPALE	1840-1901	1902-1911	1912-1921	1922-1931	1932-1941	1942-1951	1952-1961	1962-1971	TOTAL
TRÈS GRANDE									
Enseignante	157	135	106	88	82	64	58	56	746
Services sociaux-hospitaliers	79	38	45	36	37	30	31	29	325
GRANDE									
Enseignante	77	63	55	43	40	29	30	38	375
Services sociaux-hospitaliers	72	59	54	40	41	32	33	34	365
Service au clergé	33	32	26	22	20	16	16	15	180
MOYENNE									
Enseignante	84	57	45	40	39	25	27	26	343
Services sociaux-hospitaliers	24	27	24	17	19	15	11	11	148
Hospitalière	30	37	29	35	36	31	21	15	234
Protection	45	29	22	19	16	14	12	15	172
Missionnaire	—	19	27	22	25	13	19	17	142

[p. 174]

**Nombre de dossiers sélectionnés selon la taille et
l'activité principale des communautés,
pour chaque cohorte d'entrée (suite)**

ACTIVITÉ PRINCIPALE	1840- 1901	1902- 1911	1912- 1921	1922- 1931	1932- 1941	1942- 1951	1952- 1961	1962- 1971	TOTAL
PETITE									
Enseignante	40	25	25	19	17	17	18	18	179
Services sociaux- hospitaliers	49	27	23	28	31	23	23	25	229
Service au clergé	—	—	—	1	17	9	10	16	53
Hospitalière	6	6	11	12	9	7	7	7	65
Contemplative	27	23	23	17	17	15	13	9	144
TOTAL	723	577	515	439	446	340	329	331	3 700

Source : N. Laurin, D. Juteau et L. Duchesne, *À la recherche d'un monde oublié. Les communautés religieuses de femmes au Québec de 1900 à 1971*, p. 65.

[p. 175]

Annexe 2

Catégorisation des titres d'obédiences recueillis en fonction de dix grandes catégories d'emploi ¹

[Retour à la table des matières](#)

1. Administration générale

Supérieure générale et provinciale
Directrice provinciale des études
Assistante, conseillère, vicairie de la supérieure générale — provinciale, sous-prieure
Économe générale et provinciale, dépositaire générale
Assistante à l'économe générale
Secrétaire générale
Préfète générale
Assistante préfète générale
Préfète provinciale des études
Sous-directrice provinciale des études
Fondatrice d'une communauté ou d'une province
Assistante-fondatrice de la communauté

2. Administration des établissements

Directrice de maisons
Directrice de maisons d'enseignement
Directrice dans le domaine médical
Sous-directrice, enseignement
Assistante-directrice du *nursing*
Fondatrice d'un hôpital
Fondatrice, cofondatrice locale
Directrice générale de la maison mère
Économe et supérieure locale
Supérieure locale

¹ Nous avons construit ces catégories en fonction des obédiences qui sont propres aux communautés religieuses, à leur vocation et à leur mode d'organisation. Les catégories présentées dans cette annexe sont utilisées pour les analyses des chapitres 1, 2 et 3.

Assistante à la supérieure ou à l'économe locale
Secrétaire générale
Secrétaire locale

[p. 176]

3. Administration des services

Directrice de patronage
Directrice de grande cuisine
Directrice d'ateliers divers
Directrice d'une chapelle
Première infirmière
Responsable à la pédiatrie
Responsable du laboratoire
Responsable de la clinique
Responsable des programmes de santé
Responsable de la ferme
Responsable, hospitalière, officière dans :
 orphelinat, crèche, hospice, centre d'accueil, etc.
Directrice des employés
Maîtresse des novices
Sous-maîtresse au noviciat
Maîtresse des postulantes
Maîtresse du pensionnat
Sous-maîtresse au juvénat, au pensionnat, etc.
Préfète de musique
Responsable des protégées
Responsable des résidences
Responsable des employés bénévoles
Directrice de groupe
Préfète ou maîtresse de discipline

4. Travail professionnel

Travailleuse sociale, éducatrice
Bibliothécaire, archiviste
Conseillère pédagogique
Docteur en médecine
Infirmière
Physiothérapeute
Pharmacienne
Diététicienne
Artiste plastique — peintre
Technicienne en laboratoire
Traducteur-interprète

[p. 177]

5. Travail semi-professionnel

Assistante publique (technicienne)
Éducatrice de groupe / animatrice
Bibliotechnicienne
Aide-garde-malade
Animation-supervision
Stagiaire centre d'accueil ou enfance exceptionnelle Responsable de croisade
Animation-liturgie
Aide au chant, musicienne
Écriture artistique
Missionnaire
Travaille à faire bâtir une chapelle
Admonitrice ou assistante-admonitrice
Propagandiste
Directrice de la chorale, responsable du chant

6. Enseignement

Enseignante au primaire, au secondaire, d'arts ménagers, à l'école normale, de sténo-dactylo, de collège, de cégep, de *nursing*, etc.

7. Service de bureau

Responsable de l'œuvre de préparation des chapitres
Service social, accueil, sollicitation
Responsable du musée
Services communautaires
Services aux étudiants
Rédactrice, bureau des chroniques, annaliste
Secrétaire
Clavigraphie
Tenue de livre
Caissière
Préposée aux archives
Réceptionniste
Préposée au bureau de poste
Téléphoniste

[p. 178]

7. Service de bureau (*suite*)

Aide-téléphoniste
Compagne au secrétariat
Déléguée au centre œcuménique
Secrétaire de la fédération
Service des achats, dépenrière
Comptable, économiste des missions
Préposée aux achats
Responsable du magasin
Magasin de livres
Secrétaire en titre, chef de bureau

8. Service aux personnes

Surveillante de salle / compagne
Surveillante
Surveillante et garde
Surveillante de nuit
Surveillante des dortoirs
Compagne de salle
Première, deuxième maîtresse de...
Auprès de... section protégées
Commissaire, gardienne
Réglementaire des novices
Aide / assistante-maîtresse de classe
Parloir
Service des sœurs âgées
Aide malade/suppléante
S'occupe des prisonniers

9. Production

Appariteur
Maîtresse d'ouvrage
Aide à l'atelier de photo
Commissionnaire/messagère
Maintenance
Ascenseur

[p. 179]

9. Production (*suite*)

Portière
Apicultrice
Poulailler, étable
Jardin, serres
S'occupe du jardin
Atelier de fleurs
Confection des hosties
Horlogerie
Atelier des ouvrages de cuir, etc.
Chargée des salles : tissage
Ciergerie
Électricienne
Grosse peinture
Fournaise, chaufferie
Cordonnier
Atelier de filerie, de tissage
Typographe
Deuxième à l'imprimerie
Imprimerie, reliure
Responsable de l'imprimerie
Magasinier
Magasin de livres
Aide-horlogerie

10. Services ménagers

Lingère
Aide-lingère
Cuisinière
Aide-cuisinière
Réfectorière
Entretien ménager
Buandière
Aide-buandière
Calandre
Excitatrice
Surveillante de la propreté
Aide à la cuisine

[p. 180]

10. Services ménagers (*suite*)

Couturière
Aide à la robrière
Couture, raccommodage
Broderie, ouvrage de goût
Ouvrage général
Aide au foyer
Cuisinière, réfectorière en titre
Buandière en titre
Couturière en titre
Coiffure
Service au dispensaire, etc.
Aide
Compagne
Chargée de..., s'occupe de...
Sacristie

[p. 181]

Annexe 3

Classification des titres d'établissements recueillis

[Retour à la table des matières](#)

1. Écoles

École paroissiale, école du rang, école du village, externat
École et orphelinat
École et résidence

2. Pensionnats

Pensionnat, couvent, juvénat, scolasticat, juniorat
Pensionnat et ferme
Pensionnat, école normale et école
Pensionnat, externat, école normale et hospice
Pensionnat et orphelinat
Pensionnat et résidence

3. Écoles supérieures

École normale, institut pédagogique, école supérieure de musique
École de musique
Institut familial, école ménagère, école classico-ménagère, école ménagère régionale
École ménagère et pensionnat
École normale et pensionnat
École normale et école supérieure de musique

[p. 182]

3. Écoles supérieures (suite)

Institut familial, foyer pour jeunes filles et généralat
Collège, cours classique, cégep
Pensionnat, collège, cours classique, cégep

4. Hôpitaux

Hôpital — clinique
Hôpital — école
Hôpital — orphelinat
Hôpital, hospice et orphelinat
Hôpital et résidence
Hôpital — sanatorium et résidence
Hôpital — hospice — école
Hôpital et orphelinat — école
Hôpital, pensionnat et externat
Hôpital et école d'infirmière
Hôpital et pensionnat (juvénat)
Sanatorium
Sanatorium et école
Institut ophtalmique

5. Affaires sociales

Orphelinat, crèche, asile, garderie, jardin de l'enfance Orphelinat — hospice — hospice pour pauvres
Orphelinat — institut pour aveugles
Orphelinat — pensionnat — ferme
Orphelinat — infirmerie — école
Hospice, centre d'accueil pour personnes âgées, asile, foyer Hospice et refuge pour pauvres
Hospice et hôpital
Hospice, pensionnat et orphelinat
Hospice pour vieillards ou pour pauvres et pensionnat
Hospice pour vieillards ou pour pauvres et école
Hospice, école normale et école
Refuge pour jeunes filles, filles mères
Centre de réhabilitation

[p. 183]

5. Affaires sociales (*suite*)

Institut des sourdes-muettes et jardins de l'enfance
Institut des sourdes-muettes
Maison de réforme et école industrielle
Prison
Institut pour les aveugles
Centre pour enfance exceptionnelle
Centre pour enfance exceptionnelle et hospice
Foyer de transition

Maison d'accueil pour émigrants
Ouvroir

6. Établissements communautaires

Maison mère — administration générale
Maison provinciale
Noviciat
Maison provinciale et pensionnat
Maison mère et pensionnat
Maison mère et infirmerie
Maison provinciale et noviciat
Maison mère et hôpital
Maison mère et institut familial
Maison mère et noviciat
Maison mère et orphelinat
Maison provinciale et orphelinat
Maison provinciale et infirmerie
Maison provinciale et école d'infirmières
Monastère, communauté
Maison provinciale et hôpital
Maison de retraite fermée pour religieuses ou pour laïques
Ferme ou métairie
Résidence, maison d'été, maison de repos pour religieuses
Résidence, ferme
Procure
Ferme et école
Ferme et sanatorium
Foyer et infirmerie
Résidence et noviciat
Infirmerie et noviciat
Presbytère que l'on retrouve dans une maison de religieuses

[p. 184]

7. Établissements de service au clergé

Évêché, presbytère, maison provinciale des prêtres
Séminaire ou collège — institutions d'enseignement des prêtres,
noviciat des pères, école apostolique

8. Missions

Dispensaire, léproserie
Mission, mission sauvage
Mission sauvage et pensionnat

École et dispensaire
Bureau de la Sainte-Enfance

9. Divers

Église, paroisse, liturgie (pastorale), oratoire, chapelle
Divers : centre interdisciplinaire, centre missionnaire, centrale
J.E.C., Conférence religieuse canadienne, service social Fédération
Délégation apostolique
Centre social
Camp familial
Centre de loisir
Librairie

[p. 185]

Annexe 4

Catégorisation des titres d'obédiences recueillis selon la classification type du Recensement de 1961 de Statistique Canada ¹

[Retour à la table des matières](#)

Catégorie 1 : Administratrices

Fondatrice — cofondatrice de la communauté
Assistante-fondatrice de la communauté
Fondatrice — cofondatrice locale et assistante-fondatrice Supérieure générale
et provinciale
Directrice provinciale des études
Sous-directrice provinciale des études
Assistante, conseillère, vicairie de la supérieure générale —
provinciale, sous-prieure
Directrice générale de la maison mère
Directrice de maisons
Directrice de maisons d'enseignement
Économe générale-provinciale
Assistante à l'économe générale
Responsable des employés féminins, directrice des employés Dépositaire
générale
Sous-directrice, assistante-directrice, secteur de l'enseignement Assistante-
directrice du *nursing*
Directrice de grande cuisine
Directrice d'ateliers divers
Secrétaire générale et provinciale
Maîtresse des novices
Sous-maîtresse des novices
Préfète générale

¹ Ces catégories sont tirées du recensement canadien et sont utilisées pour les analyses présentées au chapitre 4. Aucune religieuse ne figure dans les catégories 4. vendeurs ; 8. bûcherons ; 9. pêcheurs et trappeurs ; 10. mineurs ; 12. manœuvres.

[p. 186]

Catégoriel : Administratrices (*suite*)

Assistante-préfète générale
Préfète provinciale des études
Maîtresse des postulantes
Sous-maîtresse du juvénat, des congréganistes, au pensionnat, au juniorat, etc.
Supérieure locale
Assistante à la supérieure locale
Économe locale — directrice des finances
Secrétaire locale
Préfète ou maîtresse de discipline
Préfète de musique
Responsable des employés bénévoles
Directrice de patronage
Responsable des programmes de santé
Directrice d'une chapelle
Responsable, maîtresse de pensionnat
Responsable du laboratoire
Directrice de groupe
Réglementaire des novices
Responsable des chapitres
Auxiliaire à la supérieure
Fondatrice d'un hôpital
Responsable des protégées
Responsable des résidences
Première infirmière, responsable à la pédiatrie
Responsable du laboratoire, de la clinique
Responsable, hospitalière, officière dans : orphelinat, crèche,
hospice, centre d'accueil, etc.
Directrice dans le domaine médical

Catégorie 2 : Professions libérales et techniques

Travailleuse sociale professionnelle
Technicienne en assistance sociale
Éducatrice de groupe
Bibliothécaire, archiviste
Missionnaire
Responsable de croisade

[p. 187]

Catégorie 2 : Professions libérales et techniques (*suite*)

Animation liturgique
Professeur de catéchèse
Professeur au primaire
Professeur au secondaire
Aide-professeur, aide / assistante maîtresse de classe
Professeur de sténo-dactylo
Professeur de chant et de musique
Professeur de niveau post-secondaire
Professeur à l'enfance exceptionnelle
Professeur aux adultes
Infirmière
Physiothérapeute
Pharmacienne
Diététicienne
Technicienne de laboratoire
Responsable du chant
Musicienne
Propagandiste
Assistante-maîtresse de classe
Conseillère pédagogique
Docteur en médecine
Artiste plastique — peintre
Traducteur-interprète
Bibliotechnicienne
Directrice de chorale
Aide au chant
Service aux étudiants
Économe des missions,
Animation — supervision
Stagiaire
Écriture artistique
Travaille à bâtir une chapelle
Admonitrice, assistante-admonitrice

Catégorie 3 : Employées de bureau

Appariteur
Bureau des rédactrices

[p. 188]

Catégorie 3 : Employées de bureau (*suite*)

Chroniques — annaliste
Secrétaire
Secrétaire
Clavigraphie
Tenue de livres
Caissière
Préposée aux archives
Réceptionniste
Préposée au bureau de poste
Compagne au secrétariat
Secrétaire de la fédération
Service des achats, dépenrière
Préposée aux achats
Responsable du magasin
Secrétaire en titre, chef de bureau

Catégorie 5 : Services et activités récréatives

Lingère
Aide-lingère
Cuisinière
Aide-cuisinière
Réfectorière
Entretien ménager
Buandière
Buandière en titre
Aide-buandière
Calandre
Excitatrice
Surveillante de la propreté
Aide à la cuisine
Ouvrage général
Aide au foyer
Coiffure
Service au dispensaire
Compagne
Compagne de salle
Sacristine

[p. 189]

Catégorie 5 : Services et activités récréatives (suite)

Chargée de ...
S'occupe de ...
Surveillante de salle
Surveillante
Surveillante et garde
Surveillante de nuit
Surveillante des dortoirs
Compagne de salle
Première, deuxième maîtresse de salle
Surveillante
Auprès de sections protégées
Gardiennne, commissaire
Parloir, gardien de parloir, aide au parloir
Service des sœurs âgées
Aide-malade
S'occupe des prisonniers
Ascenseur
Portière
Déléguée au centre œcuménique
Service social, accueil, sollicitation
Responsable du musée
Services communautaires

Catégorie 6 : Transports et communications

Téléphoniste
Aide-téléphoniste
Commissionnaire-messenger

Catégorie 7 : Agriculture

Responsable de la ferme
Apiculteur
Poulailler
jardins-serres
S'occupe du jardin

[p. 190]

Catégorie 11 : Ouvrières de métiers, artisanes, ouvrières à la production

Couturière en titre
Couturière
Couture — raccommodage
Aide à la robrière
Broderie, ouvrage de goût
Maîtresse d'ouvrage
Aide à l'atelier de photo
Maintenance
Confection des hosties
Horlogerie
Atelier des ouvrages de cuir
Chargée des salles : tissage
Ciergerie
Électricienne
Grosse peinture
Fournaise — chaufferie
Cordonnerie
Atelier de filerie de tissage
Typographe
Imprimerie et reliure
Deuxième à l'imprimerie
Responsable de l'imprimerie
Atelier de fleurs
Horlogerie, aide-horlogerie
Maintenance
Portière — aide-portière
Jardins — jardinière
Magasinier
Magasins de livres